VENDREDI 12 MAI 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1731
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Travail du sol : des outils précieux à surveiller de près



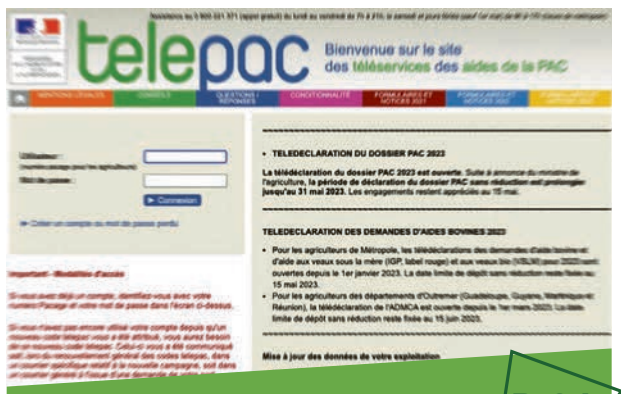
Amazone

Notre dossier sur les outils de travail du sol met l'accent sur l'importance de l'entretien. Capables d'agir sur un spectre de plus en plus large et affichant une polyvalence accrue, ces dispositifs mécaniques complexes demandent une vigilance importante de la part de leurs utilisateurs. C'est d'autant plus vrai qu'ils sont beaucoup sollicités, mais sur une période courte. Découvrez également les dernières nouveautés du secteur.

Pages 13 à 18



TEMPS FORT P. 03
Climat // *« Les solutions, on les a depuis 20 ans, il faut les concrétiser »*



ACTUALITÉ P. 04
Déclarations PAC // Le casse-tête des agriculteurs



PRODUCTIONS P.12
Flavescence dorée // Entre lutte et limitation des traitements

fendt.fr
FENDT



CONDITIONS SUR STOCK DISPO

Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

POLARIS 570 AGRIPRO
DISPO IMMÉDIATE
GARANTIE 4 ANS*



* 2 ans + 2. Voir modalités en concession
POLARIS
LOISIRS CARS
2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne - 89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com - www.loisirs-cars.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DÉCLARATIONS PAC : LE CASSE-TÊTE DES AGRICULTEURS

.05 ENSEIGNEMENT AGRICOLE : DES LYCÉENS PLUTÔT SEREINS

.06 FDSEA58 : POUR ÊTRE AGILE, IL FAUT POUVOIR BOUGER…

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 COMPÉTENCES : QUELLE STRATÉGIE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE EN BFC ?

.08 INNOVATION : AGRONOV A CINQ ANS ET NE CESSE D'ÉLARGIR SON CHAMP D'ACTIONS

.09 NOUVELLE PAC : LA BCAE 8 - PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 RACE BRUNE : CHÂTILLON AVANT COURNON

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 SEMENCES : QUE RETENIR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAMS NORD-EST ?

PRODUCTIONS // VIGNE

.12 CAVB : LA FLAVESCENCE DORÉE, ENTRE LUTTE ET LIMITATION DES TRAITEMENTS

DOSSIER // MACHINISME

.13 SPÉCIAL TRAVAIL DU SOL 2/2

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 FONTAINE-FRANÇAISE : UN ÉNORME SUCCÈS, EN CHIFFRES

.20 RENDEZ-VOUS : EN ROUTE POUR UN (NOUVEAU) SAMEDI À LA FERME

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 PATRIMOINE : COMMENT CONSTRUIRE UN MUR EN PIERRE SÈCHE

.32 IGP GRUYÈRE : 10 ANS ET UN BEL AVENIR !



// LE DESSIN

// EN BREF

Enseignement Les lycéens toucheront une gratification pendant leurs stages

Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels présentée par Emmanuel Macron le 4 mai, les élèves de l'enseignement agricole toucheront désormais une gratification lors de leurs stages, a indiqué le ministère de l'Agriculture le même jour. Les stagiaires agricoles bénéficieront des *« mêmes modalités et montants qu'à l'éducation nationale »*, précise un communiqué. Soit 50 € par semaine en seconde, 75 € en première et 100 € en terminale, qui seront pris en charge par l'État, selon l'AFP. Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture rencontrera les syndicats de l'enseignement agricole *« ces prochaines semaines »* pour aborder *« le détail des missions complémentaires qui seront proposées dans le Pacte enseignant lycées pro agricoles dédié »*. Ces missions porteront sur le *« soutien aux élèves en difficulté »*, la *« consolidation du lien avec l'entreprise »* ou encore la *« préparation de l'après-bac professionnel »*.

Climat Pac La France *« doit se préparer à un réchauffement allant jusqu'à +4 °C »*

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) – qui regroupe représentants des collectivités territoriales, associations, syndicats, patronats et parlementaires –, a adopté *« à l'unanimité »* une trajectoire d'adaptation à un réchauffement climatique de +4 °C en France métropolitaine, rapporte l'AFP. Si, au niveau global, l'augmentation devrait être de 3 °C, le réchauffement climatique devrait être plus marqué en France par rapport à la moyenne mondiale, souligne le sénateur écologiste et vice-président de la commission spécialisée du CNTE Ronan Dantec auprès de l'AFP. La situation variera par ailleurs en Outre-mer selon la situation des territoires : *« Saint-Pierre-et-Miquelon ira au-delà de +4 °C et d'autres territoires, avec l'inertie de l'océan, seront plus proches du +3 °C, qui est la moyenne mondiale »*, précise M. Dantec. L'avis suit les préconisations du ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, qui appelle depuis quelques mois à sortir du *« déni »* et à préparer la France à un réchauffement possible de 4 °C. L'Hexagone prépare actuellement son troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). La mouture précédente se fondait sur des hypothèses moins pessimistes d'une hausse moyenne des températures de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, rappelle l'AFP.

Prairies Pousse excédentaire en début de campagne, sauf sur le pourtour méditerranéen

Les conditions météorologiques *« globalement favorables »* depuis le début de l'année, avec des températures *« douces »* et des pluies *« fréquentes »*, ont permis un bon début de campagne pour les prairies : la production cumulée des prairies permanentes est supérieure de 15 % à celle de la période de référence (1989-2018) au 20 avril 2023, informe une note d'Agreste. Cependant, la pousse est déficitaire sur le pourtour méditerranéen *« en lien avec une sécheresse importante »*, indique le service de statistique du ministère de l'Agriculture. La production nationale atteint 23,2 % de la production annuelle attendue, soit trois points de plus que la normale. Toutefois, ce bon début de campagne *« ne présage en rien de la suite qui sera fonction des conditions climatiques des prochains mois »*, préviennent les auteurs de la note. La pousse est donc déficitaire sur le pourtour méditerranéen et, *« dans une moindre mesure »*, le long du Rhône. *« En revanche, elle est fortement excédentaire dans les Alpes, dans le Nord-Est, à l'Ouest et dans une bonne partie du Massif central où se concentre une part importante des surfaces en herbe »*, indiquent-ils.

// EN IMAGE

Enseignement agricole *« L'aventure du vivant »* a fait escale en Côte-d'Or

Après l'Yonne et la Nièvre, le camion de « L'aventure du vivant » a fait escale en Côte-d'Or fin avril.
« L'Aventure du vivant, Le Tour » est un camion pensé pour aller au plus près des jeunes et du grand public afin de leur présenter les formations du vivant. Ce grand véhicule de 18 mètres de long sillonne les régions de France depuis deux ans mais ne s'était pas encore arrêté en Côte-d'Or. C'est désormais chose faite avec des haltes à Dijon et Beaune les 27, 28 et 29 avril. Sur place, de nombreux jeunes ont pu découvrir et utiliser un simulateur de conduite d'engin agricole, des tablettes connectées, des lunettes de réalité virtuelle et des écrans tactiles interactifs. Des rencontres étaient organisées avec des jeunes en formation, des formateurs et des professionnels. Quatre animateurs répondaient aussi aux questions et présentaient la variété des métiers agricoles. Plusieurs écoles de Côte-d'Or étaient représentées lors de ces trois journées, tout comme l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) et l'Apecita (Association pour l'emploi des cadres, des ingénieurs et des techniciens de l'agriculture).



Jennifer Asdrubal (Anefa) et Olivia Gerardin (Apecita) participaient à ce rendez-vous.

Plus d'informations sur : laventureduvivant.fr

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

INTERVIEW

// CLIMAT

« Les solutions, on les a depuis 20 ans, il faut les concrétiser »

Serge Zaka, docteur en agroclimatologie, a accepté de s'entretenir avec nous pour parler du climat et de ses inquiétudes pour les prochaines années. Ce dernier aborde également la fluctuation des pluies ou encore les climatosceptiques. Entretien exclusif.



Serge Zaka, docteur en agroclimatologie.

Terres de Bourgogne : En ce qui concerne le climat pour les années à venir, beaucoup de scientifiques s'accordent à dire qu'ils sont inquiets. Est-ce aussi votre cas ? Avez-vous des motifs d'espoir ?

Serge Zaka : « *Il serait faux de dire que je ne suis pas inquiet. Lorsque l'on observe les deux ou trois dernières années, on a eu tous les événements climatiques possibles qui ont impacté l'agriculture : le gel en 2021, en 2022 et un peu en 2023, la sécheresse sur ces trois années, trois canicules, la grêle… avec à chaque fois d'énormes pertes de rendement. Et ces pertes de rendement montrent que l'on n'est pas prêt. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les projections du GIEC indiquent que cela sera récurrent en 2050. Si d'ici là on n'a pas su s'adapter, on connaîtra chaque année ces mêmes pertes de rendement. Si je dois donner quelques chiffres : il y a eu - 54 % de rendement pour le maïs l'année dernière dans le sud-ouest de la France et – 60 % de rendement pour les cerises en France en 2021.*

Le seul point « positif » dans tout ça, c'est que désormais on a des preuves de ce changement climatique, ce qui va permettre à ceux qui l'ignoraient d'en prendre conscience et d'agir pour s'adapter ».

TdB : Que manque-t-il aujourd'hui pour éviter à l'avenir de telles pertes de récolte ?

SZ : « *Les solutions, on les a depuis 20 ans, il faut les concrétiser. Il ne faut pas attendre que l'événement arrive (le changement climatique) pour agir et dire « les scientifiques nous avaient prévenus, mais maintenant faisons en sorte que cela n'arrive plus ». Désormais, il va peut-être falloir passer du côté de l'anticipation et ne plus dire, comme en avril 2021 « ah oui, cela fait 20 ans que les scientifiques nous disent qu'il y aura de plus en plus d'épisodes de gel et de pertes de rendement à cause de la floraison précoce ». Tout ça est vrai et à un moment donné, il faudrait peut-être écouter les preuves scientifiques et investir financièrement en amont avant que cela ne se reproduise. Le gel d'avril 2021 a fait 4 milliards d'euros de dégâts. Si on avait investi ces 4 milliards d'euros en amont, en écoutant les scientifiques, on n'aurait jamais eu autant de dégâts. Selon moi, il faudrait passer de la politique du pansement (entendre par là d'indemnisations suite aux dégâts) à la politique d'investissements sur le long terme de protection et d'atténuation* ».

TdB : Aujourd'hui, par rapport aux dernières années, il semblerait qu'en moyenne, en France, il y ait toujours autant d'eau provenant des pluies sur l'année civile, mais que cette eau ait tendance à tomber différemment, avec de plus en plus d'épisodes de fortes pluies. Quel est l'impact de cela ?

SZ : « *C'est vrai. Dans le nord de la France, il y a même une augmentation de l'eau qui tombe sur l'ensemble de l'année. Entre 1961 et 2012, on a observé une hausse de la pluviométrie d'environ 5 % en moyenne dans cette région. En parallèle, lorsque l'on regarde les surfaces concernées par la sécheresse, on a soit une stabilisation, soit une légère augmentation dans le nord de la France, ainsi qu'une forte augmentation dans le sud de la France. Malgré le fait qu'il y ait plus de pluie, il n'y a pour autant pas moins de sécheresses.*

Cela s'explique par plusieurs choses. Le premier point est la saisonnalité. La pluie ne tombe pas pareil en fonction des saisons. Elle a tendance à tomber un peu plus l'hiver et un peu moins l'été. Autre point : vu qu'il fait plus chaud qu'avant, il y a davantage d'évaporation et donc plus de perte d'eau en écosystème. C'est-à-dire qu'à même quantité d'eau sur l'année, on perd davantage d'eau à travers l'évaporation. Il y a alors moins d'eau dans le sol. Dernier point : vu qu'il y a plus de vapeur d'eau dans l'atmosphère lorsqu'il fait chaud, les orages et les précipitations sont plus intenses. Cela fait que lorsqu'il pleut, l'eau ne rentre pas dans le sol, mais ruisselle ».

TdB : Vous êtes très actif sur les réseaux sociaux, notamment sur Twitter. Vous êtes très souvent soit directement soit indirectement confronté à des climatosceptiques.

Est-il possible de leur faire entendre que le changement climatique existe réellement ?

SZ : « *Les personnes qui refusent d'entendre, en 2023, que le changement climatique est bel et bien présent sont des personnes qui refusent d'entendre beaucoup de choses scientifiques. Pour moi, c'est plus une maladie mentale qu'il faut soigner, qu'une persuasion que nous devons faire. Il faut le dire, ce sont des personnes complotistes et il est impossible de leur faire changer d'avis malgré toutes les preuves scientifiques que l'on peut leur mettre à disposition. Aujourd'hui on est plus sur de la prévision mais sur de l'observation en ce qui concerne le changement climatique. Heureusement, cela ne représente qu'une part très faible de la population, qui fait toutefois beaucoup de bruit sur les réseaux sociaux.*

Je prends beaucoup de plaisir à intervenir sur leurs post, cela me fait rire. Parfois, on voit beaucoup de choses passer sur l'agriculture qui sont absurdes. J'aime leur répondre mais toujours de manière chiffrée, avec des faits scientifiques. Cela n'est pas fait pour leur faire changer d'avis, car je sais pertinemment que c'est impossible. C'est pour donner une autre version à une personne qui ne serait pas avertie sur ces sujets (liés au changement climatique) et qui tomberait par hasard sur les postes de climatosceptiques. Le but est de faire en sorte que ces personnes ne croient pas toutes les bêtises que l'on peut voir sur Internet. J'aimerais que d'autres scientifiques m'aident à intervenir sur ce genre de publication. C'est important de ne pas laisser de place au charlatanisme dans notre société. Cela peut mener à des inactions politiques, ce qui serait dramatique ».

Propos recueillis par Christopher Levé

« Il faut travailler sur des nouvelles filières »

Selon Serge Zaka, l'adaptation au changement climatique passe aussi par la mise en place de nouvelles filières qu'il faut encourager et soutenir. « *Il y a par exemple la filière pistache qui se met en place dans le Vaucluse. On voit aussi apparaître la filière grenade, les fruits de la passion, la noix de cajou… On a des remontées de différentes filières qui sont plus adaptées à un climat futur. Cependant, il faut au moins 15 ans pour mettre en place une nouvelle filière : il faut de la communication, du marketing, des relations avec les entreprises agroalimentaires, le matériel, le stockage, la consommation… Et un important investissement financier sur le long terme pour adapter les agriculteurs* ».

L'avis de Serge Zaka sur les bassines

« *Mon rôle n'est pas de savoir si oui ou non il faut des bassines, c'est le rôle des hydrogéologues. Ce que je dénonce en parallèle, c'est que dans les débats, on oublie le volet agronomique. En réalité, des bassins de rétention en eau sont pour l'agriculture. Pour qu'ils ne soient pas une mauvaise adaptation, il faut qu'il y ait en parallèle une évolution importante des espèces cultivées, une agriculture avec le respect du sol (moins de labours et plus de couverts intermédiaires) et une planification sur ce que l'on souhaite avoir comme cultures dans les prochaines années, ainsi que de la façon dont on souhaite utiliser cette eau.*

Aussi il faut que ces bassins de rétention en eau servent d'appui pour la transition vers une agriculture plus adaptée au climat. Que ce ne soit pas juste un moyen de pousser un peu plus loin le système agricole alors qu'il n'est plus adapté au climat. Il faut que ce soit une aide à la transition et à l'adaptation ».



// DÉCLARATIONS PAC

89 Le casse-tête des agriculteurs

Avec la réforme de la PAC, certains agriculteurs, qui avaient l'habitude de faire leurs déclarations seuls, ont choisi cette année de passer par des organismes, comme la FDSEA, la Chambre d'agriculture ou le CerFrance, pour les aider à remplir ou contrôler leur dossier. C'est le cas de Luc Jacquet, céréalier à Fouronnes.



Avec la réforme de la PAC, certains agriculteurs qui avaient l'habitude de remplir leurs dossiers seuls ont choisi cette année de passer par un organisme.

S'il a toujours fait sa déclaration PAC seul, Luc Jacquet, céréalier à Fouronnes, a fait le choix cette année de passer par la FDSEA de l'Yonne pour la faire contrôler avant de valider son dossier. « *L'année dernière, j'ai fait une petite erreur d'étourderie qui a failli me coûter très cher. J'ai donc préféré cette année faire contrôler ma déclaration PAC par quelqu'un qui a l'habitude d'en faire, en l'occurrence une animatrice de la FDSEA de l'Yonne* », confirme-t-il.

Pourtant, lui aussi à l'habitude de remplir des dossiers PAC. « *Je suis installé depuis 25 ans. Même du temps de mon père, c'est moi qui la faisais. Mais cette année, avec la réforme de la PAC, la déclaration est plus complexe. Pour moi on s'éloigne de plus en plus de la vocation initiale de la PAC qui était à l'origine une compensation financière par rapport au prix du marché mondial. Aujourd'hui l'environnement entre pleinement en compte* ».

Pour ce dernier, « *en France, il n'y a plus grand-chose de commun avec les autres pays membres de la PAC. Désormais, chacun a son propre cahier des charges ce qui fait qu'il peut y avoir, dans certaines situations, une concurrence déloyale par rapport à nos collègues européens* ».

Des aides en diminution

Luc Jacquet constate aussi que les aides ont diminué ces dernières années. « *Depuis que je suis installé, j'ai perdu 25 % d'aides. Pour essayer de compenser tout ça, il faut prendre des MAEC, aller toujours plus loin, pour essayer de conserver un certain budget. Mais lorsque l'on a, comme moi, 124 ha en céréales, en zone intermédiaire, dans des terres à cailloux à faible potentiel, c'est un peu compliqué de joindre les deux bouts* ».

S'il assure que les MAEC « *ne sont pas un gros effort, cela peut bloquer sur des échanges de parcelles, sur une évolution normale d'une exploitation* ».

Parmi les nouveautés de la réforme de la PAC, est à noter l'intégration du droit à l'erreur. Mais pour Luc Jacquet, l'erreur devrait être encore mieux prise en compte. « *Qui ne peut pas se tromper ? L'année dernière, j'ai failli perdre 12 000 € d'aide simplement car je m'étais trompé en cochant la case orge de printemps à la place d'un orge d'hiver dans la déclaration. Une simple petite erreur d'inattention peut coûter très cher au paysan* », conclut Luc Jacquet.

Christopher Levé

La date limite de dépôt des dossiers reportée au 31 mai

Le mercredi 3 mai au soir, le ministère de l'Agriculture a annoncé que les demandes d'aides de la PAC liées à la surface au titre de la campagne 2023 pourront être déposées jusqu'au 31 mai (la date limite était jusqu'alors le 15 mai). Cette décision fait suite à la nécessité d'accompagner de façon plus rapprochée les agriculteurs pour expliquer les nouveautés de la PAC 2023-2027. Mais aussi face à la difficulté de nombreux agriculteurs de remplir leur dossier sur un outil qui, lui aussi, a évolué. À noter que le décalage de la date ne concerne pas la télédéclaration des aides animales, qui reste fixée au 15 mai.

Billet d'humeur FDSEA

Une véritable usine à gaz…

En 2023, faire son dossier PAC peut prendre des heures, car la nouvelle PAC demeure particulièrement complexe et difficile à appréhender. C'est pourquoi pour faire face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs, le ministère a accepté que la date limite de déclaration soit décalée au 31 mai. C'est une demande qui a été portée par, la FNSEA, et nous ne pouvons que se féliciter de ce report. Il était indispensable de laisser un temps d'appropriation suffisant à tous les acteurs, que ce soit les agriculteurs et les organismes de conseil. D'autant plus que les difficultés que nous rencontrons viennent principalement des bugs informatiques et de l'inopérance du site TéléPac. D'ailleurs les bugs sont encore nombreux : RPG vides pour certains dossiers même après réinitialisation ; alerte informative 762 liée aux aides légumineuses positionnée à tort dans certains cas, et absente à tort dans d'autres cas ; impossibilité de valider une parcelle de chanvre ; blocage à l'onglet écorégime/BCAE8 pour certains dossiers ; écran de synthèse écorégime/BCAE8 incohérent (données non fiables, valeurs complètement erronées).

L'administration se cache derrière le droit à l'erreur, qui laisse la possibilité de corriger les déclarations après finalisation. La FDSEA de l'Yonne considère que ce droit ne doit pas concerner uniquement les éléments surfaciques, mais bien tous les éléments indiqués dans cette déclaration. Les agriculteurs n'ont pas à assumer les défauts de cette programmation. On ne peut que déplorer le manque de considération de l'État qui n'a pas été capable de mettre à jour TéléPac en temps et en heure. L'administration doit être aussi exigeante avec elle-même qu'avec les agriculteurs qu'elle contrôle.

Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne

// DÉCLARATIONS PAC

21 Ça, c'est fait

Une centaine d'agriculteurs ont été accompagnés cette année par la FDSEA de Côte-d'Or, dans le cadre de la campagne TéléPac.



Michel Menestrier et Cécile Lambert, la semaine dernière à Bretenière.

La FDSEA propose une nouvelle fois ses services d'accompagnement en matière de télédéclarations Pac. Le « *gros* » du travail est aujourd'hui réalisé, puisque la date limite des dépôts est fixée au 15 mai (elle a finalement été repoussée au 31 mai, voir page 02). « *Nous avons reçu une centaine d'agriculteurs depuis le 7 avril, la moitié en rencontres individuelles, le reste dans le cadre de réunions collectives. Tout s'est plutôt bien passé malgré des petits problèmes avec TéléPac et quelques nouveautés* », retrace Cécile Lambert, qui a assuré l'intégralité des accompagnements. L'identification des cultures dans chaque parcelle, le respect des écorégimes et des BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales), les demandes d'aides découplées et couplées, l'assurance récolte, l'ICHN ou encore les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont fait partie des points étudiés lors de chaque rencontre.

Témoignage

Michel Menestrier, éleveur à Villy-en-Auxois, était dans les locaux de la FDSEA le 3 mai : « *J'ai l'habitude de me faire accompagner dans cette démarche depuis sept ou huit ans, je n'allais sûrement pas changer mes habitudes cette année, avec l'arrivée de la nouvelle Pac… Je préfère payer une centaine d'euros pour ne pas faire d'erreur, ne pas me rater et avoir l'esprit tranquille. Je pense que nous sommes assez nombreux dans ce cas* ».

Michel Menestrier a profité de sa venue à Bretenière pour un rendez-vous en amont au pôle environnement de la Chambre d'agriculture : « *je m'engage dans une nouvelle MAE, dite « Systèmes herbagers et pastoraux ». Le dispositif est dans le prolongement d'une MAE qui était déjà mise en place sur l'exploitation. L'idée était de peaufiner quelques détails et bien incorporer cette mesure agro-environnementale dans la déclaration* ».

AG

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 Des lycéens plutôt sereins

Des élèves du lycée de Quetigny préparent le Bac de Français, qui se déroule le mois prochain.

La fin de l'année scolaire approche à grands pas. Les examens, ce n'est plus pour très longtemps… Une visite au lycée Olivier de Serres est l'occasion de *« prendre la température »* auprès de sept jeunes de Première, rencontrés la semaine dernière dans la cour de l'établissement. La plupart sont fils d'agriculteurs, tous acceptent d'échanger sur cette fin d'année et sur le Bac de Français, qui figure sur leur agenda. L'écrit se déroule le 6 juin à Quetigny avec, au choix, une dissertation ou un commentaire de texte.

L'oral prendra la relève les 14, 15 ou 16 juin à Besançon. *« Nous serons interrogés sur l'un des douze textes au programme de notre année »*, informe Pierre Garrot. Ce fils d'éleveur dans le secteur de Sombernon se présentera *« assez confiant »* aux épreuves de par ses 15,20 sur 20 de moyenne en français, soit la meilleure note de sa classe de STAV *« Production »*.



De gauche à droite : Tom Jacob, Dylan Mairet, Lucas Lamarche, Eddy Collardot, Thibaut Chabeuf, Benoît Spevak et Pierre Garrot.

Ça va le faire !

Eddy Collardot, neveu d'exploitants agricoles à Flagey-Echézeaux, est lui assez serein avec ses 14,90 sur 20. Avec une note de 10, le français n'est en revanche pas la matière préférée de Lucas Lamarche, mais ce fils d'agriculteur à Turcey peut *« largement voir venir »* avec ses 15,60 de moyenne générale, le plaçant au premier rang de sa classe de STAV *« Aménagement »*. Dylan Mairet, originaire de Sombernon comme Pierre Garrot, tentera pour sa part de « limiter la casse » lors de ces premières épreuves de Bac : *« Ma moyenne générale est de 11 sur 20 mais le français est la matière qui me réussit le moins. Le mois prochain, l'idée sera de ne pas perdre trop de points »*.

Thibaut Chabeuf, fils d'agriculteur à Montmançon vers Mirebeau-sur-Bèze, se trouve un peu dans la même situation, avec ses 12 de moyenne générale mais une note *« limite »* en français. Tom Jacob, de Dienay près d'Is-sur-Tille, obtient pour l'instant la note de 11 en français : *« Mon objectif sera d'avoir une mention bien au Bac, l'an prochain. Pour y arriver, il ne faudra pas perdre trop de points non plus en français »*. Benoît Spevak, fils d'agriculteurs dans l'Yonne, est pour sa part très confiant avec sa moyenne générale de 16,15 sur 20 et 13,5 en français.

AG

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 Les ambassadeurs du 21

Le Conseil départemental a organisé une soirée de célébration des médaillés du Sia, le 4 mai à Dijon.

Ils ont porté haut les couleurs de la Côte-d'Or au dernier salon de l'agriculture. Comme le veut la tradition, chacun d'entre eux était convié à une soirée de célébration organisée par le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Parmi les nombreux médaillés figurait notamment Aimé Raulain, éleveur de lapins *« Fauve de Bourgogne »* à Savoisy, qui a remporté le prix du Président de la République, la plus haute distinction de la profession. L'aviculture de Côte-d'Or a remporté 10 titres lors de cette édition. Les élevages canins, peu médiatisés eux aussi, se sont distingués avec deux titres décrochés par Didier Faivre, de Foncegrive et Adeline Joly de Minot. La *« moisson »* des viticulteurs s'est terminée sur un bilan de 34 médailles, dont 18 en or. Étaient présents lors de cette soirée : des vignerons associés sous le blason Nuiton-Beaunoy, le domaine Glantenet de Magny-les-Villers, le domaine Bouhelier de Chaumont-le-Bois et le domaine du Château Philippe le Hardi de Santenay. Dans le concours de produits, la Côte-d'Or est repartie avec 17 médailles dont sept en or. Un prix d'excellence a été attribué au jambon persillé des Salaisons dijonnaises. Les éleveurs bovins, ovins et équins, dont les résultats ont été largement relayés dans nos colonnes lors du Sia, ont bien sûr été salués par François Sauvadet et Vincent Lavier. Les établissements d'enseignement agricole La Barotte et la MFR Auxois sud Morvan ont eux aussi *« performé »* à Paris et étaient logiquement de la partie.

AG



La photo souvenir, avec tous les participants.

// SÉCHERESSE

89 61 communes reconnues en état de catastrophe naturelle

Suite aux épisodes de sécheresse de 2022, 61 communes icaunaises ont été reconnues en état de catastrophe naturelle. Le décret a été publié le mercredi 3 mai, au Journal Officiel.



Freepik

61 communes de l'Yonne sont concernées.

Publié le mercredi 3 mai au Journal Officiel, un décret indique que l'état de catastrophe naturelle pour « les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols » en 2022 a été reconnu dans 61 communes de l'Yonne.

Les personnes impactées pourront ainsi faire une demande pour être indemnisées. Ces dernières ont 30 jours (à compter du 3 mai) pour contacter leur assurance et engager une procédure.

Christopher Levé

Les communes concernées

Sont concernées par ce décret les communes suivantes: Angély, Augy, Auxerre, Avallon, Beauvoir, Beugnon, Bléneau, Branches, Brienon-sur-Armançon, Bussy-le-Repos, Cézy, Chaumot, Chevannes, Chitry, Coulanges-la-Vineuse, Coulours, Cudot, Diges, Égriselles-le-Bocage, Escamps, Étaule, Flogny-la-Chapelle, Fontenay-près-Vézelay, Girolles, Guillon-Terre-Plaine, Isle-sur-Serein, Jaulges, Joigny, Lainsecq, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Magny, Maillot, Merry-la-Vallée, Mézilles, Migennes, Monéteau, Parly, Perrigny, Poilly-sur-Serein, Pontigny, Précy-le-Sec, Précy-sur-Vrin, Provency, Rogny-les-Sept-Écluses, Saint-Florentin, Saint-Georges-sur-Baulche, Saints-en-Puisaye, Savigny-sur-Clairis, Soumaintrain, Tonnerre, Toucy, Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, Turny, Venouse, Venoy, Vermenton, Villefargeau, Villeneuve-Saint-Salves, Villeroy, Villiers-Saint-Benoît.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr
Fosse à lisier
Panneaux de stabulation
Murs de silo

// AG DE LA FDSEA

Pour être agile, il faut pouvoir bouger...

L'assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre avait lieu à Châtillon-en-Bazois. Il y fut beaucoup question de la capacité du monde agricole à se saisir des grands enjeux du moment (environnement, carbone, biodiversité…) qui peuvent être sources d'opportunités… à condition de ne pas sans cesse mettre des barrières.



Emmanuel Bernard (debout), président de la FDSEA 58, a axé son discours sur la volonté de l'agriculture de s'adapter aux contraintes et aux attentes, à condition qu'on lui laisse la possibilité de le faire...



Une table-ronde portant sur la manière de transformer des contraintes en opportunités a réuni Franck Moreau, un agriculteur du Cher, Jean-Paul Duhamel, directeur général adjoint du Crédit Agricole Centre Loire, et Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA.

Une table ronde traitant d'un sujet spécifique en lien avec l'actualité est un passage quasi-obligé de beaucoup de réunions publiques aujourd'hui. Celle organisée dans le cadre de l'assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre, le 4 mai, à Châtillon-en-Bazois, portait sur la manière de transformer les contraintes liées à l'environnement, au carbone ou à la biodiversité, en opportunités pour les agriculteurs. Comme dans le judo, où il faut savoir utiliser la puissance de l'adversaire à son bénéfice, les agriculteurs savent qu'il leur faudra faire de ces contraintes des forces, à condition de conserver une certaine maîtrise et d'être capables de prendre des initiatives. Un défi qui peut être « moteur »… si on préserve la possibilité de faire preuve d'agilité afin de favoriser cette maîtrise et ces initiatives. Sauf que, dans les faits, persiste un hiatus entre un discours sociétal qui pousse les agriculteurs à évoluer, et une réalité de contraintes réglementaires qui auraient plutôt tendance à tout figer.

« Amener l'administration européenne sur nos territoires »

Ce constat aura traversé les échanges de cette assemblée générale ainsi que le discours d'Emmanuel Bernard, le président de la FDSEA 58 : *« Notre syndicat*, expliquait-il, *est mobilisé pour faire évoluer tous ces enjeux avec le défi de la cohérence. Il ne s'agit pas de privilégier un modèle unique mais la mise en place de la nouvelle PAC, très complexe, nous démontre une nouvelle fois qu'il faudrait amener l'administration européenne sur nos territoires. Que dire de l'usine à gaz des MAE ! C'est ahurissant, surtout pour les Jeunes agriculteurs. Je sais pourtant qu'il y a des responsables politiques qui sont de bonne volonté Mais force est de constater que les volontés de simplifications, une fois passées sous les fourches caudines de l'administration, se transforment en encore plus de complexifications… »* Que le pouvoir administratif soit local, régional ou européen, il semble rarement adapté aux attentes des agriculteurs sur le terrain. Emmanuel Bernard s'est ainsi fait l'écho des difficultés et des inquiétudes liées au transfert de la gestion de certains budgets agricoles aux Régions. *« Il nous faut l'ouverture d'un bureau du Conseil régional à Nevers pour traiter les dossiers sinon ça va mal finir »* soulignait-il, en présence de Christian Morel, vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en charge de l'agriculture. Ce dernier convenait d'ailleurs que la gestion de 6 500 dossiers dont le traitement avait débuté avant le transfert aux Régions posait un vrai problème d'organisation et de gestion de la charge de travail nécessaire, d'autant plus qu'à ces dossiers en attente s'ajoutent d'autres, déposés plus récemment. *« Nous avons demandé aux JA de nous faire remonter les dossiers les plus compliqués »* soulignait Christian Morel.

« Donner des perspectives »

Le blocage ou les retards constatés sur des dossiers d'installation ou de PCAE posent, notamment à des JA, de graves problèmes de trésorerie. Par la voix de Thomas Lemée, les JA 58 exprimaient aussi le sentiment d'humiliation ressenti par rapport à des opérations de contrôle de la DDT : *« on prétend nous accompagner, mais en fait l'administration ne nous accompagne pas. Le tribunal, c'est la place des bandits, pas celle des agriculteurs qui entretiennent les parcelles… »* Pour résumer l'état d'esprit général, Emmanuel Bernard faisait ce constat : *« Il faut donner des perspectives ! C'est d'autant plus nécessaire quand on voit que l'on veut classer les élevages en IED (Directive sur les émissions industrielles), quand on constate la mise en place des Zones de non-traitement (ZNT) qui vont permettre à des juges de se défouler ! Et dans le même temps, on veut importer des viandes d'Amérique du Sud, produites par des élevages absolument pas soumis aux mêmes contraintes… On nous parle de la mise en place des mesures-miroir mais personne ne nous explique comment la bonne application de ces dernières sera contrôlée »*. Enfin, sur l'agri-voltaïsme, le président de la FDSEA a insisté sur le fait qu'une juste répartition sur le territoire de la Nièvre est attendue, quant aux éventuels projets : *« Il faudra aussi pousser les porteurs de projet à participer financièrement (à travers le Groupement d'utilisation de financements agricoles (Gufa, mis en place par la Chambre d'agriculture) pour soutenir la production de valeur ajoutée d'autres types de projets, parce que tout le monde ne pourra pas faire de l'agrivoltaïsme »*.

Berty Robert

Faire des contraintes des opportunités : une réalité incontournable

« Environnement, carbone, biodiversité : comment transformer des contraintes en opportunités ? » C'était toute la question abordée lors de la table ronde organisée dans le cadre de l'assemblée générale. Pour en débattre : un agriculteur du Cher, Franck Moreau, un banquier, Jean-Paul Duhamel, directeur général adjoint du Crédit Agricole Centre Loire et Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA. Pour ce dernier, la clé, c'est d'intégrer ces thématiques comme des questions de technique agricole classiques : *« la biodiversité doit devenir un sujet technique. En créant les SAS Epiterre et France Carbon Agri la FNSEA a eu une démarche visionnaire : Le but, c'est que 80 % de la valeur des crédits carbone reviennent dans les cours de fermes. Ne faisons pas la même erreur qu'avec la grande distribution par rapport à nos produits. Ne nous laissons pas voler la valeur »*. **À l'appui de ces propos, Franck Moreau, éleveur caprin du Cher citait le projet Epiterre mis en place dans son département :** *« on a travaillé pour mettre en place la compensation de l'implantation de 6 éoliennes sur 2 communes. Cela passait par l'implantation de haies, la préservation de zones humides, de mares et même la protection d'une race de crapauds. Au début, les agriculteurs rigolaient, mais, petit à petit, ils se sont pris au jeu et ont pris du plaisir à s'impliquer. 10 exploitations se sont engagées pour un budget évalué à 134 000 euros. Cela a permis de financer du matériel, de l'ingénierie. Il faut être en capacité d'aller chercher cet argent et de communiquer sur ce qu'on fait. On doit avoir conscience que ces enjeux sont contraignants, mais à l'avenir on demandera des comptes aux agriculteurs notamment sur les prêts bancaires… »* **Une mécanique très bien décrite par Jean-Paul Duhamel :** *« des règles de décarbonation de l'économie s'imposent aux banques : nous serons de plus en plus surveillés par la Banque centrale européenne sur les projets que nous financerons et s'ils ne sont pas vertueux, nous serons pénalisés. Cela va avoir un impact sur les crédits accordés. Les relations vont changer. On va devoir travailler avec vous pour faire en sorte que vos prêts participent à la décarbonation. Mais celle-ci ne sera pas la même que pour d'autres secteurs : l'agriculture émet du carbone, mais elle en absorbe aussi »*.

Une agriculture intégrée dans la société… ou un mal nécessaire ?

Invité à synthétiser le contenu des échanges de cette assemblée générale, Stéphane Aurousseau, l'ancien président de la FDSEA 58 et aujourd'hui président de la commission Statuts et Conflits au sein de la FNSEA dressait le constat suivant : *« Ce qu'on attend aujourd'hui du monde agricole semble assez clair. Par le passé, l'accès au crédit supposait de la performance économique. À l'avenir, il faudra de la performance économique mais aussi de la performance environnementale. Il va falloir se préparer à expliquer qu'en 2050 nous serons responsables de 60 % des émissions de gaz à effet de serre, contre 19 % aujourd'hui, parce que les autres secteurs auront pu réduire les leurs : en ce qui nous concerne, nous ne pourrons pas nous passer de la rumination des vaches. L'agriculture réduira ses émissions, mais il y aura une partie incompressible. Il faut se préparer à devoir expliquer cela à des gens qui auront vite fait de nous clouer au pilori. Il faudra se poser la question de la valorisation des prairies, sans oublier la vocation exportatrice de l'agriculture française. On ne vit pas contre son temps. La vraie question c'est : veut-on une agriculture intégrée dans la société ou une agriculture vue comme un mal nécessaire ? »*

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

RÉGION

// COMPÉTENCES

Quelle stratégie pour la formation professionnelle agricole en BFC ?

Les nouvelles modalités de l'appel d'offres du Conseil régional pour les formations proposées aux demandeurs d'emploi posent problème. La FRSEA BFC revient sur les questions soulevées et Isabelle Bailly, agricultrice jurassienne et membre de la commission Formation de la FNSEA exprime l'incompréhension du monde agricole sur les choix opérés.

La profession agricole a été alertée par de nombreux centres de formation au sujet des nouvelles modalités de l'appel d'offres du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté (BFC), pour les formations proposées aux demandeurs d'emploi, prévues à la rentrée 2024. La profession est surprise de la décision du Conseil régional qui entraîne la suppression de nombreuses formations professionnelles dans les secteurs agricole et viticole. Pour le seul réseau des CFPPA BFC, près de 50 % des places ouvertes dans l'appel d'offres initial ont été supprimées, par rapport à l'appel d'offres de 2019, pour le marché 2020-2023. Dans le contexte économique actuel, nous sommes tous conscients des contraintes budgétaires pour l'État comme pour la Région. Nous savons aussi que ces nouveaux arbitrages sont liés à une baisse des crédits d'État dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences (Pric) de 45 %, par rapport à 2022.

Des équilibres économiques menacés

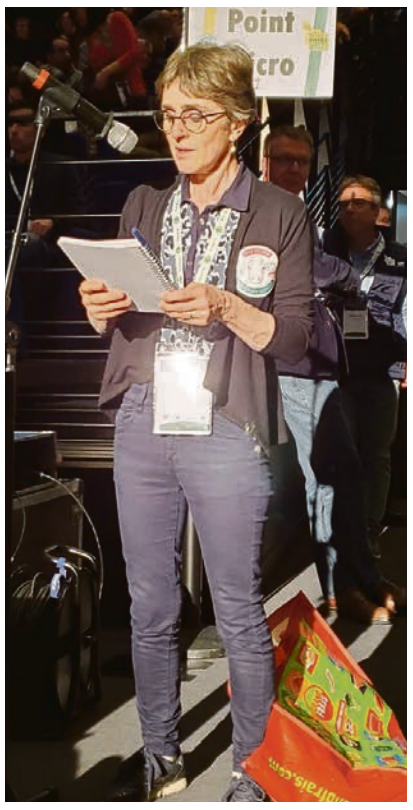
Plusieurs formations qualifiantes, ouvrant sur des métiers en forte tension, seraient purement et simplement supprimées (BTSA niveau 5, BPREA niveau 4) avec, de fait, une mise en concurrence accrue des organismes de formation sur plusieurs formations spécialisées très recherchées (spécialisation tracteurs et machines agricoles), ainsi que sur des formations indispensables à l'installation. Ces nouvelles règles menacent l'équilibre financier de certains organismes de formation, ce qui fragilise le maillage territorial des formations et la pérennité de certaines filières. Les métiers du vivant sont en forte tension et la profession agricole alerte les services de l'État et de la Région, depuis plusieurs mois, à ce sujet. En BFC elle s'est organisée avec les représentants des employeurs et des salariés agricoles pour développer de nombreuses actions sur la promotion des emplois agricoles en accompagnant les agriculteurs et en valorisant les métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la viticulture. Nos secteurs d'activité ont de grandes difficultés à recruter des personnes qualifiées. Comment nos filières agricoles pourront-elles attirer de nouvelles compétences et poursuivre leur développement si les offres de formations sont réduites, voire supprimées ? Depuis plusieurs années, il est constaté une forte proportion d'installations hors cadre familial. Ce public se forme massivement par le BPREA, en une année. Sans ce type de formation et un maillage territorial sur l'ensemble de la région, ces personnes ne pourront pas se former et, donc, ne s'installeront pas. Cela fragilisera le renouvellement des générations et se traduira par une perte accélérée des populations dans ces territoires.

Incohérences

Le manque de concertation par rapport aux formations retenues pose questions :

- Pourquoi supprimer pratiquement toutes les formations de niveau supérieur au niveau 4 (BTS), alors que l'on demande aux agriculteurs de s'adapter constamment et d'engager les transitions ?
- Si l'on peut comprendre les fermetures de formations liées à un manque d'effectifs, pourquoi fermer les formations qui permettent de bénéficier des aides à l'installation comme le BPREA, ou les formations facilitant la diversification (ovins, caprins, plantes aromatiques) ?
- Pourquoi les formations très demandées de niveau 4 et 5 (BPREA et BTSA), orientées vers la viticulture en direction des demandeurs d'emploi, ont-elles été supprimées ? Au niveau de la formation professionnelle, il y avait une contractualisation avec l'État et la Région, ce plan permettait d'avoir un budget de 149 millions d'euros. L'État n'a pas renouvelé, pour l'instant, sa contractualisation. La Région a augmenté les moyens pour la formation professionnelle agricole qui passent de 83 millions à 98 millions d'euros soit plus 15 millions. Pour les formations agricoles, il y aurait des formations incomplètes, ce qui pourrait expliquer la baisse justifiée des crédits par la Région. Les arbitrages proposés ont été réalisés sans concertation avec la profession et nécessitent des adaptations pour ajuster les formations aux besoins prioritaires de la profession, tout en regardant les financements complémentaires qui pourraient être mobilisés.

FRSEA BFC



Isabelle Bailly, agricultrice de BFC et membre de la commission Formation à la FNSEA

Isabelle Bailly : *« L'agriculture a besoin de jeunes motivés et bien formés ! »*

Dans le domaine de la formation, il faut rappeler le contexte :
- Il y a de nombreux métiers en tension. La pénurie de main-d'œuvre pénalise les secteurs de la production agricole, l'agroalimentaire, le bois…
- Nous avons de moins en moins de main-d'œuvre familiale. Faire venir des hors cadres familiaux et des personnes en reconversion devient une priorité
- Nos métiers sont passionnants mais exigeants en compétences pratiques et techniques. Nous avons besoin d'acquérir de nouvelles connaissances en agronomie, en bien-être animal, en communication…
Les orientations de la Région BFC sont parfois difficiles à comprendre :
- En accordant des points supplémentaires aux jeunes s'installant sans formation
- En demandant aux agriculteurs de solliciter de plus en plus de conseils extérieurs : audits stratégiques, études, diagnostics…
La profession pense, au contraire, qu'il faut d'abord s'appuyer sur les compétences théoriques et pratiques indispensables des agriculteurs et agricultrices ! Les formations doivent évoluer et s'adapter aux besoins du marché de l'emploi, mais baisser de 50 % toutes les formations professionnelles agricoles, n'ouvre guère de perspectives pour nos métiers ! Les pôles d'excellence qui ont été mis en place après plusieurs années d'investissements humains ne doivent pas être balayés d'un revers de main : viticulture en Saône-et-Loire, élevage laitier dans le Doubs, élevage de la Nièvre, agronomie en Côte-d'Or, mécanique en Haute-Saône, techniques fromagères dans le Jura, horticulture dans le Territoire de Belfort métiers du paysage dans l'Yonne… Ne faudrait-il pas faire plus confiance aux agriculteurs formés pour assurer les nombreuses missions qui leur sont demandées : produire des biens alimentaires, respecter l'environnement ? Le secteur agricole a besoin de jeunes motivés et bien formés pour préparer l'agriculture de demain et peut-être un peu moins de surréglementation, de contrôle, pour ne pas perdre le sens de notre métier et assurer la souveraineté alimentaire de notre pays, avec une agriculture durable qui prend en compte le changement climatique. S'il y a une baisse des crédits de l'État pour notre Région, il est important de se mobiliser pour la prise en compte de nos spécificités et pour défendre de nouvelles enveloppes (ministères, FEADER, FSE…). Les métiers du vivant sont en tension, en BFC. Une plus grande concertation entre l'État en Région, la Région et la profession est indispensable pour trouver des réponses à la hauteur des enjeux et pour la pérennité des centres de formation agricole de BFC.

// PRÉDATION

58 Le lynx de retour dans la Nièvre

Plusieurs vidéos prouvent que l'animal est de retour dans le département. Il fait l'objet d'un suivi précis.

Après expertise de plusieurs vidéos, l'Office français de la biodiversité (OFB) confirme la présence d'un lynx dans le sud du Morvan nivernais, dans le secteur de Glux-en-Glenne. Plusieurs vidéos prises dans ce secteur attestent de la présence d'un lynx boréal (ou lynx d'Europe). Des individus avaient déjà été observés en Saône-et-Loire en 2022 et la présence du lynx est confirmée dans ce département limitrophe. La France compte environ 180 individus, dont 80 % sont localisés dans le massif jurassien. Cette espèce à fort enjeu patrimonial fait l'objet d'un Plan national d'action (PNA) dont le préfet de la région Bourgogne Franche-Comté (BFC) est le coordinateur. Un des enjeux essentiels de ce PNA porte sur la recolonisation spontanée de nouveaux espaces forestiers. Cette espèce consomme préférentiellement des ongulés sauvages (chevreuil, chamois) et de façon très exceptionnelle des moutons (moins de 2 individus par département et par an).

Une espèce suivie de près

Le mode de chasse du lynx ne ressemble pas à celui du loup. Les rares attaques sur un troupeau, sont bien identifiables et ne concernent qu'un seul animal. Elles font l'objet d'une indemnisation au même titre que pour le loup. Le préfet rappelle que le lynx est une espèce protégée au niveau national et au niveau international dont la destruction est interdite. Le suivi du lynx est assuré en France par le Réseau Loup Lynx de l'OFB. Les personnes disposant d'indices de présence (observations visuelles, photographies…) peuvent signaler ces indices au service départemental de l'OFB, permettant ainsi de mieux connaître et de suivre l'évolution de la population de lynx dans le département. Le retour de cette espèce sur notre territoire est avant tout le fruit de l'action conjointe de tous les acteurs impliqués dans la protection de l'environnement. Elle est un signal positif de la santé et de la préservation des espaces naturels de la Nièvre.

D'après communiqué



Jean-Paul Chatagnon

Déjà repéré en Saône-et-Loire l'an passé, le lynx est désormais présent dans le département de la Nièvre.

// INNOVATION

Agronov a cinq ans et ne cesse d'élargir son champ d'actions

L'assemblée générale du pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov avait lieu le 4 mai à Dijon. La structure vient de boucler sa cinquième année d'existence et poursuit son déploiement sur plusieurs dimensions.



De gauche à droite : Constance Ravel (Chargée de développement innovation Agronov), Philippe Lemanceau (vice-président de Dijon Métropole), Christian Morel (vice-président du Conseil régional BFC), Frédéric Imbert (président d'Agronov) et Liselore Martin (directrice d'Agronov).



Parmi les évènements organisés par Agronov dernièrement, la Croisée des Champs, qui se tenait le 25 avril à Bretenière, a attiré plus de 250 participants

Mathilde Rivière

Mettre l'innovation agroécologique en lumière, fédérer tout un potentiel de recherche pour l'amener sur le terrain, au plus près des attentes du monde agricole, et accompagner des entreprises innovantes : voici résumée la triple dimension du pôle Agronov. Elle était rappelée, le 4 mai, par son président, Frédéric Imbert, en ouverture de l'assemblée générale du pôle, qui se tenait dans les locaux du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, à Dijon. Une assemblée particulière puisqu'elle marquait le cinquième anniversaire de cette structure. *« En cinq ans,* poursuivait Frédéric Imbert, *le besoin d'innovation dans l'agriculture s'est accentué. Notre rôle s'est élargi, en lien avec la transition agricole et le changement climatique. Nous avons intégré des actions sur la valorisation de l'impact carbone, la prise en compte de la gestion de l'eau, et le tout, au service de la pérennité des filières agricoles ».* La notion d'agroécologie a aussi évolué durant ce laps de temps : elle intègre de plus en plus une dimension sociale et Agronov sert aussi de creuset à des innovations qui portent sur la pénibilité au travail ou le bien-être animal.

Organisateur d'évènements

Le rapport d'activité de la structure pour 2022 révèle un nombre de 107 adhérents, dont 32 nouveaux. Le taux de réadhésion entre 2021 et 2022 atteint pour sa part 80 %. L'une des missions prépondérantes d'Agronov, c'est le lien entre les entreprises innovantes et l'expérimentation de leurs technologies sur le terrain : *« Nous challengeons les projets,* soulignait la directrice du pôle, Liselore Martin, *et nous les confrontons aux acteurs du milieu agricole. Nous avons ainsi réalisé plus de 200 mises en relations en 2022 ».* Durant l'année passée, Agronov aura aussi été présent sur de nombreux salons nationaux et aura organisé plusieurs évènements : le dernier en date étant la Croisée des Champs, organisée le 25 avril à Bretenière et qui aura attiré plus de 250 participants. Mais 2022, ce fut aussi l'organisation d'une journée consacrée aux sols et aux biosolutions, le traditionnel rendez-vous d'affaires Ag Meetup qui, en 2022, a vu la naissance d'un « petit frère » orienté sur la viticulture, le Viti Meetup, dont la première édition s'est tenue le 4 mai 2022 en Saône-et-Loire, à Davayé. La prochaine est programmée pour le 5 décembre. C'est aussi au cours des douze mois passés qu'Agronov a participé à un voyage d'études en Israël, au cours duquel le pôle a pu proposer à des start-up israéliennes de réfléchir et travailler sur des problématiques agricoles… propres à la Bourgogne Franche-Comté ! Aujourd'hui, deux de ces start-up travaillent avec Agronov. L'action du pôle aura aussi porté sur l'implication dans des Partenariats européens pour l'innovation (PEI) Filoleima (autonomie protéique de l'élevage par la récolte fractionnée de la luzerne et du trèfle violet), et Cages (Contention animale garantie ergonomique et sécurisée).

Nouveaux adhérents

En 2022 toujours, huit entreprises adhérentes au pôle ont pu réaliser des démonstrations terrains afin de tester leurs innovations en conditions réelles. Depuis le début de l'année 2023, le pôle a été rejoint par une vingtaine de nouveaux adhérents, parmi lesquels on peut citer Arvalis, qui rejoint ainsi l'Idele et Terres Inovia. Agronov était présent, fin mars au salon Vinéquip de Mâcon, et il a lancé un ensemble d'actions avec, notamment, deux groupes de travail sur l'eau et le carbone, une action sur la thématique des financements, notamment le recours au financement participatif pour des porteurs de projets innovants et, le 23 juin prochain, Agronov proposera une formation inédite intitulée Élargir le champ des possibles, destinée à mieux faire comprendre le monde agricole à des entreprises qui peuvent lui être utiles.

Berty Robert

150 structures accompagnées

En cinq années d'existence, le pôle Agronov affiche 150 structures accompagnées. Un accompagnement qui a permis l'émergence de dix solutions technologiques innovantes aujourd'hui utilisées par les acteurs du réseau. L'action du pôle a également permis l'installation de dix entreprises en Bourgogne Franche-Comté, dont huit sont basées à la pépinière d'entreprises de Bretenière, au sud de Dijon.

// ÉNERGIE

Une méthanisation de plus en plus présente en BFC

GRTGaz a présenté le bilan des consommations et des productions de gaz renouvelable en Bourgogne-Franche-Comté. La méthanisation accélère.

En 2022, la consommation de gaz dans la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a été de 17 TWh, en baisse de 19 % par rapport à 2021. Au niveau national, la baisse annuelle de la consommation de gaz a atteint 9 %. La consommation régionale des distributions publiques (alimentant les particuliers du secteur résidentiel ainsi que les entreprises des secteurs tertiaires et industriels qui leur sont raccordées) a enregistré une baisse de 18,8 % par rapport à 2021 (soit 13 TWh en 2022, à comparer à 16 Twh en 2021). Cette baisse s'explique par les efforts de sobriété, la hausse des prix de l'énergie ainsi qu'un climat doux, 2022 ayant été l'année la plus chaude jamais enregistrée par Météo France, affichant un écart avec 2021 de +1,58°. Au niveau national, la baisse de consommation des distributions publiques aura été de 16,6 %. La demande régionale en gaz de l'industrie s'est affichée en baisse dans la majorité des secteurs. Elle a atteint 20 %, à comparer à -11,8 % au niveau national. Cette baisse s'explique par la hausse des prix, l'optimisation de l'efficacité énergétique de certains process et les contraintes économiques pesant sur l'industrie (difficultés d'approvisionnement, inflation sur les matières premières, demande en baisse). En BFC, en 2022, la méthanisation a progressé avec 16 sites injectant sur les réseaux gaziers à la fin de l'année. Il y en avait 12 en 2021.

Nouvelles infrastructures en Côte-d'Or

La capacité totale de production est de 364 GWh/an, soit une hausse de 85,7 % par rapport à 2021. Cela représente l'équivalent de la consommation de plus de 32 000 logements. Preuve de ce dynamisme, la région BFC accueille depuis le mois d'avril le deuxième poste d'injection de biométhane directement raccordé au réseau de transport de GRTgaz, et ce, pour les besoins de production de la SAS Uniergie Selongey, en Côte-d'Or. Le poste d'injection a une capacité de 550 (n) m3/h. Par ailleurs, les travaux pour la création d'un poste de « rebours2 », toujours en Côte-d'Or, à Sainte-Colombe-sur-Seine, ont débuté en 2022. En effet, dans le cadre du projet d'unité de méthanisation « Sécalia » de Dijon Céréales à Cérilly, dans le Châtillonnais, la production de biométhane attendue sera supérieure à la consommation locale de gaz de Châtillon-sur-Seine et de Sainte-Colombe-sur-Seine. Le rebours sera mis en service en début d'année 2024. Au niveau national, la filière biométhane poursuit son déploiement, avec 149 nouveaux sites de méthanisation en 2022 qui injectent dans les réseaux français, dont 17 raccordés sur le réseau de GRTgaz. Au total, 514 sites de méthanisation sont recensés en France. La capacité annuelle de production atteint 9 TWh, soit 2,5 TWh supplémentaires par rapport à 2021. Les sites raccordés ont produit 7 TWh de gaz renouvelable en France, au-delà des objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) dont la cible était fixée à 6 TWh en 2023.

Berty Robert, avec communiqué



Symbole du développement de la méthanisation en BFC, le méthaniseur porté par Dijon Céréales dans le nord de la Côte-d'Or commencera à injecter du gaz en février 2024.

// NOUVELLE PAC

Découvrir la BCAE 8-Protection de la biodiversité

La BCAE 8 vise à protéger les éléments favorables à la biodiversité. Découvrez ici la manière dont elle fonctionne.

Type d'éléments favorables à la biodiversité	Coefficient multiplicateur	
Haies (largeur < 20m)	**1 m linéaire = 20 m² d'IAE**	Eléments non productifs pouvant compter dans les 4 % ou dans les 3 % obligatoires
Alignements d'arbres (<5m entre couronnes)	1 m linéaire = 10 m² d'IAE	
Arbres isolés	1 arbre = 30 m² d'IAE	
Bosquets (**0** à 50 ares)	1 m² = 1,5 m² d'IAE	
Mares (10 à 50 ares)	1 m² = 1,5 m² d'IAE	
Fossés non maçonnés	1 m linéaire = 10 m² d'IAE	
Bordures non productives (*)	1 m linéaire = 9 m² d'IAE	
Jachères (sans valorisation du 1er mars au 31 août)	1 m² = 1 m² d'IAE	
Jachères mellifères	1 m² = 1,5 m² d'IAE	
Murs traditionnels non maçonnés	1 m linéaire = 1 m² d'IAE	
Cultures dérobées sans phyto (**)	1 ha = 0,3 ha	Ne peuvent compter que dans les 7 %
Cultures fixatrices d'azote sans phyto	1 ha = 1 ha	

(*) Surface linéaire boisée ou herbacée non utilisée pour la production agricole (peut être fauchée ou pâturée si elle reste distinguable).

Il peut s'agir d'une bande tampon le long :
- d'un cours d'eau (BCAE4 ou non)
- d'un plan d'eau
- d'une bordure de champ
- d'une bordure de forêt.

Elle doit avoir une largeur minimale de 5 m (sauf bordure de forêt = 1 m)

(**) Semis sous couvert ou après récolte de la culture principale. En semis après-récolte, mélange obligatoire de 2 espèces

Tableau des coefficients d'équivalence pour ramener les types d'infrastructures agroécologiques en équivalence en surface.

Les Surfaces d'intérêt écologique (SIE) de l'ancien paiement vert actuel ont été intégrées à la conditionnalité, depuis la mise en œuvre de la nouvelle PAC, le 1er janvier dernier. Cette nouvelle règle intègre trois types d'obligations :

- Le maintien d'éléments favorables à la biodiversité : Infrastructures agroécologiques (IAE), et/ou jachères ou cultures dérobées et/ou fixatrices d'azote.
- Le maintien des éléments topographiques du paysage (mares, haies, bosquets).
- L'interdiction de taille des arbres et des haies du 16 mars au 15 août.

Suis-je concerné par ces trois obligations ?

Tous les agriculteurs sont soumis au maintien des particularités topographiques et à l'interdiction de taille des arbres et des haies pendant la période de nidification.

Pour respecter le premier type d'obligation, lié au maintien d'éléments favorables à la biodiversité, deux voies sont possibles. Le choix de la voie se fait chaque année par l'agriculteur au moment de sa déclaration sur TéléPAC.

- Option 1 : dédier 4 % minimum des terres arables (TA) à des IAE et terres en jachère.
- Option 2 : respecter un taux minimal de 7 % d'éléments favorables à la biodiversité, composé de 3 % de TA dédiées à des IAE et terres en jachères et de 4 % des terres arables en cultures dérobées et/ou fixatrices d'azote, sur lesquelles aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

Pour respecter le taux attendu, douze éléments favorables à la biodiversité peuvent être mobilisés. Ils sont pondérés pour être ramenés en équivalence surface. Le ratio de surface de l'exploitation peut être calculé :

- En additionnant les surfaces pondérées de tous les éléments favorables à la biodiversité sur les parcelles en TA ou adjacentes à ces dernières, les jachères et les cultures dérobées ou fixatrices d'azote déclarées par l'agriculteur.
- Et en rapportant cette surface pondérée à la surface en TA de l'exploitation.

Qu'ai-je le droit de faire pour exploiter mon bois et respecter la BCAE 8 ?

La coupe à blanc des haies et des bosquets en dehors de la période du 16 mars au 15 août est autorisée ainsi que l'exploitation du bois et le recépage. Les coupes à blanc sont strictement encadrées par la réglementation et une repousse végétative doit être présente l'année suivante. À titre exceptionnel et dans des cas spécifiques, des destructions et des déplacements pourront être autorisés sous réserve de déclaration préalable auprès de la DDT.

Les cultures dérobées de la BCAE 8 peuvent-elles être compatibles avec d'autres lignes de conditionnalité à respecter ?

Les mesures de conditionnalité BCAE 6 Couverture des sols en période sensible, BCAE 7 Rotation des cultures et BCAE 8 Maintien des infrastructures écologiques et/ou des jachères ou cultures dérobées et fixatrices d'azote ont en commun la notion de couverture des sols. Le respect des trois BCAE par le même couvert est possible sous réserve du respect des règles associées et notamment les plus contraignantes (directive Nitrates notamment). Il faut donc :

- Respecter la liste des couverts éligibles.
- Respecter la date d'implantation départementale.
- Présence du couvert au moins du 15 novembre au 15 février.
- Et pendant au moins 6 semaines sur la période entre le 1er septembre et le 30 novembre ou les mesures directive Nitrates.

Pour 2023, application de la dérogation « Jachère Ukraine »

En 2023, conformément aux dispositions prises pour cultiver des jachères afin de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale, certaines cultures alimentaires pourront être considérées « jachère » dans la BCAE 8 et compter dans le respect du critère. Le maïs, le soja ou les taillis à rotation courte ne pourront pas être comptabilisés au titre de cette BCAE 8.
Attention : Les « jachères Ukraine » ne seront cependant pas considérées jachères au titre de la diversité de l'assolement des éco-régimes.

- **Interdiction de la taille des arbres et des haies du 16 mars au 15 août. La période durant laquelle vous pourrez tailler des haies/arbres est désormais réduite. Tailler et/ou couper les arbres et les haies sera interdit du 16 mars au 15 août (contre 1er avril - 31 juillet précédemment). L'interdiction de taille porte sur les haies, les bosquets, les arbres isolés et les alignements d'arbres figurant sur le parcellaire de l'exploitation.**
- **Le maintien des éléments topographiques. Les éléments topographiques tels que mares (moins de 50 ares), bosquets (moins de 50 ares), haies (de moins de 10 mètres de large) doivent être maintenus. Cette mesure varie peu par rapport à la précédente programmation. Les mares et bosquets de moins de 10 ares sont désormais inclus. Le bosquet se définit comme un élément non linéaire d'arbres ou d'arbustes dont les couronnes se chevauchent pour former un couvert de superficie maximale de 50 ares (au-delà il s'agit d'une forêt).**

// TRAVAUX VITICOLES

Les entrepreneurs rencontrent la fédération régionale EDT

Une rencontre s'est tenue récemment, en Côte-d'Or, entre la fédération Entrepreneurs des territoires Bourgogne Franche-Comté (EDT BFC) et des entrepreneurs de travaux viticoles. Les échanges ont porté sur l'évolution sociale du secteur.

À l'invitation d'un adhérent prestataire de services en travaux viticoles, une douzaine d'entreprises spécialisées dans les métiers de la vigne se sont réunies récemment à Beaune pour échanger sur les conditions d'exercice de leur profession. Plusieurs problématiques sont communes à l'ensemble des prestataires de services agricoles tant sur le volet social que sur les principes régissant les relations contractuelles. En effet, les entrepreneurs de travaux viticoles sont, comme leurs homologues d'Entreprise de travaux agricoles (ETA), affiliés sous le code APE 0161Z « Activités de soutien aux cultures ». Le volet social a été un point important de discussion. En effet, Entreprises du territoire Bourgogne Franche-Comté (EDT BFC), en tant que syndicat représentatif, participe activement au dialogue social local impactant de fait les entrepreneurs de travaux viticoles.

Les sujets ne manquent pas

Les difficultés de recrutement des salariés et des saisonniers, la valorisation des métiers, la représentation des entrepreneurs dans les discussions régionales, le déploiement du dialogue social sont autant de sujets qui ont été abordés au cours de ce temps d'échanges. L'un des autres points de convergence était également l'acceptation des pratiques culturales par la société civile et la pression exercée sur les entreprises et les personnels dans l'exercice de leurs activités. L'objectif de cette demi-journée était de faire se rencontrer à la fois les entreprises locales et la fédération régionale en vue d'engager des échanges, de proposer des actions et de fédérer au mieux ce maillon des prestataires viticoles.

D'après communiqué



Une douzaine d'entreprises de travaux viticoles sont venues rencontrer la fédération EDT BFC.

ÉLEVAGE

// PRODUCTION LAITIÈRE

21 Une Brune d'exception

Une vache d'Alain Terrillon, éleveur dans le secteur de Laignes, a produit l'équivalent de 163 192 kg de lait standard au cours de sa carrière. Le nouveau record de France est tombé !



Alain Terrillon, ses deux fils Gabriel et Marceau, et leur vache de 17 ans.

Elle répond au joli nom de Belle de Mai. Née en 2006 à Griselles, cette vache Brune appartient à Alain Terrillon et vient de *« faire valoir ses droits à la retraite »* après une carrière tout bonnement exceptionnelle. Cette fille de Pronto x Vinz x Patrick a produit un cumul de 140 177 kg de lait à 45,2 de TB et 36,3 de TP, une performance qui équivaut, après la traditionnelle conversion pratiquée par les éleveurs laitiers (sur une base de 38 de TB et 32 de TP), à une production incroyable de 163 192 kg de lait standard ! Il s'agit là du nouveau record français en race Brune, le précédent avait été établi par une autre vache de Côte-d'Or, nommée Opale (Minos) et appartenant à l'EARL Parent d'Ampilly-les-Bordes (145 064 kg de lait brut, soit 159 900 kg en lait standard).

Une retraite bien méritée

La septième et dernière lactation de la Brune d'Alain Terrillon s'est achevée le 1er mai, jour de son 17e anniversaire. Cette ultime lactation aura duré 2 599 jours, soit un peu plus de 7 ans ! Durant cette période incroyable, exactement 72 035 kg de lait auront été produits, à 47,5 de TB et 37,2 de TP… Son dernier passage à la salle de traite a forcément été riche en émotions, comme le décrit l'éleveur : *« quelques larmes ont été versées, je ne le cache pas… Je ne sais pas s'il s'agissait de tristesse, de fierté ou de simple jalousie car pour moi, la retraite n'est pas pour demain ! Cette date du 1er mai, jour spécial pour cette vache, était calée depuis un petit moment. Elle aurait pu produire encore, elle a même terminé sur un total de 14 kg de lait par jour, mais le bien-être animal a primé. Belle de Mai a bien mérité sa retraite : elle va la passer paisiblement dans nos pâturages, jusqu'à son dernier souffle. Non, elle ne montera jamais dans un camion, je lui dois bien cela ».*

Une super adaptation

En plus de sa production hors-norme et son excellente morphologie (meilleur pointage du troupeau, note globale EX91), Belle de mai a suivi Alain Terrillon tout au long de son parcours professionnel : *« ce dernier a été très mouvementé mais malgré cela, cette vache a su parfaitement s'adapter à chaque fois à son nouvel environnement ! Fin 2007, lors de ma sortie du Gaec de l'Avenir à Griselles, Belle de mai est partie en pension au Gaec des Brumonts, à Montmoyen, chez mon ami Mickaël Clerget. Elle m'a ensuite rejoint en 2011 à Grancey-le-Château, chez Arnaud Coulier, où j'étais salarié. Fin 2014, je me suis réinstallé avec une première étape à Poiseul-la-Ville puis une seconde à Villaines-en-Duesmois, pendant un peu plus d'un an, le temps que mon bâtiment à Griselles soit opérationnel. Depuis 2016, nous sommes revenus dans le village natal de belle de Mai. C'est une très belle histoire ! ».*

AG

// CHRONIQUE OVINE

21 Semer du sorgho à pâturer cet été

Le sorgho peut être une solution fourragère intéressante mais il ne faut pas tarder à l'implanter et adapter les variétés à ses besoins.



Le sorgho est adapté à une implantation précoce de mai/juin. Au-delà, on prend un risque s'il ne pleut pas dans les jours qui suivent l'implantation. (Crédit) Cirpo

Implanté entre deux cultures principales afin d'assurer une production supplémentaire de fourrage, le sorgho est une graminée en place pendant moins de 100 jours. Il est semé en mai ou juin à raison de 25 kg par ha et avec une profondeur de semis entre 1 et 2 cm. Un rappuis est assuré après le semis. L'association de légumineuses présente peu d'intérêts en raison du développement rapide de la plante qui laisse peu de lumière aux légumineuses. Les sorghos fourragers offrent une grande diversité génétique, chaque variété étant adaptée à un besoin spécifique. Le mode d'exploitation reste le premier critère de choix. Les sorghos multicoupes sont à privilégier pour le pâturage, les monocoupes étant réservés à l'ensilage. En matière de variétés, les trois caractères spécifiques sont les suivants. Les BMR (Brown Mid Rib – nervure centrale brune) présentent la particularité d'avoir une part réduite des fibres non digestibles. Comptez 110 € par ha pour les coûts de semence des variétés BMR et 70 à 80 € pour les non BMR.

De l'humidité pour lever

Les variétés PPS (PhotoPeriod Sensitive – sensible au photopériodisme) ne produisent pas de grains lorsque la durée du jour dépasse celle de la nuit, ce qui est le cas sous nos latitudes à cette période. La plante produit ainsi plus de feuilles. Enfin, les variétés « Mâle stérile » ne présentent pas de fécondation et donc de production de grains. L'énergie de la plante est ainsi concentrée dans les feuilles et les tiges. En cas de mélange de variétés, le sorgho mâle est toutefois fécondé par la variété voisine. Ces plantes d'été nécessitent des conditions d'humidité et de températures estivales pour lever puis exprimer leur potentiel de rendement. Un à trois pâturages sont envisageables.

Equipe technique ovine de Bourgogne Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage / Ciirpo)

// DÉCHETS VÉTÉRINAIRES

21 Bientôt la collecte

Le GDS et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisent leur traditionnelle collecte de déchets vétérinaires, plusieurs rendez-vous sont proposés du 22 au 25 mai.

Dates et lieux

Lundi 22 mai. Châtillon-sur-Seine : de 8 heures à 9 h 15 à Bourgogne 110, Lucenay-le-Duc : de 10 heures à 11 heures à Dijon Céréales, Munois-Darcey : de 11 h 45 à 12 h 15 à Dijon Céréales

Mardi 23 mai. Aignay-le-Duc : de 8 heures à 9 heures à Dijon Céréales, Saint-Seine-l'Abbaye : de 10 heures à 11 heures à Dijon Céréales, Is-sur-Tille : de 12 h 15 à 13 h 30 au cabinet vétérinaire Behiels, Pontailler-sur-Saône : de 14 h 30 à 15 h 15 à Dijon Céréales.

Mercredi 24 mai. Saulieu : de 8 heures à 9 h 15 à Gamm Vert, Précy-sous-Thil : de 9 h 45 à 11 heures à Dijon Céréales, Champ-d'Oiseau : de 11 h 30 à 12 h 45 sur le parking de l'église, Vitteaux : de 14 heures à 15 h 45 à Dijon Céréales

Jeudi 25 mai. Pouilly-en-Auxois : de 8 h 30 à 10 h 15 à Dijon Céréales, Arnay-le-Duc : de 11 heures à 12 h 15 au foirail, Ivry-en-Montagne : de 13 h 30 à 14 h 30 à BER Énergies, Aiserey : de 15h 45 à 16 h 45 à Dijon Céréales.





// SEMENCES

89

Que retenir de l'assemblée générale de la FNAMS nord-est ?

L'assemblée générale de la FNAMS nord-est a eu lieu le mardi 9 mai, au foyer communal de Neuilly, à Valravillon. Arnaud Heirman, président de la zone concernée a fait un point sur la situation actuelle de la filière semence.

À l'occasion de l'assemblée générale de la FNAMS nord-est, Arnaud Heirman, président de ce secteur, a dressé le bilan de la situation de la filière semence. « *Il y a un an, je parlais de géopolitique et de sécurité alimentaire, voire de souveraineté semencière tant la production de semences en France et notre position de leader mondial en ce qui concerne les semences étaient menacées. Depuis, peu de choses se sont passées* », constate-t-il. « *En effet, jusqu'à la semaine passée, le conflit russo-ukrainien était tombé dans les oubliettes au même rythme que les cours des matières premières et des céréales en particulier. De 400 €/t, le blé est retombé à 220 €/t. De 900 €/t, l'azote est redescendue à 300 €/t. Quant aux autres intrants, ils restent à des niveaux inquiétants* ».

Un point positif est toutefois à constater selon lui, « *certains responsables ont pris la mesure des problèmes et on observe une tentative de relocalisation de la production de semences. La situation de marché aidant, les productions vouées à disparaître l'an dernier sont redevenues compétitives aujourd'hui* ».



L'assemblée générale de la FNAMS nord-est a eu lieu le mardi 9 mai, à Valravillon.

« C'est dans les champs que l'on trouvera des solutions »

Arnaud Heirman constate cependant un désintérêt pour la filière. « *Pourquoi ? Car l'exigence de propreté des lots est assurément un frein qui aura du mal à être levé après la décision récente de supprimer 230 matières actives à l'horizon 2030, une décision qui va laisser sans alternative la production de certaines cultures* », assure-t-il. « *Malgré tout, c'est dans les champs que l'on trouvera des solutions* ».

Ce dernier croit notamment au mélange d'espèces pour une meilleure couverture des sols, mais aussi pour diminuer la pression parasitaire. « *Pour cela, il faudrait que des solutions émergent quant au traitement des lots après récolte par les établissements* ».

Selon Arnaud Heirman, pour que la semence « *et l'agriculture plus largement restent prospères dans nos fermes, nous allons devoir faire preuve de beaucoup plus de réalisme quant à la gestion de l'eau, cet élément vecteur premier de rentabilité économique de nos structures, et faire preuve de beaucoup plus d'ouverture dans les recherches de solutions de nos problématiques de production* ».

Cette assemblée générale était aussi l'occasion de se rendre sur le terrain lors d'un tour de parcelles en production de semences bio. Au préalable, la coopérative la Cocebi et Ubios sont venues parler de leurs travaux du quotidien, aux agriculteurs présents.

Christopher Levé

La composition du conseil d'administration de la FNAMS nord-est après le renouvellement de trois membres est la suivante : président : A. Heirman (10) ; vice-président : R. Boulmeau (89) ; N.Klinkenberg (57) ; secrétaire : C. David (51) ; membres : F. Bontemps (51), P. Bonvallet (51 / renouvelé), P. Camburet (89), J. Decombard (71), F. Foissy (51), A. Guichard (51), L. Jacquet (89), T. Janson (51), F. Lespagnol (57), L. Michet (51 / renouvelé) et A. Patris (08 / renouvelé).

À propos de la FNAMS

Créée en 1955 au service de 17 800 agriculteurs multiplicateurs, la FNAMS participe à l'interprofession des semences avec un réseau de responsables professionnels impliqués, représentant les différentes espèces et régions. Elle contribue à la défense des rémunérations et des conditions de multiplication, à l'élaboration de références économiques, à l'évolution des réglementations touchant le secteur de la production de semences, à la promotion de la semence certifiée, à la mise en œuvre de conditions favorables au développement de la multiplication de semences en France, et au soutien des agriculteurs multiplicateurs en cas de litige.

Aussi, la FNAMS, c'est 7 unions régionales, 46 SAMS (syndicats départementaux), 230 professionnels actifs au sein des instances dirigeantes et des sections, et 3 associations adhérentes (AGPM maïs semence, syndicats des producteurs de semences de chanvre, et SNAMLIN).

// NUISIBLES

21

L'heure de la régulation

Le syndicat du Bassin du Serein lance une nouvelle campagne de régulation des ragondins et rats musqués.

Le Serein, long de 188 km, prend sa source à Beurey-Bauguay en Côte-d'Or et se jette sur la rive droite de l'Yonne à Bonnard, au nord d'Auxerre. Le syndicat, dédié à la gestion des milieux aquatiques, mène une multitude d'actions. Parmi celles-ci : la lutte contre la prolifération des rongeurs aquatiques envahissants, ragondins et rats musqués pour ne pas les citer. Ces derniers sont responsables de dégâts divers et variés sur les milieux aquatiques, les ouvrages hydrauliques. Ils représentent aussi une menace sur le plan sanitaire (santé humaine et animale) et leur capacité de prolifération inquiète. Une régulation de leurs populations est menée depuis 2016. L'an passé, pas moins de 352 animaux ont été prélevés sur l'ensemble du territoire par 12 bénévoles. Les élus du syndicat ont décidé de poursuivre cette régulation avec, comme nouveauté pour 2023, une meilleure indemnisation des bénévoles. Le montant par capture est ainsi doublé et passe de deux à quatre euros. Les queues (4 à 5 cm de l'extrémité) doivent être conservées au congélateur ou dans du sel avant la collecte de fin de campagne. Seuls les animaux prélevés sur les communes et cours d'eau du bassin-versant du Serein pourront bien sûr faire l'objet d'une compensation.

AG

Pour tout renseignement sur les modalités à suivre pour cette régulation, contacter le syndicat au 03 80 64 35 15 (ou par mail contact@bassin-serein.fr).

Déclarer ses dégâts

Pour pouvoir réguler certaines espèces par piégeage ou par tir, celles-ci doivent être classées Esod (Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts). Pour maintenir ces espèces dans un tel classement (ragondins, renards, fouines, corbeaux freux et corneilles noires, pies bavardes…), la DDT doit pouvoir justifier des dégâts et des dommages agricoles. Faute d'éléments déclarés, la pie bavarde ne pourra d'ailleurs plus être piégée de juillet 2023 à juin 2026, suite à nouveau classement… Les exploitants ont donc tout intérêt à bien déclarer chaque année les dégâts subis sur leurs terres. La FDSEA de Côte-d'Or a rappelé ce point pratique et réglementaire dans l'une de ses dernières newsletters.



// CAVB

La flavescence dorée, entre lutte et limitation des traitements

L'assemblée générale de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne aura consacré une bonne place à la lutte contre cette menace sanitaire sur le vignoble. Une lutte qui doit composer avec les restrictions croissantes sur les traitements phytos.



Le château de Savigny-lès-Beaune accueillait cette année l'assemblée générale de la CAVB.

Flavescence dorée, aménagement de parcelles, emploi, défis techniques… les sujets ne manquaient pas pour nourrir les débats de la dernière assemblée générale de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), organisée le 21 avril au château de Savigny-lès-Beaune, en Côte-d'Or. La maladie de la flavescence dorée est dans toutes les têtes : *« on va devoir y mettre toute notre efficacité et notre professionnalisme »*, confessait Thiébault Huber, le président de la CAVB. Un défi de taille pour un vignoble qui, plus largement, s'interroge sur sa capacité à affronter l'évolution climatique, autant que les réglementations environnementales de plus en plus contraignantes. Les défis techniques à venir sont nombreux, autant en termes de modes de travail que de matériel végétal, mais la tâche ne fait pas peur à une organisation habituée à se battre sur de multiples terrains.

Des cas relativement isolés

Sur le dossier de la flavescence dorée, quelques pieds isolés ont été détectés dans le nord-mâconnais. Globalement, la situation de surveillance de la maladie paraît plutôt bien maîtrisée dans le vignoble de Saône-et-Loire mais on note quand même des préoccupations sur le sud-mâconnais. En 2022, on a dû procéder à de l'arrachage de vignes. Dans l'Yonne, des premiers cas ont été décelés et, en Côte-d'Or, des pieds isolés sont disséminés sur les deux côtes. Pour 2023, la CAVB propose de repartir d'une feuille blanche dans la lutte contre cette menace, afin de gagner en précision dans sa détection et avec un budget de 700 000 euros. Il faut aussi noter que 3 500 vignerons sont mobilisés sur ce travail de prospection. *« Nous bénéficions d'un soutien budgétaire des Conseils départementaux de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire dans ce domaine,* soulignait Thiébault Huber, *mais pas de la Région Bourgogne-Franche-Comté en revanche… »* Le président de la CAVB pointait aussi un paradoxe de taille sur la flavescence dorée : *« les services de l'État nous demandent de traiter pour lutter contre la maladie et éviter son extension, mais, dans le même temps, on ne cesse d'accumuler les restrictions de possibilités de traitements… »*

Un œil sur l'urbanisation

De manière générale, l'évolution de la réglementation phytos constitue un des gros sujets de préoccupations pour 2023. Dans le vignoble, de nombreuses initiatives se mettent néanmoins en place. Il faudra faire avec les contraintes grandissantes dans le cadre des zones de traitement permises. Dans ce domaine, la CAVB revendique d'avoir son mot à dire, désormais, à propos de futurs programmes d'urbanisation, afin que les porteurs de ces derniers prennent eux aussi en compte la présence de vignes. Il n'y a pas de raisons que les limitations aillent toujours dans le même sens et il sera à l'avenir difficilement acceptable de poser des limites aux viticulteurs tout en construisant à proximité des vignes. La question environnementale, elle se pose aussi dans le domaine de l'aménagement de parcelles de vigne. En 2022, la CAVB aura traité 94 déclarations sur ce thème. Sur les Hautes-Côtes, en Côte-d'Or, la recherche du bon compromis, entre préservation de la biodiversité et de l'activité économique préside à la conduite de ces dossiers, et la question devrait aussi se poser en Saône-et-Loire avec des superficies qui restent à planter. En appellation régionale Coteaux bourguignons, une réserve de 25 000 hectares reste à planter, notamment sur la zone des Hautes-Côtes. Pour limiter les coûts, la CAVB note que, désormais, des études globalisées faune-flore sont possibles.

Des rendez-vous pour 2023

Enfin, sur le matériel végétal, Thiébault Huber, par ailleurs président de Qanopée (dispositif de pré-multiplication de porte-greffes destiné à préparer l'avenir), a indiqué que les objectifs pour 2023 résident dans le fait d'organiser la filière de matériel certifié pour une meilleure synergie entre les acteurs (Beaujolais et Champagne, en plus de la Bourgogne) et de songer à l'organisation de production de matériel standard. Pour 2023, la CAVB gardera un œil sur la loi d'orientation agricole actuellement en préparation, il y aura également de gros enjeux sur le système d'appellations contrôlées, réclamant un pilotage des cahiers des charges très scrupuleux et les inquiétudes demeurent sur l'évolution de la réglementation de l'utilisation de produits phytosanitaires. De bons moments attendent aussi la filière avec, en novembre, l'organisation, à Beaune, de la 150e fête des grands vins, le congrès du centenaire de l'Organisation internationale du vin (OIV), dont le siège est désormais à Dijon et celui de la Cnaoc, qui aura lieu également en Bourgogne en 2024.

Berty Robert



Avancée sur les fermages

À la suite du gel de 2021, la Saône-et-Loire et l'Yonne ont souhaité travailler à une réforme de la méthode de calcul des fermages afin d'y intégrer une notion de rendement. C'était aussi l'occasion d'harmoniser la méthode à l'échelon de toute la Bourgogne viticole puisqu'en Côte-d'Or, un tel système est déjà en place depuis 2016. L'indexation des fermages sur la récolte a donc été obtenue, au terme de négociations parfois ardues avec les bailleurs, dans les deux départements concernés. Pour la CAVB, il y a là une véritable avancée.



Les défis techniques qui se posent au vignoble de Bourgogne sont une préoccupation centrale de la confédération.

La CAVB en chiffres

La Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne c'est :
- 84 appellations fédérées
- 53 organismes de gestion (ODG)
- 4 500 vignerons
- En 2022, 70 commissions de l'organisme auront visité 6 900 hectares de vignes, de l'Yonne à la Saône-et-Loire, en passant par la Côte-d'Or.

// INTERPROFESSION

Un nouveau directeur pour le BIVB



Sylvain Naulin, l'actuel directeur général d'InterLoire, l'interprofession des vins du Val de Loire, vient d'être recruté au même poste par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB).

L' annonce a été faite sur le compte Twitter de l'interprofession bourguignonne. Sylvain Naulin va succéder à Christian Vanier, sa prise de fonction étant prévue le 17 juillet.

En poste depuis 2016 à l'interprofession des vins du Val de Loire, Sylvain Naulin a été pendant sept ans secrétaire général adjoint du Comité européen des entreprises du vin.

Cet ingénieur agronome est aussi passé par le ministère de l'Agriculture, chargé des relations internationales Vin entre 2005 et 2009.

Huit conseils pour bien entretenir sa herse

Machine particulièrement sollicitée sur de courtes périodes dans l'année, la herse rotative mérite la plus grande attention en termes d'entretien. Le constructeur Amazone promulgue ici les bons conseils pour bien la faire vieillir.

Par David Laisney



Outil animé doté de multiples engrenages, paliers et graisseurs, la herse rotative demande un entretien régulier.

4 – Contrôler les conduites hydrauliques après les 10 premières heures

Après les premières 10 heures d'utilisation, il est conseillé de vérifier le serrage des conduites hydrauliques sur les machines repliables et sur celles équipées d'un relevage pour accrocher un semoir. Sur les herses rotatives comptant plusieurs campagnes, il peut être nécessaire de remplacer les flexibles, surtout si les tresses métalliques sont visibles et rouillées (risque d'éclatement).

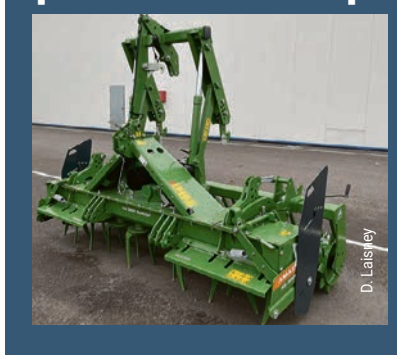


6 – Le caisson lubrifié à vie

Selon les marques, le caisson abritant la cascade de pignons entraînant les rotors contient de l'huile ou de la graisse liquide et n'impose pas toujours une vidange périodique (voir les préconisations du constructeur). Il faut cependant, en saison, vérifier le niveau de lubrifiant toutes les semaines ou toutes les 50 heures. Lors de cette opération, il est important de contrôler l'absence de suintement au niveau des paliers et de s'assurer du bon état des rotors, des dents et de leurs fixations.



1 – Utiliser le nettoyeur haute pression avec précaution



Avant d'attaquer l'entretien, le lavage de la herse rotative est conseillé. S'il est réalisé au nettoyeur haute pression, il semble évident de ne pas viser avec le jet les points de lubrification, les paliers, la plaque signalétique, les symboles d'avertissement et les autocollants, ainsi que les composants électriques (éclairage). Amazone préconise notamment de ne pas travailler avec une pression supérieure à 120 bars.

5 – Vidanger le boîtier après les premières 50 heures



Après les 50 premières heures, la vidange du ou des boîtiers d'entraînement est à réaliser. Cette opération, à renouveler ensuite toutes les 500 heures, s'effectue avec la herse rotative posée sur une surface plate et, lors du remplissage d'huile, le niveau se contrôle à l'aide de la jauge intégrée au bouchon. L'huile à utiliser doit être conforme aux préconisations du constructeur. Lors de cette intervention, il est important de vérifier que le reniflard du boîtier n'est pas obstrué, car il permet d'évacuer l'air sous pression et de préserver ainsi l'étanchéité.

7 – Vérifier les paliers et régler les décrotteurs du rouleau



Les rouleaux arrière doivent être contrôlés régulièrement, afin de s'assurer du bon état de leurs roulements et de leur bonne rotation. Les modèles sillonneurs et packer sont, par exemple, équipés de décrotteurs, qui évitent à la terre de s'accumuler. Ces racleurs doivent respecter une distance par rapport au tube indiquée dans la notice d'utilisation. Après avoir effectué le réglage, il est important de faire tourner le rouleau pour vérifier qu'aucun décrotteur ne frotte.

2 – Garder le cardan en bon état



L'entretien du cardan s'opère selon les préconisations du fabricant et sa protection doit être maintenue en bon état pour des raisons de sécurité. Il est généralement recommandé de graisser, toutes les 50 heures, les croisillons et les tubes de protection. Lors de cette opération, il faut également désaccoupler les tubes en acier profilé qui transmettent la puissance, afin de les lubrifier. Le limiteur débrayable à came ne nécessite aucun entretien lorsque les conditions d'utilisation sont normales. S'il se déclenche fréquemment, il peut être nécessaire de l'ouvrir, afin de le nettoyer et le lubrifier avec une graisse spéciale préconisée par le fabricant de la transmission.

8 – Préserver l'étançon des efface-traces



Situés derrière les roues du tracteur, les efface-traces s'usent au fil des hectares. Pour éviter d'endommager l'étançon de ces éléments, il est important de remplacer régulièrement le soc. Il est ensuite important d'en vérifier le serrage après cinq heures d'utilisation.

3 – Graisser sans excès

Le graissage s'opère sans laisser trop déborder la graisse, car l'excédent se charge de poussière et s'avère néfaste, se transformant en pâte abrasive. Les déflecteurs latéraux mobiles et les articulations du relevage hydraulique porte-à-court sont à lubrifier toutes les 50 heures, alors que les traceurs sont à faire toutes les 25 heures. La lame de nivellement se graisse toutes les 500 heures ou avant une période d'immobilisation prolongée.



AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com

HE-VA

Jean-Michel Chenillot
89000 Saint Georges sur Baulche
Port. 06 08 95 26 90 - jmc@agridis.com

Thierry Chenillot
74350 Cruseilles
Port. 06 08 97 59 88 - thierry.chenillot@orange.fr

Adrien Auvigne
52500 Maâtz
Port. 06 47 99 32 10 - aa@agridis.com



Combi-Disc : Décompacteur + déchaumeur à disques porté et semi-porté de 3 à 6 m .



Top-Strigle : Herse à paille de 3 à 10 m. avec 2, 4 ou 5 rangées de dents



Herse étrille : Pour le désherbage avec semoir à petites graines de 3 à 15 m.



Disc-Roller : NOUVEAU déchaumeur à disques, contour porté ou traîné de 2,50 m à 8 m.



Euro-Tiller: Vibro traîné de 7 à 10 m, avec dents disposées sur 7 rangées.



Tip Roller : Rouleau semi porté avec anneaux étoiles déchiqueteurs et rotor hacheur.

TRAVAIL DU SOL

Kuhn Une fraise rotative pour la biofumigation

Nouveau modèle de 3 m de large, l'EL 162-300 Biomulch est conçue pour incorporer des végétaux frais dans le sol à une profondeur superficielle en travaillant jusqu'à 10 km/h. Elle permet de détruire le couvert végétal, d'incorporer des végétaux et des engrais organiques ou de réaliser un déchaumage superficiel. Le mélange de terre et de résidus végétaux obtenu par le travail superficiel des premiers centimètres du sol favorise la transformation du couvert en matière organique. C'est ce qu'on appelle la biofumigation. Cette fraise rotative est pourvue de 4 roues de jauge avant pour garantir un contrôle de la profondeur de travail, de nouvelles lames courbées à 95° éliminant le lissage et d'un capot arrière réglable hydrauliquement pour contrôler l'émiettement.



Kuhn

Kult Deux bineuses sur le même châssis

Connue dans le domaine du désherbage mécanique pour ses doigts Kress, la société allemande Kult fabrique également des bineuses pour le maraîchage et la grande culture. Son modèle Vision Double PV se caractérise par sa conception en deux sections indépendantes. Il est disponible en 6, 8 et 9 m de large et permet ainsi de biner des cultures implantées respectivement avec un semoir de 3 ; 4 ou 4,5 m. Chaque demi-largeur de la bineuse dispose de son propre système de translation hydraulique et d'une caméra de guidage dédiée pour suivre les rangs. La Kult Vision Double PV se décline en différentes configurations pour désherber le blé (interligne mini de 17 cm), le colza et le maïs. Elle se complète en option du relevage des éléments bineurs contrôlé par GPS (Section Control), d'un système de fertilisation ou d'une unité de semis.



D. Laisney

Kverneland Un meilleur recoupement sur les Qualidisc Pro portés

La gamme de déchaumeurs à disques indépendants portés Qualidisc Pro de Kverneland bénéficie d'évolutions comme les versions semi-portées. Les disques arrière sont désormais décalés pour intervenir entre les passages des disques avant. Ainsi, les deux rangées de disques génèrent un travail de scalpage plus homogène. Par ailleurs, les Qualidisc Pro sont déclinés avec un choix de six rouleaux, dont le nouvel Actipress Solo. De type soil-to-soil (profil en U), ce rouleau peut être combiné à des patins renforcés au carbure en option. Il est également proposé sur les déchaumeurs Turbo et Enduro, tout comme la herse peigne qui peut désormais se positionner à l'arrière du rouleau.



L. Vimond

Latitude GPS Importation des striptillers Horizon



Horizon Agriculture

Distributeur des appareils de semis directs DSX du constructeur britannique Horizon depuis le début d'année, Latitude GPS va prochainement distribuer en France le striptiller SPX. Cet appareil peut être décliné en interrangs de 40 à 80 cm. Chaque élément dispose de roues de jauge avant, couplées à un disque gaufré ouvreur, suivi de chasse-débris rotatifs optionnels, puis d'une dent renforcée au carbure jouxtée de deux disques gaufrés déflecteurs. Enfin, une double roue métallique ou caoutchouc assure le rappui. La profondeur de la dent s'ajuste à l'aide d'un axe et de trous multiples. Le SPX est proposé en châssis rigide de 3 et 6 m ou repliable de 4,40 et 6 m, ainsi qu'en espacement de 50 ou 75 cm.



Lemken La charrue Juwel 6 pour les tracteurs de moins de 130 chevaux

Après les Juwel 7, 8 et 10, la nouvelle génération de charrues portées Lemken s'enrichit d'un modèle destiné aux tracteurs de 70 à 130 ch : la Juwel 6. Celle-ci remplace les vieillissantes EurOpal et VariOpal 5 et 6. Dotée d'une conception plus légère, la Juwel 6 intègre une poutre de 110 mm et propose une hauteur sous châssis de 80 cm. En version M, elle offre quatre largeurs de travail à réglage mécanique, tandis que la Juwel 6 M V profite du réglage hydraulique de la largeur. Équipée du dispositif iQBlue Connect, elle accède à un pilotage Isobus et à des automatismes. Déclinée en sécurité à boulons ou non-stop mécanique, cette charrue peut recevoir en option des corps DuraMaxx à la résistance accrue. Elle dispose également du système Optiquick qui permet de régler rapidement la largeur de la première raie et la ligne de traction. Comme l'ensemble des charrues portées Lemken, la Juwel 6 accède à une roue de jauge avec amortisseur hydraulique et réglage de la profondeur sans outil.
Nombre de corps : 3 à 5
Version : M/MV
Dégagement entre pointes : 90 ou 100 cm/100 cm
Largeur de travail : 12, 14, 16, 18 ou 13, 15, 17, 20 pouces/9 à 20 pouces



Lemken

Novaxi Un scalpeur à grand dégagement

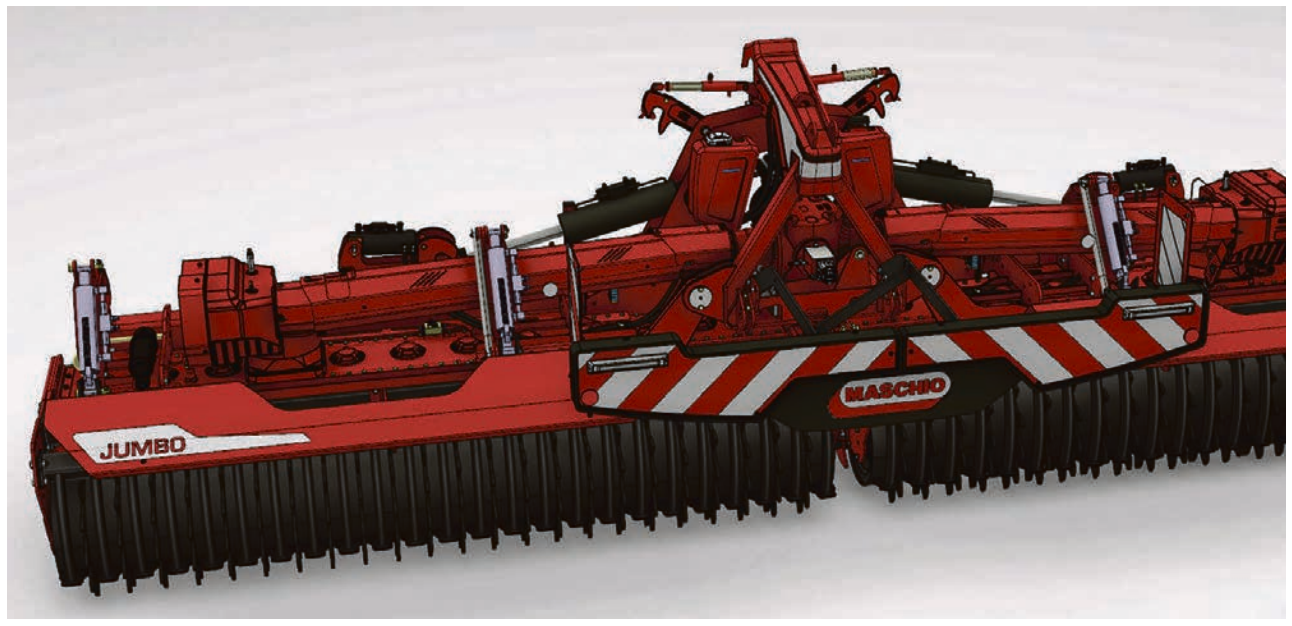
Le scalpeur dévoilé par Novaxi, fabriqué par la société Maréchal, compte trois rangées de dents disposées avec un interligne de 19 cm. Décliné en trois largeurs, il se caractérise par son dégagement sous châssis de 85 cm et sa distance entre rangées de 80 cm. Cet appareil, équipé de dents Bellota à sécurité non-stop mécanique par ressort boudin, reçoit trois types de pièces travaillantes à démontage rapide : pointes, patte d'oie de 28 cm avec ou sans traitement au carbure. Il est équipé de 4 roues de jauge (modèles de 3 et 4 m) ou de 6 (variante de 5 m). Ce scalpeur est doté à l'arrière d'une herse peigne utilisant des dents de 16 mm de diamètre, dont le réglage s'opère hydrauliquement en option. Cette herse bascule au-dessus du châssis du scalpeur pour réaliser un travail de fissuration sans rappuyer.
Modèle : SM 300 ; SM 400 et SM 500
Largeur : 3 ; 4 et 5 m



D. Laisney

Maschio Gaspardo La herse rotative Jumbo se blinde d'électronique

Après la gamme Toro, c'est au tour de la gamme de herses rotatives Maschio Gaspardo Jumbo de bénéficier des nombreuses solutions Isotronic. Elle se compose de modèles de 6 ; 7 et 8 m s'attelant sur des tracteurs jusqu'à 550 chevaux. Ces machines bénéficient d'une profondeur de travail réglable hydrauliquement jusqu'à 28 cm. Depuis son terminal Isobus, l'opérateur contrôle l'absorption de puissance, la température de l'huile dans les boîtes de vitesses, la vitesse de rotation des rotors, le patinage des cardans, la profondeur de travail réelle, le positionnement des cardans lors du repliage… À terme, toutes les gammes de herses rotatives repliables seront proposées en versions Isotronic, à commencer par l'Aquila.



Maschio Gaspardo



Phenix Agrosystem Une herse étrille Isobus avec coupure de sections

Baptisée L'Arcadia, la nouvelle herse étrille de la société française Phenix Agrosystem affiche une envergure de 12 m (modèles de 18 à 24 m en prévision). Cette machine de désherbage mécanique se compose de 10 éléments de 1,20 m de large et compte 420 dents réparties sur 7 rangées (interligne de 2,8 cm entre dents). Elle bénéficie du pilotage Isobus et de la coupure de sections par GPS. Ses dents présentent un profil spécifique, afin de s'effacer sous le châssis pour ne pas blesser la culture lorsqu'elles sont relevées. Leur position et leur pression s'ajustent indépendamment. Il est, par exemple, possible de travailler dans les cultures hautes et fragiles avec les dents agressives avec peu de pression, ainsi qu'avec des dents fuyantes et une pression élevée pour l'écroutage. La stabilité de la machine est assurée par quatre roues disposées à l'avant du châssis sur le modèle de 12 m. Le constructeur ne monte volontairement pas de roue à l'arrière pour éviter les phénomènes de repiquage des adventices.



D. Laisney

Pöttinger Un rouleau hacheur hélicoïdal à l'avant des Terradisc

Sur les déchaumeurs à disques indépendants traînés Terradisc 4001 T, 5001 T et 6001 T, Pöttinger propose désormais en option le rouleau hacheur à l'avant de l'outil. Ce rouleau à couteaux déchiquette les chaumes, favorisant leur reprise et leur incorporation dans le flux de terre par les disques déchaumeurs. La particularité de ce rouleau, d'un diamètre de 350 mm, est la forme hélicoïdale des couteaux, qui assure un effort constant sur le sol et sur les chaumes.
La pression et la profondeur de travail du rouleau hacheur sont réglées hydrauliquement, ce qui permet de le relever facilement en cas de conditions trop humides. Ce rouleau peut être monté sans modification sur les modèles déjà en fonction depuis 2018.



Pöttinger

Quivogne Bineuses et houes rotatives font châssis commun

Le châssis bipoutre développé par le fabricant français Quivogne est commun à ses bineuses et à ses houes rotatives. Conçu à partir d'un tube rectangulaire de 120 x 60 mm, il permet de modifier facilement la largeur entre les éléments de binage. Il donne aussi la possibilité de retirer rapidement des roues étoilées pour des applications spéciales de la houe rotative. Ce dernier outil se distingue par l'utilisation d'étoiles en fonte ductile dessinées par Quivogne. Mesurant 540 mm de diamètre, celles-ci sont montées par paire sur un balancier, afin de changer aisément leur sens de rotation pour agir sur leur agressivité. Chaque paire de roues étoilées est plaquée au sol par un ressort relié au bras support et sa pression s'ajuste en agissant sur la position des deux roues de terrage. De leur côté, les bineuses, disponibles avec un attelage tiré ou poussé, reçoivent de nouveaux éléments montés sur un parallélogramme doté d'un ressort de terrage désactivable. Elles accèdent à davantage d'options, telles qu'un simple peigne, une double rangée de herses étrilles, des doigts Kress, un rouleau cranté de 300 mm de diamètre… Les houes rotatives se déclinent de 3 à 7,50 m de large, tandis que les bineuses sont proposées de 5 à 12 rangs en écartement de 45 à 60 cm ou de 4 à 9 rangs en interrang de 60 à 80 cm.



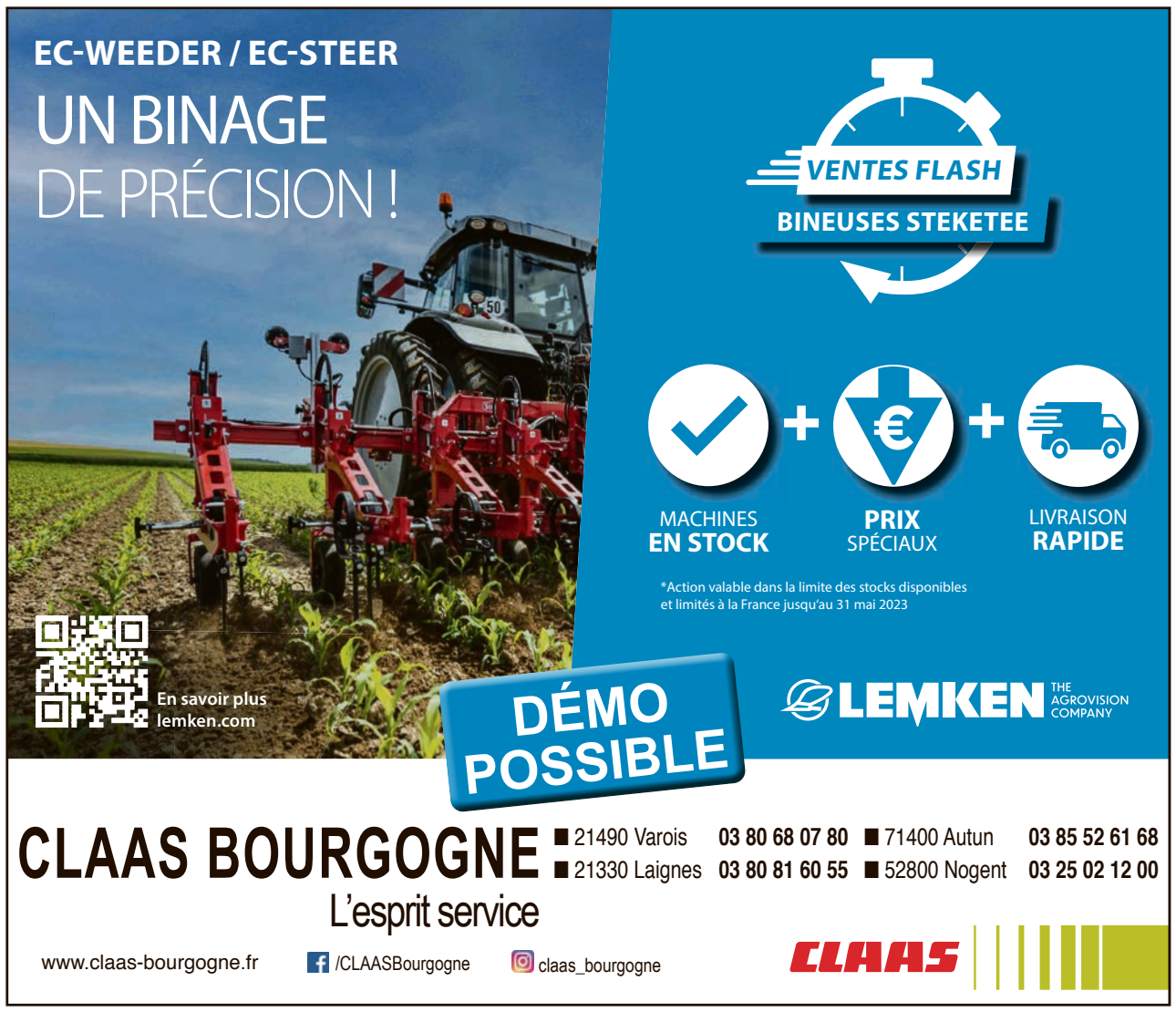
D. Laisney

Religieux Frères Une gamme de herses à paille

Religieux Frères propose une gamme de herses à paille, afin de répondre à la tendance des solutions peu gourmandes en carburant. Composé de trois sections, le premier modèle de 7,20 m de largeur de travail intègre 120 dents de section 16 mm, rechargées sur 7 cm de long en option. Réparties sur cinq rangées, ces dents disposent du réglage hydraulique de l'angle de travail, en fonction de la dureté des sols, du type de travail souhaité et du volume de résidus. Compter 160 à 180 ch pour emmener ce matériel.



Religieux Frères



TRAVAIL DU SOL

Sky Le scalpeur Methys PCS affiche sa polyvalence

Après le déchaumeur à disques Methys, Sky complète sa gamme d'outils de travail du sol superficiel avec le scalpeur Methys PCS (Precision cutting system). Cet appareil traîné, décliné en deux largeurs, est équipé de dents vibrantes réparties sur sept rangées et espacées de 20 cm. Celles-ci reçoivent des socs patte d'oie de 260 mm de large pour un bon recouvrement, caractérisés par un angle agressif sur la face d'attaque au carbure pour favoriser la pénétration, puis un angle moins prononcé pour soulever et retourner sans mélanger. Le Methys PCS dispose de 12 roues de contrôle de profondeur réparties sur trois tandems à l'avant de l'appareil, deux boggies sur les extensions et les deux roues de transport de la partie centrale. Cette conception assure ainsi un suivi très précis des dénivellations du sol avec une adaptation de chacune des trois parties de l'outil. Ce scalpeur ne reçoit pas de rouleau, mais une herse à trois rangées de dents fines (12 mm) pour nettoyer et laisser en surface les racines. Affichant un dégagement sous bâti de 70 cm, le Methys PCS peut intervenir en premier déchaumage avec beaucoup de résidus, pour la gestion des repousses avant le semis, à la destruction des couverts et enfin pour les faux semis de printemps. Sky annonce une consommation de carburant de 6,5 l/ha en premier passage et 3 l/ha en second passage. Ces deux modèles traînés seront complétés à l'automne 2023 par trois modèles portés de 3, 4 et 6 m.
Modèle : Methys PCS TW6 et TW8
Largeur de travail : 6 et 8 m
Longueur avec herse : 7,85 m
Nombre de dents : 29 et 39
Profondeur de travail : 2 à 11 cm
Vitesse de travail : 6 à 10 km/h
Poids : 5 600 et 6 300 kg



Sky

Stecomat Une large gamme de fissurateurs

Les fissurateurs de la firme britannique Grange Machinery sont distribués en France en exclusivité par la société Stecomat. Ces outils travaillant jusqu'à 35 cm de profondeur sans bouleverser les horizons se classent en trois familles : CCT, LDT et LDL. Monopoutres, les modèles CCT, de conception compacte, reçoivent une rangée de disques de coupe suivie d'une rangée de dents de fissuration à sécurité à boulon de cisaillement ou non-stop hydraulique. Disponibles en 3 ; 4 et 6 m, ils s'utilisent en solo ou en combinaison avec un outil porté ou semi-porté. Les fissurateurs LDT (3 ; 4 et 6 m) travaillent seuls et peuvent être combinés à un outil semi-porté. Ces appareils sont aussi dotés de disques de coupe et se caractérisent par l'utilisation de dents relevables hydrauliquement, afin de les escamoter en fonction des conditions. Ils se complètent en option d'un rouleau amovible (packer dentelé de 650 mm ou annelé de 670 mm). Enfin, le fissurateur LDL (3 ; 4 ; 5 et 6 m) compte deux poutres, la première accueillant les disques de coupe et la seconde supportant les dents. Il est doté à l'arrière d'un rouleau packer et embarque, en option, un semoir de petites graines pouvant être associé à une rampe de semis à doubles disques et roues plombeuses.



Grange Machinery





Le nouveau Cultus HD.
Un travail du sol sans compromis.

Le Väderstad Cultus HD 425-525 atteint une nouvelle étape dans le segment des déchaumeurs à dents portés. Il est conçu pour ne jamais faire de compromis sur sa précision en profondeur et ses performances au champ.

Le cœur de la machine est constitué par les nouvelles dents robustes du Cultus HD. Avec une force de déclenchement allant jusqu'à 680 kg, le Cultus HD maintient sa profondeur.

Le Cultus HD 425-525 de 4,25 et 5,25 m sera lancé à l'automne 2023.



Quand la dent du Cultus HD rencontre un obstacle, elle est capable de se dégager complètement du sol. Lorsqu'elle revient en terre, elle conserve toute sa puissance pour revenir rapidement en position de travail.
De cette façon, le Cultus HD est capable d'assurer une précision extrême en profondeur, offrant un excellent travail du sol sur l'ensemble de la parcelle.

Découvrez tous les avantages agronomique du Cultus HD sur vaderstad.com

VÄDERSTAD
Là, où l'agriculture commence

AVENIR motoculture	21 Arc/Tille - Ménétreux	03 80 63 07 77
BASSET	10 Polisot 10 Channes - 10 Bar sur Aube	03 25 29 61 10
DACHARD	58 St Benin d'Azy	03 86 60 21 80
MALECOT POIRIER AGRI	58 Saint-Loup - 89 Ligny le Châtel	03 86 26 24 49
Sureau	89 Avallon - Tonnerre - 58 Tannay	03 86 34 18 35

Väderstad Des disques pivotants pour le déchaumeur Carrier XT

Quatrième déclinaison du célèbre déchaumeur à disques indépendants de Väderstad, le Carrier XT se démarque par ses deux rangées de disques qui pivotent hydrauliquement pour adapter la profondeur de travail de 2 à 12 cm. Ce mouvement des disques permet d'optimiser leur angle d'inclinaison en fonction de la profondeur. Cette conception autorise à la fois une découpe complète en travail superficiel et un bon maintien de la profondeur, ainsi qu'une réduction du flux de terre en travail plus profond. Le constructeur avance également une réduction de la consommation de carburant. Décliné en trois largeurs de 4,25 à 6,25 m, en châssis porté ou semi-porté, le Carrier XT peut être équipé de trois types de disques : standard de 450 mm de diamètre, TrueCut de 470 mm et le CrossCutter Disc réservé au déchaumage ultrasuperficiel. Le réglage de profondeur s'effectuant par les disques, le rouleau (simple ou double) est relié directement au châssis. Le modèle semi-porté se complète en option avec un équipement frontal, comme des lames Crossboard ou des rouleaux couteaux CrossCutter Knife. En version portée, le Carrier XT est proposé avec un châssis galvanisé pour l'épandage de lisier.

Modèle : Carrier XT 425, 525, 625
Largeur : 4,25 ; 5,25 ; 6,25 m
Nombre de disques : 34, 42, 50
Espacement entre disques : 125 mm



Väderstad

Väderstad Un nouveau Cultus HD

Le nouveau déchaumeur à dents porté Cultus HD est disponible en largeurs de travail 4,25 ou 5,25 m. Il peut travailler jusqu'à 30 cm de profondeur au profit d'une force de déclenchement allant jusqu'à 680 kg. Trois rangées de dents composent ce déchaumeur, les dents étant espacées de 27 cm. De nouvelle conception, ces dernières sont capables de maintenir en permanence une force élevée vers le sol. En cas d'obstacle lourd, la dent Cultus HD se libère complètement pour laisser passer l'obstacle. Lorsqu'elle revient en terre, elle conserve toute sa puissance pour reprendre rapidement sa position de travail. La profondeur est réglable depuis la cabine. Le Cultus HD est équipé d'un verrouillage hydraulique des extensions et du nouveau système de réglage automatique Dynamic Control, qui garantit le fonctionnement des niveleurs toujours dans une position optimale. Il n'est plus nécessaire de procéder à un réglage manuel. Le Cultus HD peut être équipé de pointes et de versoirs MixIn conçus et produits par Väderstad. Ce nouveau déchaumeur entrera en production cet automne.



Väderstad

Tadys Un rouleau Faca segmenté pour un suivi optimal du terrain

Distribué en France par Tadys, le rouleau Faca Speedmax de Knoche se caractérise par l'utilisation de deux rangées de rouleaux formés par des segments indépendants de 75 cm de large, pour un meilleur suivi du terrain. Il se distingue également par le montage décalé des paliers entre la première et la seconde rangée, afin de garantir un hachage uniforme sur toute la largeur. Cet appareil reçoit au choix deux types de rouleaux de 390 mm de diamètre : à couteaux ou à barres rectangulaires. Sa pression au sol s'ajuste hydrauliquement à l'aide de vérins (un par batterie de 75 cm de large). Le Speedmax se décline avec un châssis porté de 1,5 ; 3 ; 4,5 et 5,6 m de large, ainsi qu'en version semi-portée de 9 m d'envergure. Les modèles portés s'attellent sans modification sur les relevages avant et arrière d'un tracteur.



D. Laisney

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



SEMOIRS PNEUMATIQUES TRAINÉS
AGUIRRE



> Le seul constructeur qui vous propose quatre trémies (quatre distributions) sur ce type de semoir ; capacité totale jusqu'à 7000 L.

> Inter-rangs possibles : 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm.

> Dents fines 12 mm, résistance de 160 kg par dent .

- Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)
- Largeur de travail de 6 à 9 m.
- Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
- Double parallélogramme
- Roues de jauge avant et arrière
- **Exclusivité AGUIRRE**, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée.
- Électro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

Ets DEBRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agent : Agritech

BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Agent : BSA Cussy-les Forges
03 86 75 63 22

OUANNE AGRI
Ouanne
03 86 47 65 87

// FONTAINE-FRANÇAISE

21 Un énorme succès, en chiffres

Le comice de Mirebeau-Fontaine a attiré plus de 10 000 personnes le 30 avril.



Daniel Bollotte, le président de l'association ici au centre, félicite les 140 bénévoles de l'évènement, et notamment Jacky Bourgeois et Martine Bornot, les deux responsables de la restauration.

Pari réussi ! Le comice agricole de Mirebeau-Fontaine a organisé une journée festive qui restera longtemps dans les mémoires…

Son riche programme d'animations a séduit le grand public qui s'est déplacé en nombre de toute la Côte-d'Or mais aussi de Haute-Marne et de la Haute-Saône, deux départements limitrophes.

Une bien belle image de l'agriculture a été montrée tout au long de cette manifestation organisée à Fontaine-Française. Les membres du comice remercient toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette journée et donnent d'ores et déjà rendez-vous pour son édition de… 2027 !

0 : comme le nombre de millimètres de pluie tombés le jour J. *« C'est 50 mm de moins qu'en 2019, lors de notre dernière édition à Mirebeau ! La météo annonçait pourtant un temps plus que capricieux. Chaud et beau : tout a finalement été parfait et c'est tant mieux »*, se félicitent les organisateurs.

1 : il s'agissait de la toute première édition organisée à Fontaine-Française. *« Nos homologues de Fontaine ont rejoint notre association, il était logique de tenir notre rendez-vous chez eux, dans leur village »*, indique Clément Leclerc, agriculteur à Fontenelle et membre du comice.

6 : comme le nombre de parkings constitués un peu partout dans Fontaine-Française. Cela n'a toutefois pas suffi : une file de plus d'un kilomètre de voitures était observée sur la route de Bourberain !

13 : comme le nombre de bolides ayant pris part au moiss'batt cross. *« Le show a été exceptionnel ! Ça a ferraillé très fort, dans le respect des règles de sécurité. Nous sommes fiers d'avoir organisé une manche en nocturne, cela ne s'était jamais déroulé en France »*, indique Clément Leclerc.

15 : la durée, en minutes, du feu d'artifice proposé à la tombée de la nuit. Forcément, les visiteurs ont eu le temps d'en prendre plein les yeux…

60 : le nombre d'exposants, avec un très beau marché du terroir. *« Nous avions 500 mètres de stands »*, fait remarquer Daniel Bollotte, le président du comice.

90 : le comice avait annoncé une surprise en fin de journée. Les visiteurs ont pu assister à un magnifique cabaret d'une durée de 90 minutes.

95 : le nombre de partenaires et d'annonceurs de ce comice 2023. *« Sans leur soutien, rien n'aurait été évidemment possible »*, insistent les organisateurs.

140 : le nombre incroyable de bénévoles monopolisés sur la fête. *« Cela va sans dire : leur aide a été essentielle. Il faut beaucoup de bras pour réussir un tel événement. Un grand merci à tous »*, mentionne le président.

170 : comme le nombre d'animaux présents sur la fête. Vaches, moutons, lapins, cochons, volailles… Une très belle *« ferme d'élevage »* avait été constituée pour l'occasion.

750 : le nombre de kilogrammes de frites vendus ce 30 avril. *« Nous en avons même manqué… »*, informe Clément Leclerc. La manifestation a aussi permis d'écouler 3 000 litres de bière et 360 kg de viande charolaise !

1 280 : le nombre de repas servis lors du déjeuner.

2027 : comme l'année du prochain comice. *« Comme le veut la tradition, notre événement se tient tous les quatre ans. Notre prochaine édition aura donc lieu en 2027, cette fois-ci à Mirebeau-sur-Bèze »*, rappelle Daniel Bollotte.

5 000 : comme le nombre de visionnages de la vidéo réalisée par Terres de Bourgogne, deux jours après l'évènement.

10 000 : comme le nombre de visiteurs de cette édition. *« Certains pensent même que nous avons approché les 15 000. Il n'était pas facile d'être précis dans nos estimations, d'autant plus que nous avions tous la tête dans le guidon »*, note Clément Leclerc.

85 000 : le budget, en euros, d'une telle fête. De grosses dépenses sont en effet inévitables, avec notamment la location de matériels spécifiques.

AG

// AUXOIS

21 Relocalisons notre alimentation

Un projet alimentaire territorial se met en place au sein de la communauté de communes Terres d'Auxois. Toutes les initiatives agricoles sont les bienvenues.

Les distributeurs de produits locaux installés depuis plusieurs semaines à Semur sont une première réalisation. Bien d'autres projets dans lesquels des agriculteurs seront sollicités vont émerger, et c'est tout l'enjeu des réflexions actuellement menées par la communauté de communes Terres d'Auxois. Une autre piste est déjà bien avancée : celle de disposer, un jour, sur le territoire, d'une cuisine centrale permettant de préparer les repas pour les cantines scolaires. *« L'étude de faisabilité a été lancée au lendemain de notre réunion »*, informe Maeva Vincent, en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie alimentaire et territoriale de la communauté de communes concernée. Cette jeune femme, recrutée par le Conseil départemental, fait remarquer qu'aucun produit issu du territoire ne garnit à ce jour les repas des cantines : *« tout est donc à construire, notamment avec les agriculteurs. Nous sommes pleinement dans l'objectif d'un projet alimentaire territorial, qui consiste à relocaliser l'agriculture et l'alimentation »*. Une réunion organisée le 24 avril a permis d'échanger sur les différentes initiatives et dynamiques collectives à imaginer localement. *« Une vingtaine d'agriculteurs étaient inscrits à notre comité de pilotage, les autres peuvent nous rejoindre. Le potentiel du territoire est important avec ses 318 exploitations. Le périmètre comprend notamment Semur, Époisses, Vitteaux et Précy. D'autres rencontres comme celles-ci seront proposées à l'avenir »*, poursuit Maeva Vincent.



Le 24 avril, lors d'une réunion à Semur-en-Auxois.

AG

Contact : maeva.vincent@cotedor.fr

Le mot des présidents

François Sauvadet participait à cette rencontre : le président du Conseil départemental a précisé que *« chaque projet devra dégager de la valeur ajoutée, cela permettra d'assurer leur pérennité »*. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, voit d'un très bon œil la volonté de relocaliser l'alimentation : *« Nous avons des produits de bonne qualité qui ne sont pas toujours valorisés localement. Pour y remédier, il nous faut travailler beaucoup plus avec les collectivités. Ces projets devraient engendrer un léger surcoût de l'alimentation, mais c'est sans doute le prix à payer pour maintenir une agriculture de production diversifiée et de l'activité sur nos territoires. Ce surcoût direct pourra aussi éviter des surcoûts indirects liés à l'abandon du territoire et de l'agriculture »*.

// RENDEZ-VOUS

58

En route pour un (nouveau) Samedi à la ferme

La Chambre d'agriculture prépare la seconde édition d'un Samedi à la ferme, rendez-vous festif et pédagogique sur l'agriculture nivernaise, qui se tiendra en septembre. L'évènement était officiellement lancé fin avril à Urzy, sur la ferme de Gaëtan Brague.



C'est la ferme de Gaëtan Brague qui va accueillir la seconde édition de ce rendez-vous, le 16 septembre prochain. Elle compte 65 vaches laitières pour une production annuelle de 620 000 litres de lait.



La journée de lancement d'un Samedi à la Ferme avait pour but de rassembler les partenaires de l'évènement.

De l'avis général, la première édition d'un Samedi à la Ferme, organisée en septembre 2021, à la ferme Cadiot de Gimouille, aura été un vrai succès populaire, qui a donné envie d'imaginer une suite. La seconde édition de ce beau rendez-vous porté par la Chambre d'agriculture aura donc lieu en septembre prochain et cette nouvelle édition a connu son lancement officiel le 27 avril à Urzy, sur la ferme de Gaëtan Brague. C'est donc dans cette exploitation laitière au nord de Nevers, que ce nouveau Samedi à la Ferme va prendre ses quartiers, le 16 septembre, avec un objectif ambitieux : attirer 3 000 visiteurs. Pour la Chambre d'agriculture, cet événement est l'occasion de faire découvrir la richesse et la diversité de l'agriculture sur le territoire nivernais et de proposer des rencontres avec des agriculteurs du département. Le public visé est clairement familial. Au cours de cette journée, les visiteurs pourront participer à des activités ludiques et éducatives, telles que la présentation d'un élevage laitier ainsi que des dégustations de produits locaux et frais. Cinq villages thématiques seront proposés aux visiteurs :

- L'élevage et le bien-être animal : présentation d'un élevage laitier : de la vache jusqu'au produit laitier transformé, démonstration que le bien-être animal n'est pas qu'un concept mais aussi une mise en application pour le mieux vivre des vaches, présentation d'un bâtiment réfléchi et conçu pour le confort des vaches, un parcours pédagogique autour de toutes les installations innovantes dont la robotisation de la traite pour le bien-être animal, explication de l'identification des animaux pour répondre à la sécurité alimentaire.

- Les cultures : explication de la filière avec la présentation des outils allant du travail du sol jusqu'à la récolte, découverte des différentes expérimentations et recherches pour une production plus résiliente, explication de la vie du sol autour d'une fosse pédologique, utilité du stockage de la matière organique pour le bon développement des cultures.

- L'eau et le changement climatique : présentation de l'irrigation avec le groupe des irrigants de la Nièvre l'Admien, qui regroupe 132 irrigants, les Outils d'aide à la décision (OAD) pour déclencher l'irrigation au bon moment de manière raisonnée, des mini-conférences sur les thématiques de l'eau, le stockage de la matière organique à destination des agriculteurs et du grand public, concertation sur le partage de l'eau, présentation du projet P.A.R.T.A.G.E par la Chambre d'agriculture, adaptation et atténuation du changement climatique dans les exploitations nivernaises.

- Les nouvelles technologies au service de l'agriculture : présentation des outils de la marque Lely au service de l'élevage laitier : robot de traite, robot repousse fourrage, porte de tri, luminaire, brosses… Mavacheconnectée : détection des chaleurs, détection de la mise bas, mesure des temps de rumination et d'ingestion et mesure des temps de repos, utilisation des drones au service de l'activité professionnelle.

- Les énergies renouvelables : Aujourd'hui les agriculteurs contribuent au développement des énergies renouvelables par le photovoltaïque, le bois énergie tout en adaptant leurs entreprises au changement climatique (plantation, valorisations et gestion durable des haies, agroforesterie, stockage carbone…).

Les enfants pas oubliés

Les enfants pourront s'amuser avec la découverte du matériel agricole, un concours de dessins, des tours de poneys, une mini-ferme, le loto bouses… Cet événement sera l'occasion de sensibiliser le public à l'importance de l'agriculture locale et de promouvoir les produits frais et de qualité originaires du département avec un marché de produits locaux qui se tiendra tout au long de la journée. Un stand au sein du marché présentera le Drive Fermier Nièvre, le réseau Bienvenue à la Ferme, ainsi que la plateforme « J'veuxdulocal58 ». L'enjeu sera de donner aux visiteurs une vision juste de la campagne : moderne, vivante, attrayante, festive et gourmande. La journée de lancement du 27 avril sur la ferme de Gaëtan Brague avait pour but de rassembler les partenaires de l'évènement. Ce dernier s'inscrit dans le cadre de la mandature 2019-2025, et d'un de ses axes principaux : « Faire dialoguer agriculture et société ».

Berty Robert

// RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

89

Un café du Crédit Agricole sur l'installation-transmission

La caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne lance une démarche active visant à favoriser les processus de transmission et d'installation dans le monde agricole. Ceci sous la forme de cafés dont le premier aura lieu à Auxerre le 25 mai.

Après les Cafés de la Création destinés aux créateurs d'entreprises et le lancement de l'opération « En Route vers mon Avenir » dédiée aux jeunes, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne lance les Cafés de l'Installation et de la Transmission, un rendez-vous innovant réservé aux agriculteurs et aux viticulteurs de son territoire. *« Réunir dans un lieu neutre et convivial l'ensemble des experts et des acteurs du monde agricole pour accompagner les futurs jeunes agriculteurs-viticulteurs et cédants dans les démarches liées à leurs parcours, c'est l'objectif de ce nouveau rendez-vous ! »* souligne Thierry Bierne, vice-président de la Caisse régionale. La première édition de ce nouveau rendez-vous aura lieu jeudi 25 mai, entre 8 h 30 et midi, à Auxerre, au bar cocktail L'Essentiel, 11 place Charles Lepère, en présence des partenaires, experts en installation et transmission agricole et viticole : la Chambre d'agriculture, les Jeunes Agriculteurs, la MSA, CER France, la Safer, le Point accueil installation (PAI), Fidal, les notaires et le Crédit Agricole. Accompagner l'agriculture de son territoire et comprendre ses mutations profondes, c'est le défi relevé par la Caisse régionale qui couvre les départements de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Le Crédit Agricole prend sa part dans les transformations amorcées avec, notamment, le renouvellement des générations. En 2022, près de 87 % des jeunes agriculteurs ont été installés grâce au soutien de la Caisse régionale et plus 522 M€ de financements à moyen terme ont été accordés à la filière agricole. Avec plus de 80 partenariats agricoles et viticoles en 2022, la Caisse régionale démontre son engagement à soutenir l'économie locale.

D'après communiqué

Le Café de l'Installation et de la transmission agricole et viticole d'Auxerre est gratuit mais, pour y participer, il faut s'inscrire en ligne avant le 23 mai sur le site suivant : https://server.match-making-studio.com/fr/CafeInstallationTransmissionAgri-AuxerreMai2023/



Les Cafés de l'Installation et de la Transmission agricole sont conçus comme des éléments de facilitation du renouvellement des générations.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Gérer sa trésorerie

• **12 mai à Bretenière**

Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// J'apprivoise mes résultats économiques

• **16 mai à Francheville**

Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO Renouvellement DENSA (Exploitants)

• **Dernières sessions les 17 mai à Créancey, 24 mai à Bretenière ou 26 mai à Darcey**

Laetitia Pernet – 03 80 68 66 19
laetitia.pernet@cote-dor.chambagri.fr

// ACTE: Cession et transmission d'entreprise agricole

• **25 mai à Créancey**

Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• **En juin**

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), de mai à octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. En juin les sessions suivantes sont prévues : samedi 3 juin à Seurre de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Fontaine-Française de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Châtillon-sur-Seine de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Nuits-Saint-Georges de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30. Le 6 juin à Dijon de 17 heures à 19 heures.

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• **5 et 6 juin à Créancey**

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Communiquer efficacement dans toutes les situations

• **7 juin à Bretenière**

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Maitriser les chiffres clés de mon projet

• **Vendredi 12 et lundi 15 mai à Auxerre**

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

// Réussir mon installation en société

• **Vendredi 9 juin et 16 juin à Auxerre**

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Salon des Récid-Eau de l'Armançon

• **12 mai**

Le Syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon (SMBVA) organise la troisième édition du salon des Récid-Eau de l'Armançon, au Muséoparc Alésia. Cette année, le thème retenu est « Sols et agrosystèmes ». La conférence-débat sera intitulée « L'agroécologie pour une agriculture durable » et aura lieu le jeudi 11 mai à 19 heures, avec Marc Dufumier, agronome et professeur émérite à AgroParisTech. L'ensemble des stands du salon seront également accessibles à partir de 17 heures.

https://www.recideau-armancon.fr

// Rencontre sur l'agriculture urbaine

• **Jeudi 25 mai**

L'Institut Agro Dijon organise des Rencontres franco-allemandes autour de l'agriculture urbaine, dans le cadre d'Agritech World Tour 2023 jeudi 25 mai à partir de 16 heures à La Vapeur, 42 avenue de Stalingrad, à Dijon. Dans un territoire fortement urbanisé, avec une société post-Covid où le critère d'achat du local devient fort, comment évoluent les pratiques agricoles ? Agriculteurs, entreprises, architectes, élus, experts échangent et répondront aux questions. Venez échanger avec des étudiants français et allemands

// Assemblée générale de la FDSEA

• **Vendredi 26 mai**

L'assemblée générale de la FDSEA de Côte-d'Or se tiendra vendredi 26 mai à Sombernon, à partir de 13 h 45 pour les adhérents et 15 heures pour la partie publique. « Comment concilier enjeux alimentaires, énergétiques, climatiques et économiques ? » : sera la question posée lors d'une table ronde qui réunira Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, Anne-Catherine Loisier, sénatrice, Benoît Bordat, député, et Gérard Clémencin, représentant UFC Que Choisir. Renseignements et inscriptions : 03 80 68 67 67.

NIÈVRE

// GDS 58

• **Vendredi 19 mai**

Les bureaux du Groupement de défense sanitaire (GDS) de la Nièvre seront fermés, vendredi 19 mai. L'équipe du GDS aura le plaisir de répondre à vos questions le lundi 22 mai.

GDS 58 : 03 86 90 18 90

YONNE

// Commande de fioul « gros volumes »

• **Lundi 22 mai**

Les moissons approchant, un appel d'offre pour une commande de fioul « gros volumes » est organisée par la FDSEA de l'Yonne. Les commandes doivent parvenir au plus tard le lundi 22 mai à midi, avec la mention « gros volumes ».

Contact : Véronique Léger (FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 20.

// Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

• **Mardi 23 mai**

À Brienon-sur-Armançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// XP'bio 89 : visite d'essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

• **Mercredi 24 mai**

À Migennes, lieu-dit Chaumançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

RÉGION

// La MSA informe sur la déclaration de revenus

En 2023, pour la déclaration des revenus de l'année 2022, vous n'avez qu'une seule déclaration à remplir. Vous devez vous connecter à votre espace particulier, sur impots.gouv.fr, muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe, puis sélectionner « Déclarer ». En plus de votre déclaration de revenus habituelle, un volet « social » vous sera automatiquement proposé. Vous devrez alors le compléter et le valider. La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales. Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/05/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 331 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,61	3,79	3,71	-0,10
		300-350	3,69	3,86	3,81	0,05
		350-400	3,58	3,85	3,74	0,05
		400-450	3,66	3,75	3,71	0,01
	R	250-300	3,53	3,53	3,53	
		350-400	3,56	3,65	3,62	
		400-450	3,49	3,50	3,49	
F	U	250-300	3,44	3,44	3,44	0,01
		300-350	3,21	3,53	3,32	-0,02
		350-400	3,27	3,38	3,29	
	R	300-350	3,03	3,11	3,09	
		350-400	3,15	3,15	3,15	0,00

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 401 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,56	3,73	3,66	
		400-450	3,54	3,74	3,66	0,00
		450-500	3,43	3,70	3,58	0,04
		500 et +	3,07	3,20	3,15	
	R	350-400	3,53	3,69	3,62	
F	U	300-350	3,12	3,29	3,23	
		350-400	3,17	3,29	3,24	-0,01
		400-450	2,67	3,11	3,00	
	R	300-350	3,01	3,22	3,18	
		350-400	2,99	3,27	3,20	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 171 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ de 500 kg	2,61	2,85	2,73	0,02
F	E	24 à 36 mois	3,40	3,82	3,61	0,35
		- 5 ans	3,34	3,73	3,56	0,36
	U	24 à 36 mois	2,80	3,30	3,04	0,07
		- 5 ans	2,83	3,19	2,99	0,09
		5 à 10 ans	2,73	3,23	2,90	0,07
		+ de 10 ans	2,60	2,79	2,66	0,10
	R	24 à 36 mois	2,49	2,74	2,60	
		- 5 ans	2,65	2,77	2,71	0,14
		5 à 10 ans	2,61	2,76	2,70	0,13
		+ de 10 ans	2,36	2,59	2,52	0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 903 - Taux de vente : 97 %

Broutards, taurillons : Transactions fermes et rapides. L'offre est de qualité plus hétérogène et se partage entre les bons lots de taurillons herbés et les derniers lots de broutards repoussés et conservés en stabulation.
Laitonnes, génisses : L'équilibre offre demande permet de reconduire facilement les tarifs.
Vaches / génisses de 30 mois : Offre correct tant sur le nombre que sur la qualité. Les acheteurs sont présents en nombre ce qui permet de réhausser les cours cette semaine. Tendances à confirmer.
Taureaux : Bonne demande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

09/05/2023

Effectif : 112

Broutards :	(280 - 375 kg)	950 - 1350	3,38 - 3,61
Broutards :	(395 - 480 kg)	1420 - 1620	3,31 - 3,59
Laitonnes :	(225 - 365 kg)	650 - 1110	2,81 - 3,10
Génisses 24 - 36 mois :	(380 - 690 kg)	1020 - 2020	2,64 - 3,00
Vaches :		1300 - 2400	

Apports restreints. Cours sensiblement maintenus dans l'ensemble des catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 423 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,92	4,18	3,97	
		de 38 à 44 kg	3,93	4,30	4,09	
		de 44 à 50 kg	3,93	4,10	4,01	
	R	de 32 à 38 kg	3,91	4,03	3,99	
		de 38 à 44 kg	3,72	4,03	3,90	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,26	1,81	1,53	-0,46
F	U	+ de 60 kg	1,44	1,89	1,80	0,39
	R	+ de 60 kg	0,97	1,36	1,34	

OBSERVATIONS

Effectif global : 523 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Après l'envolée record du dernier marché, les tarifs retrouvent un niveau correct et plus cohérent dans une ambiance fluide.
Brebis : hausse sensible.
Béliers, caprins : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/05/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 88 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,53	3,86	3,67	0,00
		350-400	3,51	3,77	3,66	0,01
		400-450	3,48	3,78	3,58	
F	U	300-350	3,15	3,19	3,16	0,13

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 51 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,52	2,92	2,72	-0,06
		+ de 10 ans	2,48	2,64	2,58	-0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 139 - Taux de vente : 89 %

Broutards : L'offre est peu abondante a cette période quelques laitons commencent d'arriver, les cours sont reconduits dans toutes les catégories même avec un présentation très hétérogènes.
Laitonnes : Un léger mieux dans les cours.
Vaches : Très peu d'offre cette semaine mais qui ne perturbe en aucun cas les acheteur car la demande est très fébrile. Les cours de la viande diminuant depuis maintenant trois semaines se font ressentir indéniablement sur le maigre.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 236 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,29	4,34	4,31	0,03
		de 38 à 44 kg	3,83	4,43	4,24	-0,28
	R	de 32 à 38 kg	3,76	4,00	3,89	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 192 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	0,88	1,18	1,00	-0,68
		+ de 60 kg	1,22	1,96	1,76	-0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 485 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Les agneaux de bonne qualité se vendent rapidement dans des cours semblables à ceux de la semaine dernière.
Brebis : L'offre ne couvre pas la demande dans les brebis lourdes.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

9 Mai 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché équilibré, avec une bonne dynamique liée aux week-ends prolongés des mois de mai. Cours reconduits !

Bovins maigres : Les cours sont reconduits, mais le contexte est plus difficile pour les animaux les plus lourds.

POLITIQUES

Les priorités de l'Espagne pour sa présidence de l'UE lors du 2d semestre 2023 ont été exposées par Luis PLANAS le 27 avril dernier, lors d'une visite à PARIS. Y figure la protection des produits via les Indications géographiques, et les projets de texte Restauration de la nature, Utilisation durable des Pesticides, Certification Carbone,… ainsi que les discussions engagées pour la révision de la législation UE sur le bien-être animal.

SANITAIRE

La lutte contre la tuberculose bovine fait l'objet d'un plan renforcé d'action 2023-2028 dans l'Orne, cosigné par la Préfecture, le Conseil du Département, la Chambre d'agriculture, le GDS et les chasseurs. Il a pour objectif notamment le renforcement de la formation des vétos, la mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages, une hausse des analyses sur blaireaux et sangliers, et l'identification des éleveurs qui n'auraient pas réalisé le dépistage obligatoire.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Attention aux appels répétés du ministre de l'économie, Bruno Le Maire, à ré-ouvrir les négociations commerciales entre GMS et fournisseurs, avec l'objectif de faire baisser les prix à tout le monde. Cela n'a pas de sens tant que les charges ne sont pas couvertes par les prix payés au producteur, et que les charges d'exploitation restent présentes à très haut niveau. C'est ce que précise d'ailleurs la Première ministre.

FAIT DE LA SEMAINE

Les députés de tous les groupes parlementaires ont déposé le 27 avril une proposition de résolution, pour demander au Gouvernement de dire très clairement à Bruxelles NON à l'accord de libre-échange UE-MERCOSUR sans clauses miroir. Les députés appellent aussi à refuser que le texte soit scindé dans le process de validation.
Les éleveurs bovins espèrent un examen rapide de ce texte transpartisan !

FOCUS

IDELE organise la conférence « marchés mondiaux de la viande » à Paris, le 8 juin. Les marchés restent marqués par les conséquences de la guerre en Ukraine et le dérèglement climatique perturbe les cycles de production, la hausse des charges joue sur l'offre en produits animaux partout dans le monde. Les experts de l'IDELE, ainsi que de nombreux témoins et spécialistes invités, exposeront leurs analyses lors de cette conférence. Inscription et programme ici.

CHIFFRE A RETENIR

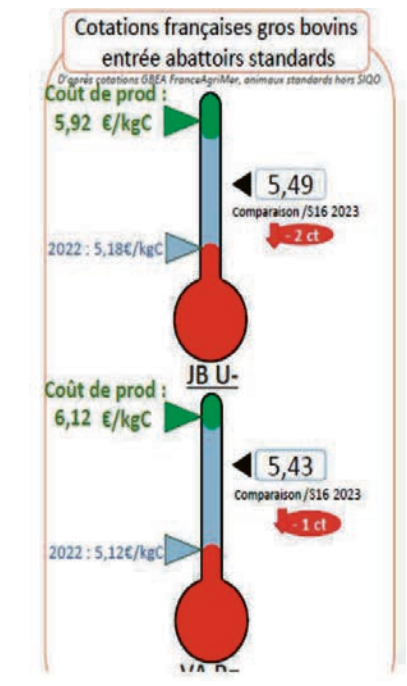
31 / 05

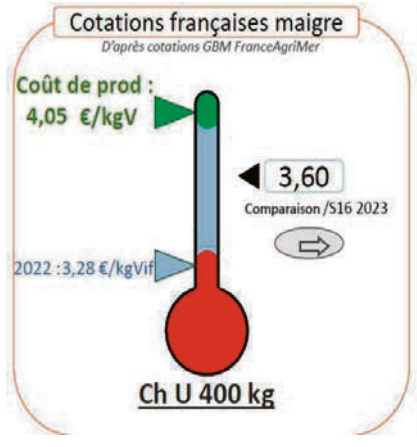
Le ministère a annoncé le report au 31 mai de la date limite de dépôt des déclarations PAC, compte tenu de certaines difficultés sur Telepac dans le cadre d'application des nouvelles mesures 2023-2027.
Attention ! cela concerne uniquement la déclaration des aides liées aux surfaces. Les demandes d'aides animales restent à déposer dernier délai au 15 mai .

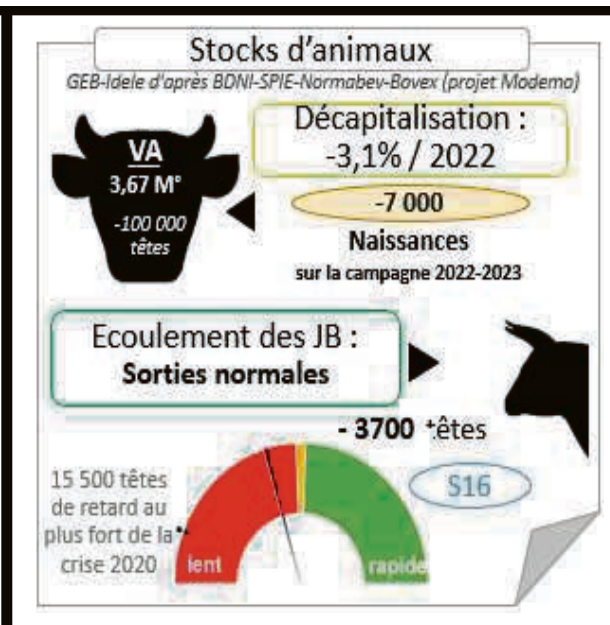
EN REGION

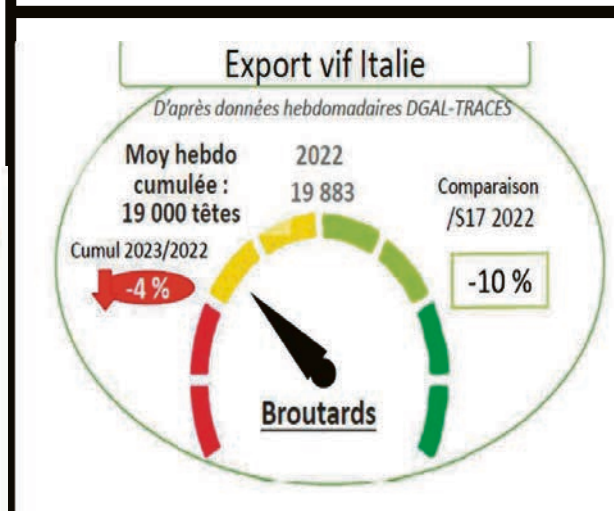
La concertation régionale sur le Pacte et la Loi d'orientation et d'avenir pour l'agriculture (LOA) s'est achevée le 4 mai en Pays de la Loire. «C'est la 1ère région qui évoque explicitement le sujet des paiements pour services environnementaux (PSE), et la 2ème région – après la Normandie – évoquant le stockage du carbone», a déclaré le ministre de l'Agriculture. Une meilleure prise en compte des services rendus par l'élevage est primordiale pour conforter notre production.

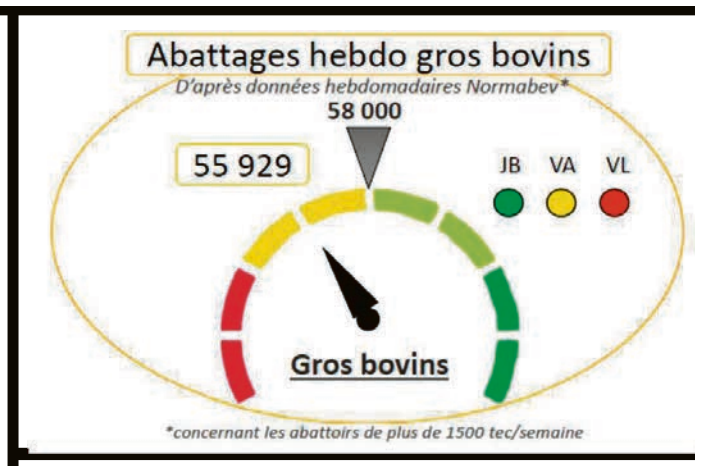
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

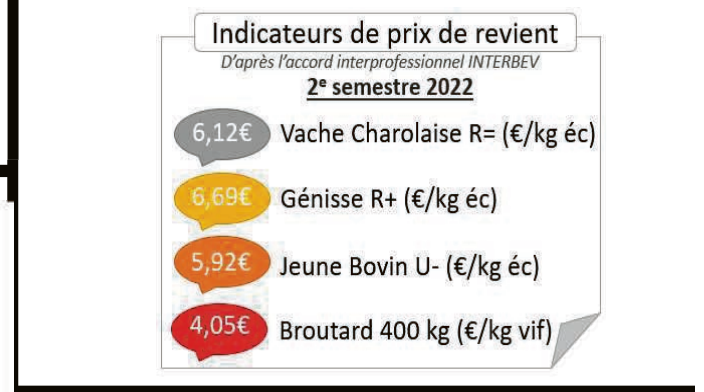














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 19
du 8 au 14 mai 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont encore modérés avec le décalage de plusieurs marchés. Les bons sujets pas trop lourds et valablement vaccinés sont recherchés : les ventes sont rapides à des tarifs fermes, voire qui remontent légèrement. Dans le reste de la catégorie, les cours sont globalement reconduits. En femelles, le commerce est stable à des tarifs maintenus.

Gros bovins maigres : Les acheteurs sont présents. Les bonnes vaches sont recherchées et profitent de tarifs fermes, voire regagnent quelques centimes. Inversement le marché du gras pèse sur les sujets plus moyens : le placement est moins évident, les tarifs sont discutés, et de nouveau revus à la baisse.

Boucherie : La pression semble enfin contenue face à des apports toujours modestes. Le commerce se raffermit en races allaitantes bien conformées, qui trouvent preneurs à des tarifs reconduits. Inversement, les vaches mixtes et laitières sont encore discutées et cèdent de nouveau quelques centimes.

Veaux : Les volumes restent très modérés et décalés en raison du 8 mai. L'ambiance semble toutefois s'alléger : les tarifs sont facilement maintenus, la demande semble meilleure en races laitières, notamment en montbéliarde. Les cours sont maintenus en races allaitantes.

Ovins : En agneaux, le commerce reste calme, les besoins sont réguliers sans emballement et se portent prioritairement sur les lots bien préparés et triés. Les tarifs sont globalement reconduits voire en léger retrait, tout en se maintenant à des niveaux très élevés. En agnelets, les apports sont modérés face à des acheteurs toujours mobilisés, les cours sont fermes à haussiers dans les plus lourds. En brebis, la bonne ambiance perdure permettant de nouvelles hausses tarifaires.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Recherche tracteur + chargeur, maxi 75 cv, budget max 15 000 euros + petite remorque benne entre 3 et 5 tonnes (1902)
✆ 06 10 31 92 76

42 - Vends round baller RV 4116 Vicon Ch var 2011, filet ficelle 5 000 bottes, 11 500 euros, TBE.
✆ 06 08 55 14 16 HR

58 - Vends presse Casein RB x 452, - andaineur Potinger 420 N essieu tandem, - enrubanneuse Wolagri FW36, - faucheuse Potinger 265 H, - bétaillière Robust R450 fondalu (1801)
✆ 03 86 30 44 84 HR

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

68 - Vends tracteur à chenilles Track Marshall 55 CV année 1965, et ensileuse New Holland 707 1 rang.
✆ 06 49 64 00 27

69 - Vends auto chargeuse Pottinger type LW21 TBE 1500 euros TTC.
✆ 06 69 29 89 80

71 - Vends faneuse Lely Lotus Stabilo 900, 9 m, 8 toupies, 9.000 euros H.T.
✆ 06 81 03 11 68

Travail du sol

73 - Vends girofaneur GF 76 1 MH/MHO révisé, épandeur Gilibert 8 tonnes hérissons horizontaux, remorque basculante 7 tonnes, foin enrubanné 35 euros le rouleau.
✆ 04 79 28 70 79

Irrigation

38 - Vends T vannes coude 4 et 5 pouces d'irrigation 50 longueurs alu 2 pouces ; 50 cannes couverture intégrale.
✆ 06 28 25 98 01

38 - Vends 140 tuyaux alu diam50 Perrot 6m 0,70 euros le mètre ; 115 tuyaux PVC Perrot diam50 6m 0,30 euros le mètre possibilité détail.
✆ 06 68 10 84 37

Récolte

21 - Vends round baller Vario pack 1800, plateau Mazeron 8 m., charrue Brabant 4 fers NSH, faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

26 - Vends paille BR 120/120 triticale à l'abri 300 bottes + vibroculteur Quivogne 3M.
✆ 06 88 48 14 29

Divers

01 - Vends 12 plaques béton armé pour mur de silo 6mx2m, 10 cm épaisseur avec anse pour chargement 200 euros l'unité.
✆ 06 07 68 22 34

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM (1610)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1703)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends autochargeuse vrac + Andaineur Kuhn 2m20 + Cultipacker 3m.
✆ 06 84 87 42 36 HR

38 - Vends Claas markant 40 + acces + groupeur hydro charp métal treillis 5 fermes portée 20m cabine zetor genre 68 11 pneus 10x22 . 5 IPN 30x15x5m.
✆ 06 95 19 50 83

38 - Vends rotative 4 disques relevage manuel herse 3m50 râteau faneuse état neuf roues en fer.
✆ 06 45 09 94 53

38 - Vends presse MD Claas Markant ; 40 pulvérisateurs Tecnoma 800l bon état ; Élévateur 9m.
✆ 07 84 41 13 73

38 - Vends presse Welger RP205 ; Tracteur Same 95 explorer ; Andaineur Krone 4m20 ; Faneuse Fella ; Salle de traite 1x5 ; Moulin farine ; Caisse volaille ; Banque réfrigéré ; Table de coupe.
✆ 06 22 00 59 57

55 - Vends 60 faîtières pare vent Eternit 1,50 ml ; 2.000 m de fil lisse ; tuyau béton armé ¯ 300, 3 ml ; 7 bidons plastiques de 200 l ; panneau di'nformation avec toit.
✆ 06 87 29 25 13

69 - Vends lot de 4 roues complètes pour Jeep Willis, Pneus tout terrain en 15 pouces 200 euros. Vend arceau de sécurité pour Jeep Willis 100 euros.
✆ 06 13 52 27 12

71 - Vends pulvé. turbine marque Tifone, modifiable pour verger, vigne, culture, cuve 800 l portée, prix 3.000 euros.
✆ 06 21 82 46 16

71 - Vends bâtiment 760 m2 isolé, charpente fer pannes bois soubassement longrine, couverture fibro sans amiante. Vends 55 places stalle comtoise, le tout à démonter.
✆ 06 74 57 31 67

84 - Vends Someca 400, BE, benne vendange 40 hl, rotavator 1,80 Kuhn, Peugeot Boxer 65 000 km, 3500 euros, TBE.
✆ 06 11 75 71 56

84 - Vends tracteur Claas 237 VL, 4x4, cabine, 78, C.V.2900h, 1 500 euros HT, giro Gard, 2 mètres, 2 rotors déportés 2 000 euros Sulky 500kg, 2 coutres 1 000 euros, soufreuse Arborop 800 euros, divers mat arbo.
✆ 06 89 08 65 07

88 - Vends tank à lait 6000 litres Serap 10/08/2018 12000 euros HT, faucheuse Kuhn GMD 3125 F 2017 8000 euros HT.
✆ 06 88 72 02 81

Véhicule

Utilitaire

19 - AV Fourgon Frigo Master, état impeccable, 200 000 km,année 2000, CT OK, prix : 7000 euros.
✆ 06 80 15 75 66

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

55 - Vends Partner Peugeot 2006, 2.0, Hdi, 90 cv, 237.140 km, entretien garage, Ct ok, Tbeg.
✆ 06 87 29 25 13

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends copeaux de bois pour paillage ou litière.
✆ 06 81 66 80 89

58 - Vends presse moyenne densité Claas Markant 50 avec groupe bottes, bon état (1901).
✆ 07 87 95 74 94

Fourrage

01 - Urgent, cherche paille en andain ou bottes rectangulaires d'orge, d'avoine et blé dans les départements 01/69/71/18. Règlement comptant, faire offre.
✆ 06 68 93 44 60

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

Propriété

73 - Dans le 87, à vendre ou à louer propriété 42 ha un seul tenant, eau dans toutes les parcelles, 6000m2 bâtiments couverts centraux aménagés pour bovins, pavillon habitation récent, pas de voisinage, services à proximité. Bien rare à voir.
✆ 06 30 05 09 22

Terrain

01 - Vends 3 ha 42 sur la commune de Cormoz lieu-dit Chamandray. Peut se planter en peuplier. Libre de suite. Téléphoner après 18h.
✆ 04 74 51 24 51

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

71 - Vends terrains viticoles AOC mâcon chardonnay sur commune de d'Ozenay 71700, 3 parcelles pour surface de 2 ha 51 a 63 ca.
✆ 03 85 31 83 97 h repas

Immobilier

71 - Recherche exploitation agricole avec terrain en Saône et Loire, Loire et Haute Loire.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Immobilier

01 - Recherche gardien de propriété et entretien espaces verts région Bresse Bugey. Mise à disposition maison.
✆ 06 77 42 48 94

58 - Exploitation 160 ha élevage bovins - ovins - caprins avec transformation fromagère, - maison d'habitation + bâtiments d'exploitation. Possibilité d'achat ou location pour les terres (1702)
✆ 06 43 85 52 29

Connaissez-vous notre page Twitter ?

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

07 - Cherche successeur dans Gaec. 3 assoc exploit 175 chèvres. Lait en AOP + 55 V.A en circuit court région Coiron.
✆ 06 23 48 02 71

74 - Gaec 3 associés Montagny Les Lanches, 120 VL Montbéliardes, recherche salarié(e) polyvalent(e) CDI 40h à partir de juillet 2023.
✆ 06 14 64 48 33

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES — FENDT — JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

38 - Cherche employé polyvalent à temps partiel pour renfort dans élevage gibier 38160 Chatte.
✆ 04 76 38 31 01

Demande

71 - Aide agriculteurs à temps partiel ou plus, de Tramayes à Matour, 3 à 5 ans avant retraite.
✆ 06 27 35 91 43

EXPLOITATION AGRICOLE (89) ÉLEVAGE BOVIN RECHERCHE UN(E) SALARIÉ(E) AGRICOLE

Vous apporterez votre aide à l'agriculteur pour réaliser les différentes tâches nécessaires à la bonne marche de son exploitation. Vous aurez en tâches, les soins auprès des bêtes au sein de l'élevage en priorités. Vous savez conduire un tracteur. Plein Temps.
Tél. 06 79 81 71 88

69 - Exploitation familiale région Bessenay (Rhône) recherche personnes pour cueillette des cerises entre le 20 mai et le 20 juillet.
✆ 06 67 62 89 76

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

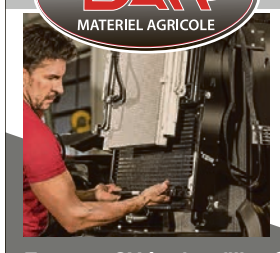
MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

DAFP MATERIEL AGRICOLE — RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticole, TP,... Rectification culasses. Vente pièces moteur..
✆ 06 63 43 51 15

Divers

39 - Livre piquets acacia 1.80M autres dimensions sur demande.
✆ 06 85 10 34 19

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17/18 m, vêlage facile, liv. assurée, Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - holstein vend plusieurs taureaux polled au choix pour la saillie, très bonne origine.
✆ 06 77 99 23 77

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

70 - La société Veau plaisirs (EURL Joly Frederic) spécialisée dans l'intégration de veaux de boucherie recherche des éleveurs de veaux motivés pour rejoindre notre équipe.
✆ 06 07 68 28 70
eurljoly.frederic@wanadoo.fr

71 - Vends taureaux charolais HBC, de 12 à 18 mois, TGS, livraison. Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

38 - Recherche brebis pleines ou avec agneaux 10 à 15.
✆ 07 84 41 13 73

38 - Vends 50 brebis Texel 200 euros ; 1 bélier Texel 300 euros ; 40 agneaux 50 euros à vendre en un seul lot.
✆ 06 72 13 68 49

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE — VENTE de BOIS — SCIERIE MOBILE

Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chien

07 - Vends 4 chiots Border Collie LOF 2 mois. Parents travaillent sur ovins et bovins. ID de la mère : 250268732002944. Numero Siren 811 120 591.
✆ 06 30 53 00 56

38 - Vends 6 chiots Border collie bleu merle nés le 15/02/2023 n° mère 250269802294417 non LOF ; SIRET 40204536300023 travaillant sur troupeau caprins.
✆ 06 52 35 37 88

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre, de valorisation, de réforme. Faire propos.
✆ 06 81 21 25 20

71 - Vends juments dressées à l'attelage et pouliches tout comtois plein papier.
✆ 06 88 59 16 46

Matériel

Divers

RECHERCHE sur toute la France moissonneuses-batteuses, tracteurs, télescopiques, planteuses, arracheuses de pommes de terre et autres machines agricoles, même HS !
••• Paiement comptant •••
Tél. 06 64 36 27 77

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Regardez-nous sur YouTube

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

DSC RH, SAS au capital de 1 300 €, siège social : 124 Boulevard des Bourroches 21000 DIJON, 893 989 103 RCS DIJON, par décisions du 31/03/2023 l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société, gérance : Mme Diane SACLEUX CAVALLINI, demeurant 124 Boulevard des Bourroches, 21000 DIJON. Pour avis La gérance

AL23007880

NON DISSOLUTION

MAISON BADUEL

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 12 Rue de Largillière -
21630 POMMARD
383 004 066 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23007958

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE LA VORVOILLE

RCS 405 359 696

L'AGE des associés, réunie le 29/03/2023 à Dambenoit les Colombe a voté le transfert du siège social de la CUMA, de 1 rue Colombe, 70200 Dambenoit les Colombe, Chez Mathieu ALLAUX, 11 rue des Genévriers 70200 Adelans et le Val de Bithaine.
Le Président

AL23007965

TRANSFORMATION

DOMAINE PHILIPPE COLIN

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 21 000,10 Euros
Siège Social : Le Haut des Champs –
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
852 107 317 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15/04/2023, l'AGE des associés, a décidé la transformation de l'EARL en SCEA à compter du 15/04/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Le siège social, la dénomination sociale, l'objet social et la durée restent inchangés.
GERANCE : Monsieur Simon COLIN demeurant 1 impasse des Crêts à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) et Monsieur Philippe COLIN demeurant 3 impasse des Crêts à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190).
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées quelque que soit la qualité du cessionnaire qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL23007971

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : NICOLAS BLANC.
Forme : EURL.
Siège social : 7 D Rue DE LA CROIX GIRARD, 21170 LOSNE.
847504982 RCS de Dijon
Aux termes d'une décision en date du 3 mai 2023, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 2000 euros à 60000 euros.Les statuts ont été modifiés en conséquence.Mention sera portée au RCS de Dijon

AL23007991

MODIFICATIONS

Par décision en date du 26/04/2023, le capital social de la société AZ MANAGEMENT, SASU au capital de 25 000 euros, Siège social : 10 rue des Métiers 21560 COUTERNON, RCS DIJON 900 511 353, a été réduit de 20 000 euros pour le porter de 25 000 euros à 5 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 2 000 actions. Il a également été décidé le transfert du siège social pour le fixer au 5 Rue Ernest Chaput 21000 DIJON à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis - Le Président

AL23007996

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI BERNARD ET MICHELLE LEPY SCI au capital de 304 913,90 €. Siège social : 2 avenue de Dijon 21150 VENAREY LES LAUMES 422 347 310 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 7/03/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Valérie ROGOSINSKI, demeurant 10 Avenue de Baccarat 21150 VENAREY LES LAUMES, pour une durée illimitée à compter du 7/03/2023. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL23008000

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (GREFFE DE DÉPART)

CLOS ELISIANE

SC au capital de 68 000 €,
Siège social : 37 Avenue Françoise Giroud - Immeuble Le Duo -
21000 DIJON,
535 176 168 RCS DIJON

L'AGE du 2 mai 2023 a décidé de transférer le siège social du 37 Avenue Françoise Giroud - Immeuble Le Duo - 21000 DIJON au 39 Rue Léon et Georges Bazinet - 39300 CHAMPAGNOLE, à compter du 1er mai 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL23008003

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

HORIZON GESTION PRIVEE

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : ZAC Porte de Beaune –
18 Rue Buffon –
21200 BEAUNE
791 299 654 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique du 28 avril 2023, M. Frédéric REMOND, demeurant à HOCHSTATT (68720) - 2 rue de la Vallée, a été nommé en qualité de Président, avec effet au 30 avril 2023, en remplacement de M. Paul POIRINE, démissionnaire.
Pour avis
Le Président

AL23008015

AVIS DE PUBLICITÉ

PAULEEVAL

Société par actions simplifiée
au capital de 103 024 euros
Siège social : 2 Rue Gustave Eiffel
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 803 043 363

AGE du 03.05.2023 – Changement de président
AM : la SAS DIVALEE
NM : la SARL CACHACLE – 2 B Rue Gustave Eiffel 21700 NUITS SAINT GEORGES – RCS DIJON 951 555 457 – représentée par M. David MARTIN, gérant
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL23008016

CHANGEMENT DE PRESIDENT

ASA AUTOMOBILES

SASU AU CAPITAL DE 1 150.00 €
14 RUE POTERNE
21200 BEAUNE
851 901 835-RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date 15/07/2022, l'assemblée générale extraordinaire a nommé à compter du 15/07/2022 M. Ayoub MAGHNAOUI, 30 rue Peschiera 41125 Modena-Italie.
En qualité de président, en remplacement de : Mme Leslie BAILLY.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Le Président.

AL23008037

AVIS DE PUBLICITÉ

DIVALEE

Société par actions simplifiée
au capital de 363.328 euros
Siège social : 2 Rue Gustave Eiffel
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 850 275 876

AGE du 26.04.2023 – Transfert de siège
AM : 2 Rue Gustave Eiffel 21700 NUITS SAINT GEORGES
NM : 1 Rue Lucien Perriaux 21200 BEAUNE
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23008040

MODIFICATION DU CAPITAL

E-BOISSONS. SAS au capital de 122 500 euros porté à 173 070 euros. Siège social : Rue Paul Bon 21200 BEAUNE. 823 177 720 RCS DIJON. Du procès-verbal de l'AGE en date du 21/04/2023, du certificat de dépôt des fonds établi le 05/05/2023 par la banque BNP Paribas, du procès-verbal des décisions du Président du 05/05/2023 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 50 570,00 euros par émission de 5 057 actions nouvelles de numéraire, et porté de 122 500 euros à 173 070 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 173 070 euros. Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 21/04/2023, la Société AGS CONSULT, SARL au capital de 1 480 900 euros, dont le siège social est 169 rue Edouard Caucal 21200 BEAUNE, immatriculée 478 874 837 RCS DIJON, a été nommée Directrice Générale. POUR AVIS. Le Président

AL23008054

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MIAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 18/20, Place Emile Zola
21000 DIJON
888 709 383 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 24 mars 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Zhiliang YIN de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Zhiliang YIN a été supprimée.
Pour avis
La Gérance

AL23008061

// GÉRANCE

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 28 avril 2023, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 05 mai 2023 dossier 2023 00023442 référence 2104P01 2023 N 00969, contenant cession de fonds de commerce.
La Société dénommée COTE RIVIERE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000,00€, ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte d'Or) 3 Rue des Capucins, identifiée sous le numéro SIREN 443 819 115 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
A vendu à La Société dénommée AUBERGE COTE RIVIERE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 €, ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 3 Rue des Capucins, identifiée sous le numéro SIREN 951 520 527 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Un fonds de commerce de HOTEL - BAR - RESTAURANT connu sous le nom de AUBERGE «COTE RIVIERE» situé et exploité à IS SUR TILLE (côte d'Or) - 3 Rue des Capucins, moyennant le prix de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,00 €) s'appliquant savoir :
- Aux éléments incorporels : pour la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (299.900,00 €).
- Aux éléments corporels : pour la somme de CINQUANTE MILLE CENT EUROS (50.100,00€).
Entrée en jouissance : A compter du 28 avril 2023.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL23008057

// DIVERS

TRANSFERT DE SIÈGE

LES ENFANTS TERRIBLES

SCI au capital de 100 €
Siège social : 11 rue Guibaudet
21000 DIJON
797 877 826 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 15/04/2023, il a été décidé de transférer le siège social au **11 rue Arthur Deroye 21000 DIJON** à compter du 20/04/2023.
L'article Quatrième de la Première Partie Titre I des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23007954

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETHANOL BOURGOGNE SA

SA au capital de 38112,25 €
Siège social :
LA MONTAGNE RUE DEVEVEY
21200 Beaune
429 610 314 RCS de Dijon

L'AGE du 22/04/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. ARIBERT Marcel, demeurant LA MONTAGNE RUE DEVEVEY 21200 Beaune pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 24/04/2023.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL23007937

AVIS DE DISSOLUTION

INDEVLLIGENCE

SAS en liquidation.
Au capital de 10 000 €.
Siège social : 10 Rue Jean Laillet - ZAC Les Clos, 21121 DAIX .
Siège de liquidation : 10 rue Jean Laillet - ZAC Les Clos - 21121 DAIX.
817 846 298 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Eric TEILLAUD, demeurant 10 Rue Jean Laillet – ZAC Les Clos - 21121 DAIX, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 10 rue Jean Laillet - ZAC Les Clos - 21121 DAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

AL23008009

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution en date du 18/04/2023 :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CORNEMILLOT
Siège : Ferme de la Rente de Bray, Chemin de la Mongeotte, 21000 DIJON
Durée : 99 ans
Capital : 5 000 euros
Objet :
- la réalisation de prestations de travaux agricoles,
- l'achat, vente de fruits et légumes à la ferme, de produits régionaux,
- la production et vente d'électricité photovoltaïque et de toute autre énergie renouvelable,
- l'activité de point relais colis, et notamment Agrikolis,
- l'intermédiaire dans le cadre de vente immobilière, apporteur d'affaire dans le secteur de l'immobilier
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jérôme CORNEMILLOT, demeurant 9 Rue de Longvic 21000 DIJON
Directrice générale : Madame Marine DEBAUVE, demeurant 9 Rue de Longvic 21000 DIJON
Immatriculation RCS DIJON
Pour avis, La gérance

AL23007918

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/04/2023, il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination sociale : ROKY, Capital : 1 000 euros. Siège social : 8 avenue de Marbotte – DIJON (21000), Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur ; l 'administration et l'exploitation ; l 'attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier; l'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; la mise à disposition de ses associés ; la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société. Et généralement, toutes déclarations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans.
Gérance : Robert et Christiane ROUSSILLON demeurant 8 avenue de Marbotte – DIJON (21000), gérants statutaire de la société pour une durée non limitée, immatriculation au RCS Dijon. La gérance, Robert et Christiane ROUSSILLON.

AL23007980

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVREY-CHAMBERTIN (Côte d'Or), du 22 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI LA MORISOTTE
Siège social : 1 Rue de Curley, 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Co-Gérance : Madame Margaux LERONDEAU, demeurant 1 Rue de Curley – 21220 GEVREY CHAMBERTIN et Madame Aurèle SONNOIS, demeurant 5 Allée de Chassagne – 21200 CHAMBOEUF.
Clauses relatives aux cessions de parts :
Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL23007981

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître GUILLERMIN Rémi, notaire à CHALON SUR SAONE, 71100, 1 rue de la Grange Frangy, en date du 04/05/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
SCI ROSINETTE
Capital : 1 000 euros.
Siège : 1 Allée du 11 septembre 1944, 21490 BROGNON.
Objet : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,.
Durée : 99 ans.
Gérance : M ALBRAN Olivier demeurant 1 Allée du 11 septembre 1944, 21490 BROGNON.
Cession de parts sociales : Cession de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23007989

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : NEFERTARI
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 49A Route de Challanges 21200 BEAUNE (France)
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
GERANCE : Monsieur Vincent DUPONT demeurant 2 Rue Maurice Mauchan 21200 BEAUNE
CESSION DE PARTS : Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte sous seing privé ou notarié
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL23008046

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Clémence BAILLY, en date du 5 mai 2023, à notaire à DIJON.
Dénomination : HAUTCHAPET.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 4 B Place Paul Eluard, 21000 DIJON.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La constitution et la gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire. La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers nécessaires outre à la réalisation de l'objet social notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les cessions entre vifs au profit d'associés, de descendants ou d'ascendants d'eux ne sont pas soumises à agrément. Toutes les transmissions par décès sont soumises à agrément préalable.
Gérant : Madame Marie-Françoise APPLETON, demeurant 4 B Place Paul Eluard, 21000 Dijon
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.
Me Clémence BAILLY

AL23008048

NIÈVRE

// MODIFICATION

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 22 juin 2022 de la société FAURIE TRUCKS NEVERS, SAS au capital de 1 171 040 € - 12 route de Paris 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 302 331 889, l'associée unique a nommé la société LVDS AUDIT, SAS au capital de 25 000 € - 11 rue de la Fontaine Bleue 19100 BRIVE LA GAILLARDE immatriculée au RCS de BRIVE sous le n° 512 871 328, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société KPMG SA, a pris acte que la société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce et décidé en conséquence de ne pas renouveler le mandat de la société SALUSTRO REYDEL SA. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis - le Président

AL23007953

MODIFICATIONS

TAXI JULIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 47 rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS
821 796 117 RCS NEVERS

Le 02/05/2023, l'Associée Unique a décidé de modifier l'objet social, la dénomination sociale et de transférer le siège social de la société.
Ancienne mention :ARTICLE 2 - OBJET : La Société a pour objet «le transport de voyageurs par taxis et motos»
ARTICLE 3 - DÉNOMINATION : La dénomination de la Société est TAXI JULIE.
ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé 47 bis rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS.
Nouvelle mention :
ARTICLE 2 - OBJET : La Société a pour objet «La vente de prêt-à-porter femmes, enfants et hommes, chaussures, accessoires, maroquinerie, bijoux»
ARTICLE 3 - DÉNOMINATION : La dénomination de la Société est : UNIK STYLE.
ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL : Le siège social est fixé : 2 Place Maurice Ravel 58000 NEVERS.
Pour avis.

AL23007956

AVIS DE PUBLICITE

SCI MALOU

SCI au capital de 7 622,45 €
« Corcelles » - 58180 MARZY
420 617 037 RCS NEVERS

Selon AGE du 24.03.2023, il a été décidé de transférer le siège social de MARZY (58180) - « Corcelles » à MOULINS ENGILBERT (58290) - 9 route de Limanton à compter du 1er mars 2023, et de modifier en conséquence les statuts.
Modification sera faite au GTC de NEVERS.
Pour avis,
La Gérance

AL23007973

AVIS DE PUBLICITE

SCI ELID

SCI au capital de 9 146,94 €
Siège social : Route de Sermoise
58000 NEVERS
405 098 666 RCS NEVERS

Selon AGE du 24.03.2023, il a été décidé de transférer le siège social de NEVERS (58000) - Route de Sermoise à MOULINS ENGILBERT (58290) - 9 route de Limanton à compter du 1er mars 2023, et de modifier en conséquence les statuts.
Modification sera faite au GTC de NEVERS.
Pour avis,
La Gérance

AL23007974

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS TEKNODENTAL

Société par Actions Simplifiee
au capital de 20 000 euros
Siège social : 11 rue des Merciers
58000 NEVERS (Nièvre)
949 536 668 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2023, le siège social a été transféré, à compter du 1er mai 2023, de 11 rue des Merciers, NEVERS (Nièvre), à 4 rue Jean Desveaux - 58000 NEVERS. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le Président.

AL23007975

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 NEVERS

AUGMENTATION DU CAPITAL

EURL SPANOUDAKIS ARNAUD

SARL au capital de 100 000 euros
porté à 200 000 euros,
22 Route de Vèzelay
58800 CORBIGNY
818 760 258 RCS NEVERS

Décision du 21/03/2023 : L'associé unique a décidé d'une augmentation du capital social de 100.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention: Capital social : 100 000 euros ; Nouvelle mention: Capital social : 200 000 euros Pour avis, la Gérance

AL23007983

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER D'ETTEVEAUX

Au capital de 1.500,00 euros
Siège social : Etteveaux, 58170 POIL
RCS NEVERS : 400 363 354

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12AVRIL 2023, les associés ont décidé de nommer en qualité de gérant Monsieur Charles-Henri de BODIN de GALEMBERT, demeurant à 58170 POIL, Château d'Etteveaux, en lieu et place de Monsieur Bernard de BODIN de GALEMBERT, gérant démissionnaire.
Les modifications statutaires qui en résultent seront publiées au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le gérant

AL23008008

TRANSFORMATION

CCL Hôtels
SAS transformée en SARL au capital de 10 000 €
Siège Social : 16 Ter, rue de Lourdes – 58000 NEVERS
795 350 974 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 23/03/2023, l'Associée Unique a décidé de transformer la société en SARL à compter du 1er avril 2023.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
* Ancienne mention : SAS
* Nouvelle mention : SARL
- Dénomination :
* Ancienne mention : SAS CCL Hôtels
* Nouvelle mention : CCL Hôtels
- Administration :
* Ancienne mention : Président : M. Loïc DUPUIS
* Nouvelle mention : Gérante : Mme Caroline DUPUIS dt à SAINT PARIZE LE CHATEL (58) - 3, rue de Mont
Pour avis

AL23008020

MODIFICATIONS

Le 28/04/2023 à 14h, l'associé unique de EF BENNES, SARL au capital de 30 000 euros, Rue des Fondeurs 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, 811 119 395 RCS NEVERS, a décidé la transformation en SAS à compter du 28/04/2023. Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : SARL - Nouvelle : SAS - Capital : Ancien : 300 000 euros, divisé en 6000 parts sociales de 50 euros chacune - Nouveau : 300 000 euros, divisé en 6000 actions de 50 euros chacune entièrement libérées. - Administration : Ancien Gérant : Mustapha EL FAYZI - Nouveau Président : Mustapha EL FAYZI 4 rue des Arbres - Villardeau 58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN - Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. - Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix disposant du droit de vote.
Suite à la cession d'actions, l'associé unique le 28/04/2023 à 16h, a décidé : - de nommer la société TRANSPORTS ROUSSEAU ERIC Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, 393 635 230 RCS NEVERS en qualité de Président, en remplacement de M. Mustapha EL FAYZI démissionnaire,- de transférer le siège social de rue des Fondeurs 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE à Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX à compter de ce jour.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23008030

ANNONCES LÉGALES

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

à l'annonce parue le **05/05/2023** concernant la société **SARL MANUEL PICHON** il fallait lire **siège social :** Parc d'activité du Val de Loire, « village d'entreprises », rue des Limes, bâtiment n°4, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

AL23008045

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de BILLY-CHEVANNES: ZONE RNU
39 ha 56 a 80 ca
- La chataignerie: B-1 - Vaudenin: A-107
Et, par extention, Cmne de BONA: ZONE RNU
5 ha 60 a 34 ca
- Bois colas: C-308-312-314-315-316-318-327 - Bois du chateau: C-329-333-335-338-343-346-347-348-350-351(B)-355
Cmne de SAXI-BOURDON: ZONE RNU
3 ha 15 a 87 ca
- Bois de fourcherenne: ZM-139[409]-151[418]
- Champs gavot: ZK-167[545]-169[543] - Les usages: ZK-140[586]-142[584]-145[569]-149[567] - Taillis de la dame: ZK-104[618]-109[613]-110[612]-116[606]
Cmne de LA CELLE-SUR-NIEVRE: ZONE RNU
Loué par bail rural sur une partie de la surface
8 ha 63 a 58 ca
- Chaume du corbier: ZM-15(A)-15(B) - Gagy: ZL-91-124(A)-124(B)-131-161[146] - Le four a chaux: ZM-40 - Les roussottes: ZK-36(J)-36(K) - Les taitons: ZM-28(J)-28(K)
Et, par extention, Cmne de CHASNAY: ZONE RNU
12 a 80 ca
- Crot de la chaux: ZA-57
Cmne de CHARRIN: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
3 ha 58 a 26 ca
- Le royon: ZI-17[319](*) - Le taillis coupe: ZE-27 - Le vernay: ZI-5
Cmne de MONTAPAS: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
71 ha 36 a 90 ca
- L ouche devant: A-585-745-746 - La joncerie: A-584-721[582] ZC-1-2 - Le pre brault: ZA-30
- Les champs de perillon: A-281-282-729[283] ZA-10(*) - Les champs ligeons: ZA-11 - Les curees: ZA-31
- Les praslons: A-403 - Les veaux: ZB-35 - Les vignes: ZA-22
Et, par extention, Cmne de MONT-ET-MARRE: ZONE RNU
20 ha 79 a 65 ca
- La fiolle: A-46 YA-1 - Le champ carre: A-60 YA-4(*) - Le champ de mont: A-69 - Pre de la carre: A-17
Cmne de OULON: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
94 a 60 ca
- Champ henri: ZA-22
Cmne de SAINT-ANDELAIN: ZONE NC
1 ha 79 a 80 ca
- Les crots de la terre: ZB-61-62
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de GOULOUX : ZONE RNU
10 ha 29 a 80 ca
- 'Echaintre du saut': A- 533- 534 - 'La feurtelle': A- 243- 250- 258- 260(J)- 260(K) - 'Les grands champs': A- 527
Cmne de GOULOUX : ZONE RNU
8 ha 67 a 76 ca
- 'Lavault': A- 557 - 'Le bourg': AB- 66 - 'Le saut de gouloux': A- 162- 163- 164- 165 - 'Les chavonins': B- 8- 11
Cmne de SAINT-MARTIN-D'HEUILLE : ZONE A
32 ha 67 a 82 ca
- 'La comme': D- 65 - 'Le champ bourre': D-60(J)- 60(K)- 61(A)- 61(B)- 62 - 'Le champ fougy': D- 49(A)- 49(B)- 50- 225[51]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/05/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008001

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »,
titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23/12/2022, Mr Sylvain Louis BOULLE, célibataire non pacsé, demeurant à CHATEAU-CHINON VILLE (58120), 11 rue Romain Rolland, né à CHATEAU-CHINON VILLE (58120) le 11/03/1963, décédé à AUTUN(71400) le 30/03/2023, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane SANDELLI,Notaire associé de la SCP « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », à CHATEAU-CHINON (58120), 2 Pl. Dr Bondoux, le04/05/2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120) 2 Pl. Dr Bondoux, référence CRPCEN :58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Me Stéphane SANDELLI

AL23008022

Notaires

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

AMENAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130) le 29 avril 2023, Monsieur Bernard, Pierre FERRARI et Madame Magalie, Stéphanie FLORENDEAU, son épouse,demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640), 25, chemin du Vieux Vauzelles,
Nés savoir :
- Monsieur à GIRAUMONT (54780) le 24 décembre 1946,
- Madame à CHATELLERAULT (86100) le 20 décembre 1970.
Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CULHAT (63350) le 5août 2011, lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial et d'apporter les modifications ci-après à leur régime matrimonial :
Apport à la communauté d'une maison d'habitation appartenant en propre à Monsieur FERRARI située sur la commune de VARENNES-VAUZELLES (58640), 25 Chemin du Vieux Vauzelles,cadastrée AZ n°152, 154, 191,192,195 et 196 pour une contenance totale de 35 ares 61 centiares.
Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) 1 Rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judicaire compétent.
Pour insertion
Me Audrey ROUSTIC, Notaire.

AL23007968

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE L'ARON

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 520 euros
Siège social : LA CHAUME D'ARON
58330 CRUX LA VILLE
Siège de la liquidation :
LA CHAUME D'ARON
58330 CRUX LA VILLE 429 419 708 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 18/04/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Sylvain MARCEAU, demeurant La Chaume d'Aron - 58330 CRUX LA VILLE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL23007961

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MARGUERITE

SCI en liquidation
au capital de 95 000 €
Siège social / de liquidation :
Chez M. Guy RAQUIN -
37 rue des Graillots Moulot
58500 CLAMECY
453 364 838 RCS NEVERS

L'AGO du 31.12.2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Guy RAQUIN, demeurant 37 rue des Graillots Moulot - 58500 CLAMECY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL23007972

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

OLIVIER GROSMAIRE

SARL en liquidation
au capital de 72 710 euros
Siège social :
12, route de l'Ouche aux chiens -
58330 CRUX LA VILLE
Siège de la liquidation :
12, route de l'Ouche aux chiens -
58330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS 834 027 070

Selon décisions de la réunion du 01.03.2023, il a été décidé :
- d'approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 28.02.2023 ;
- de donner quitus au liquidateur et de le décharger de son mandat ;
- de prononcer la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté l'existence d'un boni de liquidation à attribuer à la succession issue du décès de M. Olivier GROSMAIRE, associé unique.
Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL23007987

DISSOLUTION

MOTOSPORT
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 45 000 €
Siège social : 36 Bis, Boulevard du Grand Pré des Bordes - ZAC des Grands Champs
58000 NEVERS
409 054 392 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 28/04/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er mai 2023 et sa mise en liquidation amiable.
M. Julian FREBY dt à NEVERS (58) – 18, rue des Chauvelles a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 18, rue des Chauvelles. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23007988

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

BATI +

SARL en liquidation amiable
au capital de 8 000 euros
Siège Social : Remilly – Marcy - 58210 VARZY
Siège de la liquidation : Remilly - Marcy - 58210 VARZY
RCS NEVERS 500 565 080

Selon AGE du 28.02.2023, les associés ont :
- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/01/2023 ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté qu'il y a lieu à remboursement des parts sociales et répartition d'un boni de liquidation.
Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS
La société sera par conséquent radiée du RCS.
Pour avis.

AL23007997

COGEP AVOCATS

Avenue Gustave Eiffel -
ZAC de l'Ecoparc du GranDéols
36130 DEOLS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BYC NEVERS

SARL au capital de 45 734,71 euros
Siège social : 61 Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES
561 880 220 RCS NEVERS

Suivant décision en date du 31/12/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Mme Carole BUFFET, demeurant à BOURGES (18000) 33 Rue Patrick Dewaere, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à VARENNES-VAUZELLES (58640) 61 Boulevard Camille Dagonneau. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis.

AL23008011

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MARCEAU SARL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : Le Moulin d'Aron
58330 CRUX LA VILLE
Siège de liquidation : Le Moulin d'Aron
58330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS 348 414 004

L'AGE réunie le 18/04/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Sylvain MARCEAU, demeurant Le Moulin d'Aron - 58330 CRUX LA VILLE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL23008027

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 avril 2023, il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun sous la dénomination de GAEC BREUGNOT-SY, dont le siège. social est fixé au 1 Chemin de la Fontaine d'Amour 58120 CHATEAU-CHINON CAMPAGNE. Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 22 février 2023. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, Les fondateurs.

AL23007770

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué la SARL : HDM
Capital:2000.00 €.
Objet: Le bucheronnage,façonnage,abattage, élegage et débroussaillage de bois.;.
Siège: Boulevard de la République,58120 CHATEAU-CHINON (VILLE).
Gérance:KOCABEY DELPHINE, AYFER, 17 Rue Louis Pergaud, 58000 Nevers
Durée: 50 ans.
Au RCS de NEVERS.

AL23007811

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à Vauclaix, le 26.04.2023 il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : ALB Transition.
SIEGE: 9 rue de l'Eglise - 58140 Vauclaix.
OBJET : Activité de consultant en transition professionnelle : accompagnement de salariés licenciés économiques, Prestation de coaching en ressources humaines ; Conseil aux entreprises, formation, mentorat, recrutement, apport d'affaires, consultant en stratégie.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1.000 euros,
PRESIDENT : Madame Anne-Laure Baradel née Cambianica demeurant 9 rue de l'Eglise - 58140 Vauclaix. AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION RCS NEVERS.
Pour avis, le Président.

AL23007910

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

IMMATRICULATION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société HBL EVENTING, SARL à associée unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est SAINT ANDELAIN (58150), Rue de l'École, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet sommairement indiqué : La pension de chevaux, l'enseignement d'équitation classique, l'équitation et l'enseignement éthologique, et comportemental, le commerce de chevaux, le courtage, l'élevage, l'insémination et toutes activités et prestations liées aux sports équestres,
dont le gérant est M. Louis-Benjamin DAGUENEAU, dmt à SAINT ANDELAIN (58150), Le Bourg.
Pour insertion, le gérant.

AL23007976

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29/04/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
TRP
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés,- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société
Siège social : 4 impasse des Chênes 58000 SAINT ELOI
Capital : 900 euros
Gérance : Mme Elise TURPIN demeurant 4 impasse des chênes 58800 ST ELOI et M. Franck RUYSSCHAERT demeurant 9 chemin de Paris 77760 RECLOSES
Agrément des cessions de parts: Agrément donné par un ou plusieurs associés représentant trois quarts des parts sociales composant le capital social
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23007985

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte SSP à Fourchambault en date du 14/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI HAD
Forme : Société civile immobilière.
Siège : 22 Rue Combeau 58600 FOURCHAMBAULT
Objet : L'acquisition, la cession, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers et la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés à caractères immobiliers.
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 €
Gérance : Mr Stéphane DELZAIVE demeurant 22 Rue Combeau 58600 FOURCHAMBAULT
Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS

AL23008007

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT MARTIN DU PUY en date du 14/04/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AUBERGE DU LAC,
Siège social : 39 route de Chaumeçon, SAINT MARTIN DU PUY (Nièvre)
Objet : hôtellerie, restauration de plats à consommer sur place ou à emporter, café-bar, traiteur, relais colis et postal, épicerie et dépôt de pain, revente de tabac.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Martin VIEILLARD, demeurant 39 route de Chaumeçon, SAINT MARTIN DU PUY (Nièvre).
Immatriculation : Au RCS de NEVERS,
Pour avis, le gérant

AL23008010

FIDAL
AVOCATS
Marbotte Plaza –
2B avenue de Marbotte
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : A.M.P.
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 1.000 €uros
Siège social : Le Bourg, 58230 GOULOUX
Durée : 99 années
Objet : acquisition, administration, gestion par location ou autrement, location, cession de tous immeubles et biens immobiliers.
Gérant : M. Alain MARCHAND demeurant Metz Garnier, 58230 GOULOUX.
Immatriculation : RCS NEVERS

AL23008025

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04/05/2023, il a été constitué une SARL dénommée :
IDEE CONSEIL TERRASSEMENT
Objet social : Fabrication, pose et vente de tous produits d'enrobés, ou matériaux de terrassement, assainissement, travaux publics, le négoce de tous matériaux
Siège social : 1 Impasse des Chaumes, 58130 GUERIGNY
Capital : 1 000 euros
Gérance : M. Damien BONNETAIN demeurant 1 Impasse des Chaumes, 58130 GUERIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23008050

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GALEA, SARL au capital de 5 000 euros : siège social du 21 rue du Puits des Dames, 89000 AUXERRE, SIREN 830 383 402 RCS AUXERRE a décidé de transférer le siège social au 2438 Route de Sembas 47360 SEMBAS à compter du 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL23007962

FIDUCIAL SOFIRAL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ATA

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 quai de la République
89000 AUXERRE
888 886 330 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 2 mai 2023, le Président de la société par actions simplifiée ATA, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 2 quai de la République, 89000 AUXERRE au 24 rue d'Egleny, 89000 AUXERRE à compter du 2 mai 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23007963

AVIS

TROYES LCSL DISTRIBUTION

SAS au capital de 10 000 €
Siège Social : 3 Rue des Fontaines
89100 MAILLOT
RCS SENS 950 731 315

En date du 27/04/2023 l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 3 Rue des Fontaines - 89100 MAILLOT à Centre Commercial L'Escapade - Boulevard de l'Ouest – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, et ce à compter de ce jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS

AL23007970

Cabinet PALAIS & MARRIE, avocats
18, rue de Tilsitt -
75017 Paris
28, ave de Choiseul -
95400 Villiers-le-Bel

MODIFICATION DU CAPITAL

«AS 2»

SARL au capital de 3.121.075 €,
Siège social : 20, RUE DES NOYERS MONTJALIN
89200 Sauvigny-le-Bois,
RCS d' Auxerre n° 813 620 184.

L'AGE du 24/04/2023 a décidé d'augmenter le capital social en le portant de 3.121.075 euros à 3.242.203 euros. Mention sera faite au RCS d'Auxerre

AL23007982

CABEX

NON DISSOLUTION

Eficio

90 Rue Pascal
77000 Vaux le Pénil
CMC SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 1 rue Henri Cavallier
89100 SAINT DENIS LES SENS -
852 198 977 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 15.04.2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23007992

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI LE TRIANON.
Forme : SCI.
Capital social : 6860 euros.
Siège social : 31 Rue Thénard, 89100 SENS.
433047230 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 avril 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 avril 2023, de transférer le siège social à 6 Rue du Château, Rebourseaux, 89600 VERGIGNY.
L'article 4 des statuts a été mis à jour
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23007993

KPMG Avocats

AVIS DE DEMISSION DU COGÉRANT

SCI DE L'OEUF

Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 89 Grande Rue
89100 SENS
831 289 632 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associes du 29/03/2023, les associés de la société précitée prennent acte de la démission de M. Antoine BLONDET, demeurant 31 Rue Victor Guichard à SENS (89) de ses fonctions de cogérant à compter du 29 mars 2023.
L'article des statuts portant nomination des premiers gérants a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Antoine BLONDET sans qu'il soit procédé à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La gérance

AL23007998

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI CHARMALEX

SCI au capital de 1000 €
Siège social :
22 RUE EDOUARD BOUTHIER
89500 Villeneuve-sur-Yonne
528 864 630 RCS de Sens

L'AGE du 11/03/2023 a pris acte du décès de Madame Carole Guyot survenu le 6 novembre 2017 et décide de ne pas la remplacer dans ses fonctions.
Monsieur Etienne Guyot continue d'exercer seul les fonctions de gérant.
Mention au RCS de Sens

AL23008002

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL LANGIN

Exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 400 003,52 euros
Siège social : Route Nationale – 89700 DANNEMOINE
521 643 296 RCS AUXERRE

L'associé unique le 15 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 287 900,06 € pour le porter à 687 903,58 €.
Pour avis, la gérance.

AL23008014

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC DE SOUCHON

GAEC agréé le 25 juin 1989
par le comité départemental d'agrément de l'Yonne
Au capital de 182 400,00 euros
Siège social : Souchon, Tannerre en Puisaye - 89350 CHAMPIGNELLES
351 276 373 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2023, M. Camille GOUIN, demeurant à TANNERRE-EN-PUISAYE (Yonne), Souchon, a été nommé aux fonctions de gérant pour une durée non limitée, en remplacement de Mme Julie GUILLOT, gérante démissionnaire.
Pour avis, la gérance.

AL23008018

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE LIBRAIRIE VOILLOT

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 200 000,00 euros
Siège social : 36-38 grande rue Aristide Briand - 89200 AVALLON
344 619 630 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2023, l'associée unique a constaté que la société était dispensée de désigner un commissaire aux comptes titulaire et suppléant.
En conséquent, les mandats suivants n'ont pas été renouvelés :
- du commissaire aux comptes titulaire : la société AUDIT CONSEIL COMPTABILITE
- du commissaire aux comptes suppléant : M. CORRET Eric
Pour avis, le gérant.

AL23008024

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL SOLEIL GAGNANT

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 2 500 euros
Siège social : 1 Chemin de Vaussauge

ANNONCES LÉGALES

89410 BEON
RCS SENS 895 012 979

Par AGE du 31/12/2022 prenant effet le même jour, nomination de M. Patrick ROY demeurant 1 Chemin de Vaussauge 89410 BÉON aux fonctions de gérant, en remplacement de Mme Marielle ROY démissionnaire.
Modification au RCS de SENS.
Pour avis, la gérance.

AL23008039

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DOMAINE DE PISSE-LOUP

Société Civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 180 000,00 euros
Siège social : 30, route Nationale – 89800 BEINE
RCS AUXERRE n° 411 170 442

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 mars 2023, il a été décidé :
- d'augmenter le capital de la société :
Ancienne mention : 180 000,00 euros
Nouvelle mention : 360 045,00 euros
et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.
Pour avis
Le Gérant

AL23008041

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

A&M.B ANNAIK ET MICHEL BARB

SARL au capital de 45734.71 €
Siège Social : 16, avenue Jean Jaurès
89220 BLENEAU
415026657 RCS de AUXERRE

Par AGE du 26/04/2023, il a été décidé d'accepter la démission de M. BARBE Michel à compter du 26/04/2023. Mme BARBE Annaïk reste seul gérant de la société.
Mention au RCS de AUXERRE

AL23008043

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MENUISERIE FUENTES CONCEPT.
Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 3 Maurepas, 89500 LES BORDES.
840393532 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 1 avril 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 1 avril 2023, de transférer le siège social à 22 B Rue des Grahuches, 89100 SENS.
L'article 4 Siège social des Statuts a été mis à jour
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23008047

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TRANSDEV BFC NORD

SAS au capital de 87 215€
Siège social : 3 rue des Fontenottes – 89000 AUXERRE
315 350 199 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 30/03/2023 il a été pris acte de la démission de Mme Brigitte GUICHARD de son mandat de Président et décidé de nommer en remplacement M. Ludovic JOURDAIN, demeurant 37 route de Bellegarde – 42330 SAINT-GALMIER.
Mention au RCS d'AUXERRE.

AL23008055

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TRANSDEV SENONAIS

SAS au capital de 100 000€
Siège social : rue Saint Sauveur des Vignes – ZI des Vauguillettes – 89000 SENS
789 923 018 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 30/03/2023 il a été pris acte de la démission de Mme Brigitte GUICHARD de son mandat de Président et décidé de nommer en remplacement M. Ludovic JOURDAIN, demeurant 37 route de Bellegarde – 42330 SAINT-GALMIER.
Mention au RCS de SENS.

AL23008056

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix,** le 28 mars 2023, enregistré à AUXERRE, le 28 mars 2023, sous les références suivantes 2023N359, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Stéphane Claude BERTHELIN, et Madame Séverine Jeannine Henriette LETIN,- demeurant ensemble à DIXMONT (89500) 21 Bis rue Blanche,
A :
Madame Nelly Florence ANTONIETTI, demeurant à PONT-SUR-YONNE (89140) 29 avenue du Général Leclerc,Célibataire.
Désignation du fonds : fonds de commerce de BAR-TABAC sis à VILLECHETIVE (89320) 8 Avenue de la République, connu sous le nom commercial BAR ENOTHE.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35.000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'étude de Maître Véronique LE DANTEC.
Pour insertion
Le notaire.

AL23007977

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC, Notaire, à SAINT-JULIEN-DU-SAULT,12 Faubourg de la Croix,** le 16 mars 2023, enregistré au SPFE d'AUXERRE, le 19 avril2023, 2023 numéro 417, il a été constaté la cession par, savoir :
- Monsieur Denis DEVAUX, époux de Madame Sophie ROCHE, demeurant à SENS(89100)2 rue de l'Epée. Né à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 23 septembre 1954.
- Monsieur Jean-Louis François BOUILLIE, épouse de Madame Maryline CARROUE,demeurant à SENS (89100), 66 Bis Rue Thénard. Né à MONTPELLIER (34000), le 20 octobre1943.
- Monsieur Didier Marcel DUPIRE, demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500), 13Avenue du Général de Gaulle. Né à SENS (Yonne), le 13 septembre 1961.
- Madame Michèle DEFLOUE, veuve de Monsieur Richard JUSSEAUME, demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500), 15 Faubourg Saint Laurent. Née à SENS (89100), le 8novembre 1957.
Au profit de Mademoiselle Juliette Françoise Jacqueline DUPIRE, demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500), 19 Av. du Général de Gaulle. Née à SENS (89100), le 3 avril2002.
De parts sociales dépendant de la société dénommée SCI DE LA VALLEE DE LA BIQUE,ayant son siège social à BUSSY EN OTHE (89400), Les Centaines, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS, sous le numéro 408 661 031.
- Monsieur DEVAUX : 60 parts sociales numérotées de 181 à 240, pour un prix de 8.000EUR.
- Monsieur BOUILLIE : 60 parts sociales numérotées de 1 à 60, pour un prix de 8.000EUR.
- Monsieur DUPIRE : 60 parts sociales de 61 à 120, pour un prix de 8.000 EUR.
- Madame JUSSEAUME : 60 parts numérotées de 241 à 300 pour un prix de 8.000 EUR.
Mademoiselle Juliette DUPIRE devient associé co-gérante de ladite société avec Monsieur Eric DUPIRE, demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500), 1 Rue Saint Savinien, né à SENS, le 30 janvier 1959, associé gérant, titulaire de 60 parts sociales numérotées de 121 à 180,devenu depuis la cession associé co-gérant.
Pour avis, le notaire.

AL23008013

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-BRIS-LE-VINEUX du 02/05/2023, en cours d'enregistrement au Service des Impôts d'AUXERRE, la Commune de SAINT-BRIS-LE-VINEUX dont la Mairie est située 1 rue du Docteur Tardieux 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX, représentée par son Maire, M. Olivier FELIX, a confié à Mme Géraldine BAILLON demeurant 4 rue de Tubie 89290 CHAMPS-SUR-YONNE, en cours d'immatriculation au RCS d'AUXERRE, l'exploitation à titre de location-gérance, d'un fonds de tabac presse situé 4 rue de Gouaix 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX dont elle est propriétaire, pour une durée de 3 ans à compter du 02/05/2023.
Pour unique avis, le locataire-gérant.

AL23008036

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce légale, concernant la SARL LE 44, paru le 14/04/2023 dans TERRES DE BOURGOGNE
Il convenait de lire :
Objet social : Boissons froides, chaudes, petite restauration, vente sur place, en livraison, à emporter de tous les produits, sandwichs, salades, paninis, kebabs, brochettes de viande, hamburgers, boulangerie, boucherie grillades, traiteur, vente directe et indirecte, de tous produits liés à l'activité de restauration ainsi que tous conseils et formations en prestations de services et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Pour avis, Le gérant.

AL23008005

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF A L ANNONCE
PARUE LE 06/01/2023 pour la SASU ATFS
Il fallait lire :
Durée : 99 ans
Objet : mécanique industrielle

AL23008051

ERRATUM

Maître Véronique LE DANTEC, Notaire, à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix, précise que suite à la parution effectuée dans ledit journal le 17 mars 2023, portant avis de la cession du fonds de commerce par :Madame Isabelle DIAZ, demeurant à MONETEAU (89470) 24 rue de Seignelay,
A : La Société dénommée **EURL LAETITIA GEOFFROY**, dont le siège est à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 49 rue Carnot, identifiée au SIREN sous le numéro 894 355072 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
De l'auto école sise à MONETEAU (89470), 24 Rue de Seignelay, connu sous le nom commercial AUTO ECOLE DU PARC.
Il est précisé que les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'étude de Me Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE,18-20 Blvd du 11 Novembre.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008058

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DOMECY SUR CURE 89

Conformément à l'arrêté du Maire N° 9 du 03 mai 2023, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement pluvial de la commune de Domecy-sur-Cure.
Monsieur Pascal FOUGÈRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif.
L'enquête publique sera ouverte du mardi 30 mai 2023 à 9h00 au jeudi 15 juin 2023 à 12h soit 17 jours consécutifs.
Le dossier et les pièces qui l'accompagnent seront consultables :
- Sur Internet à l'adresse suivante :
- www.domecy-sur-cure ;
- Sur support papier, en mairie de Domecy-sur-Cure, siège de l'enquête ;
- Sur un poste informatique, en mairie de Domecy-sur-Cure aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit les mardis et jeudis de 14 h à 17 h 30.
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture.
Le public pourra consigner ses observations directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie.
Les observations peuvent aussi être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Domecy-sur-Cure 6 rue Saint-Antoine Cure 89450 Domecy-sur-Cure.
Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie-dom-cure@wanadoo.fr pendant toute la durée de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public sur le site Internet susmentionné .
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Domecy-sur-Cure aux jours
et heures précisés ci-dessous:
- Le mardi 30 mai de 9 h à 11 h.
- Le mercredi 7 juin de 14 h à 16 h.
- Le jeudi 15 juin de 10h à 12 h.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Domecy-sur-Cure, et sur son site Internet à l'adresse suivante : www.domecy-sur-cure pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de la procédure le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera approuvé par le Conseil municipal, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

AL23007978

// VENTE AUX ENCHÈRES

SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX -
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) - Place du Palais de Justice
VENDREDI 23 JUIN 2023 à 14 heures
A la requête de Monsieur Jean-Marc BAILLY, né le 22/03/1951 à Chablis (89), de nationalité Française, retraité, domicilié 6, rue du Patis à 89800 CHICHEE ;
Ayant pour Conseil la SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI représentée par Me Patricia NOGARET, Avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE
il sera procédé le Vendredi 23 JUIN 2023 à 14 heures, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE au Palais de Justice de cette ville, à la VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens suivants :
Commune de SAUVIGNY LE BOIS (Yonne)
LOT 1 : une maison d'habitation située 37, rue de la Liberté, cadastrée section A n° 859 pour 6a 35ca avec jardin séparé cadastré A n°716 pour 8a 37ca comprenant :
Au rez-de-chaussée : cuisine (26.97m²), cellier (12.94m²), dégagement (13.46m²), séjour (23.06m²), wc (1.85m²), une chambre (18.48m²)
Au premier étage : palier (4.32m²), 4 chambres (13.25m², 15.16m², 25.75m² et 17.76m²), deux dégagements (3.92m² et 5.10m²), salle d'eau (9.67m²), bureau (8.90m²)
Annexe : 1 écurie (75.96m²), wc, garage (71.52m²),
Cabanon (18.07m²) situé sur le terrain cadastré 716
LOT 2 : Une grange cadastrée section A n°607 lieudit « Le village » pour 1a 29ca, se décomposant comme suit :
Partie grange (41m²), appentis (13m²), deux écuries (28m² et 26.36m²),
LOT 3 : une parcelle (pré) cadastrée section ZS n°5 lieudit « Le Grand Pré » pour 2ha 94a 78 ca ;
LOT 4 : une parcelle (pré) cadastrée ZS n°35 lieudit «Pré Davault » pour 2ha 29a 55 ca
LOT 5 : une parcelle (terre) cadastrée section ZT n°65 lieudit « La Creuse » pour 01ha 00a 86ca
LOT 6 : une parcelle (vigne terre), louée, cadastrée section ZV n°48 lieudit « Champs Tabouret » pour 34a 59ca
LOT 7 : une parcelle (pré) cadastrée section A n°559 lieudit « Le Village » pour 33a 16ca
LOT 8 : une parcelle (pré) cadastrée section A n°563 lieudit « Le Village » pour 11a 16ca
LOT 9 : une parcelle (terre), louée, cadastrée section ZK n°58 lieudit « Cote d'étaules le haut » pour 01h 50a 44ca
LOT 10 : une parcelle (terre), louée, cadastrée section ZL n °23 lieudit « Grand Champ » pour 4h 87a 50ca
LOT 11 : une parcelle (pré), louée, cadastrée section ZR n°137 lieudit « Les Boulets » pour 01h 44a 99ca
Visite sur place des lots 1 et 2 le lundi 12 juin 2023 à 10 heures
(il serait préférable de contacter notre Cabinet, en téléphonant à Mme FOUCAULT : 03.86.72.03.03, le vendredi précédant pour s'assurer que la visite soit maintenue)
MISES A PRIX
LOT 1 : 75 000 € (soixante-quinze mille euros)
LOT 2 : 8 000 € (huit mille euros)
LOT 3 : 25 000 € (vingt-cinq mille euros)
LOT 4 : 3 500 € (trois mille cinq cents euros)
LOT 5 : 7 000 € (sept mille euros)
LOT 6 : 600 € (six cent euros)
LOT 7 : 400 € (quatre cent euros)
LOT 8 : 150 € (cent cinquante euros)
LOT 9 : 2 000 € (deux mille euros)
LOT 10 : 6 500 € (six mille cinq cent euros)
LOT 11 : 1 800 € (mille huit cent euros)
Pour l'ensemble des lots : baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.
Consignation obligatoire de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € par chèque de banque libellé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.
Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.
Pour avis : Patricia NOGARET
Pour tout renseignement, s'adresser à :
SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - **03.86.72.03.03** - immo@rlcavocats.com

AL23008031

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 24/04/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SARL DES ACACIAS 48, Rue du Colonel Rozanoff 89660 Châtel-Censoir. RCS NEVERS 401.148.150.

AL23007959

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, CRPCEN 89003, le 4 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur François Roger Michel DEBUQUOY, Gérant de Société, et Madame Corinne Françoise DOISE, Gérante de Société, demeurant ensemble à PONT SAINTE MARIE (10190) 8 rue Aristide Briand.
Monsieur est né à TONNERRE (89700) le 19 décembre 1960,
Madame est née à DOUAI (59500) le 12 août 1962.
Mariés à la mairie de TANLAY (89430) le 6 juillet 1984 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître SCHALLIER, notaire à DOUAI (NORD), le 22 juin 1984.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008021

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 septembre 2017,
Madame Jocelyne Yvonne Germaine BABAY, en son vivant Agent de production ,demeurant à MONETEAU (89470) 11 avenue de la Seiglée.
Née à BEAUMONT (89250), le 20 janvier 1965.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) , le 10 avril 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 2mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008028

Préfet de l'Yonne

AVIS DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Forage «F2» situé sur la commune de PARLY L'arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2023-156 du 5 mai2023 porte déclaration d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux, instaure des périmètres de protection autour du captage de Parly et autorise le prélèvement de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public, au bénéfice de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre.
Cet arrêté et ses annexes sont consultables en mairies de Parly, Beauvoir, Egleny, Merry-la-Vallée,Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouaille, Poilly-sur-Tholon, Chassy, Le Val d'Ocre,Villiers-Saint-Benoît, Dracy, Toucy, Fontaines,Moulins-sur-Ouanne, Lalande, Leugny, Levis, Ouanne, Diges,Escamps, Pourrain, Chevannes, Villefargeau, Charbuy, Lindry et à la préfecture de l'Yonne - bureau de l'environnement,ainsi que sur le site internet des services de l'État (www.yonne.gouv.fr rubrique : Actions de l'État /Environnement / Déclaration d'utilité publique / Arrêtés de DUP).

AL23008049

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Yonne

AVIS

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Réunie le 04 mai 2023, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin sous l'enseigne « Action » sur la commune de Migennes, pour une superficie totale de 790 m² de surface de vente, au profit de la SAS ACTION FRANCE dont le siège est situé 11 rue de Cambrai à Paris (75019).

AL23008059

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

SCI DMP

L'AGE du 04/05/23 des associés de la SCI DMP, capital 4573,43€, siège social à APPOIGNY (89380) 42 route des ruelles, 421 765 017 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Auxerre.

AL23008042

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TBSMAC Bleu Minute, EURL au capital de 1000€. **Siège social:** centre commercial cora rn 6 les grandes haies 89470 Moneteau. 488 631 722 RCS AUXERRE. Le 31/03/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, **M. Thierry LALLEMAND**, 3 Hameau les Nicards 89520 LEVIS , de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de AUXERRE.

AL23007727

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne),Place de l'Eglise, le 24 avril 2023 il a été procédé à la liquidation et au partage de la SCI LES PIERRES BLANCHES D'OUDUN, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°499774867 dont le siège social et le siège de la liquidation est à Oudun, JOUX LA VILLE(89) et Son actif net social a été partagé entre ses membres.
La liquidation a été clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social.
Quitus a été donné au liquidateur.
La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de AUXERRE parles soins du liquidateur.
Pour avis
Le notaire.

AL23007969

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SCEA SIMPLOT

SCEA au capital de 7 510,00 euros
Siège social : 1 rue du Tilleul – LA CHAUME 89190 SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES
454 076 571 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions de la gérante et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Eliane KADLUB épouse SIMPLOT, demeurant à SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES (89190), 1 rue du Tilleul – La Chaume qui a été nommée liquidateur. Celle-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES (89190), 1 rue du Tilleul – La Chaume, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL23007994

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DAGUET

EARL en liquidation
au capital de 101 165,17 €
Siège social : Montreparé - 89520 LAINSECQ
414 763 334 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Joël DAGUET - 89520 LAINSECQ

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL23008006

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 05/04/2023, il a été constitué une EURL dénommée : L'atelier de Laura
Siège social : 57 Grande Rue 89210 Brienon-sur-Armançon
Capital : 1000 euros
Objet social : Toutes activités touchant à la coiffure sous toutes ses formes et aux soins de la barbe, ainsi que la vente de tous produits et accessoires non réglementés rattachés à l'activité de coiffure et de barbier
Gérance : Mme Laura Gamard demeurant 31 rue Sachot 89210 Bellechaume
Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de SENS

AL23007717

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/04/2023, il a été constitué une SAS ayant. les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LV'Loc.
Objet social : Achat, prise en location et vente de tout véhicule, Mise en location de véhicules sans chauffeur, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous. procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités, la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : Route de Saint Martin Sur Ouanne C/O. Intermarché 89120 Charny Orée de Puisaye.
Capital : 10000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. TOULET Victorien, demeurant CHARNY OREE DE. PUISAYE (89120), 2 les Goudons,.
Directeur Général : Mme PLICHON Vanessa, demeurant CHARNY. OREE DE PUISAYE (89120), 2 les Goudons,.
Admission aux assemblées et droits de votes : La possession d'une Action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de. la Société et aux Décisions Collectives des Associés.
Clause d'agrément : Toute Transmission de Titres, à titre onéreux ou gratuit, ne constituant pas un cas de Transmission Libre, est soumise à une procédure d'agrément.
Immatriculation au RCS de Sens

AL23007845

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/04/2023, il a été constitué une SASU dénommée ATELIER 8
Siège social : 3 RUE DU GUE 89510 ETIGNY
Capital : 1.000,00 eurosObjet : L'enseignement, la formation
Président : Martin BOHN, 3 RUE DU GUE 89510 ETIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL23007891

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/04/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LE SALON DE MARINE
Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 €.
Siège social : 3 bis rue du temple 89100 MAILLOT
Objet : Exploitation de tous salons de coiffure, l'achat et la vente de produits capillaires et de bijoux fantaisie ; l'onglerie et toutes activités annexes et connexes.
Durée : 99 ans.
Gérante : Mme Marine CLERGE, demeurant à MALAY-LE-GRAND (89100), 22 rue des Mésanges.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL23007955

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Anne FOURNIER, notaire à VERMENTON (89), le 2 mai 2023.
Dénomination : SCI 2 RUE DU GENERAL LECLERC.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 500,00 euros
Montant des apports en numéraire : 1 500,00 euros.
Siège social : 2 Rue du Général Leclerc, 89200 AVALLON.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Gérante : Mme Sylvie LELIEVRE, demeurant 8 rue de la Maladière, 89200 AVALLON
Pour avis.
le Notaire

AL23007960

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée L'ATARAXIE au capital de 20.000euros, ayant son siège social 7, place de la République - 89130 TOUCY, ayant pour objet restauration, accessoirement la vente à emporter ou en livraison, chef à domicile ; l'organisation de séminaires, réunions de dégustation ; les cours de cuisine, traiteur, vente à emporte ; la vente de produits locaux et régionaux. Les gérants sont M. Yohann ROLLAND et Mme Eva SIARA épouse ROLLAND, demeurant 8, allée des Acacias 89000 AUXERRE. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL23007967

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/05/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BTM DE CHAMPLANDRY

ANNONCES LÉGALES

Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la location, l'affectation en copropriété s'il y a lieu et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles et la disposition, l'aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droit immobiliers et mobiliers composant son patrimoine
Siège social : Petit Champlandry 89600 Saint-Florentin.
Capital : 1500 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. DELAGNEAU BRICE, demeurant Petit Champlandry 89600 Saint-Florentin
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL23007986

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 1er mai 2023, d'une société par actions simplifiée, dénommée « ATSAPI » au capital de 10 000 €uros, dont le siège social est fixé à 12 route de Montargis – 89300 JOIGNY, dont l'objet social est mise en peinture et traitement de surface. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. La présidente est la société VIM HOLDING, dont le siège social est fixé à 12 route de Montargis – 89300 JOIGNY, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 838 691 467, représentée par Monsieur David VASSEUR, gérant. La société sera immatriculée au RCS de SENS. Pour avis la présidence

AL23007990

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 02/05/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
THERMIQUE SYSTEME
Siège Social : 3, Rue des Ingles 89300 JOIGNY
Capital : 3000 €
Activités principales : Plomberie, chauffage, électricité.
Durée : 99 ans
Président : M. OUARDA Louhichi 3, Rue des Ingles 89300 JOIGNY
Immatriculation au RCS de SENS

AL23007995

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 21 avril 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
Dénomination sociale : SCI Family ROYER.
Siège social fixé à VERMENTON (89270), 10 rue Saint Vincent.
Durée : 99 années
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : M. Anthony ROYER et Mme Julie ROYER née MONGEOT, demeurant à VERMENTON, 10 Rue Saint Vincent, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL23007999

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maitre Marie-Christine MILLOT-SONNET, en date du 3 mai 2023, à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190).
Dénomination : SCI PAILHOLE IMMOBILIER.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 11 rue des Eglantines - hameau de Grange Sèche, 89320 VAUDEURS.
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, et notamment de l'immeuble sis sur la commune de VAUDEURS (89320), 11 et 13 rue des Eglantines , hameau de Grange Sèche.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 241000 euros
Montant des apports en numéraire : 0 euros.
Apports en nature : Biens immobiliers d'un montant de 241000 euros.
Cession de parts et agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément.
Gérant : Monsieur Jean PAILHOLE, demeurant 49 avenue Joliot Curie, 92000 NANTERRE
Gérant : Madame Danièle SENS-MEYE, demeurant 49 avenue Joliot Curie, 92000 NANTERRE
Gérant : Monsieur Vincent PAILHOLE, demeurant 11 rue Simon Dereure, 75018 PARIS
La société sera immatriculée au RCS SENS.

AL23008004

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 avril 2023, à Migennes.
Dénomination : H.A.B IMMO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 2 rue Paul Painlevé, 89400 Migennes.
Objet : Acquisition, administration et exploitation par bail, location meublée ou autrement d'immeubles.Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec un agrément des 3/4.
Gérant : Monsieur Serkan BIYIK, demeurant 10 rue des beauribeaux, 89400 Migennes
La société sera immatriculée au RCS Sens.
Pour avis.

AL23008017

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI Louise au capital de 1.500 euros, dont le siège social est 3, rue d'Amsterdam 89470 MONETEAU, ayant notamment pour objet, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. G. QUILLIN demeurant 9, rue du Rosaire 89113 CHARBUY a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL23008019

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne FOURNIER , Notaire à VERMENTON (Yonne),Place de l'Eglise, le 4 mai 2023 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : La construction ou l'acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, location meublée professionnelle ou non professionnelle, au moyen d'un bail commercial ou d'habitation, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.
Dénomination : BPM
Siège social : VINCELOTTES (89290), 11 quai de l'Yonne.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS d'AUXERRE.
Les gérants de la société sont : Mr Emmanuel PERRIN, et Mme Caroline MILLET demeurant ensemble à BOURG-EN-BRESSE (01000) 10 Bis rue Charles Tardy
Mr Grégory Bernard MILLET, et Mme Manon BRAULT demeurant ensemble à VINCELOTTES(89290) 11 quai de l'Yonne.
Pour avis
Le notaire.

AL23008026

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 07/05/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LES PEQUIS
Objet social : Acquisition et gestion de biens et droits immobiliers. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.
Siège social : 1 rue Ladislas Fijalkowski, 89100 SENS
Capital : 300 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS
Co-gérance : Monsieur PEQUIGNOT Xavier, demeurant 1 rue ladislas Fijalkowski , 89100 SENS et Madame MOSER Aurélie , demeurant 1 rue ladislas Fijalkowski , 89100 SENS
Clause d'agrément : Le cédant notifie le projet de cession avec la demande d'agrément par acte d'huissier de justice ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la société et à chacun de ses associés, en indiquant les noms, prénoms, domicile et profession du futur cessionnaire ainsi que le délai dans lequel la cession projetée doit être régularisée. La collectivité des associés statue dans le mois de la notification, sur la totalité des parts faisant objet du projet de cession. En cas d'agrément d'un ou plusieurs cessionnaires, avis en est immédiatement donné au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception.

AL23008060

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ BOVINS VIANDE
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ PORCS
☐ VOLAILLES
☐ LA CHÈVRE
☐ PÂTRE
☐ VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 55 €
- ☐ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// SV PRO

58 « À Aunay-en-Bazois, nous sommes là pour longtemps ! »

La concession John Deere icaunaise de Monéteau a inauguré son nouveau bâtiment d'Aunay-en-Bazois (58) lors de deux journées portes ouvertes les 28 et 29 avril. Il répond en tout point aux exigences des standards d'accueil des clients et des matériels agricoles sans oublier le confort de travail des collaborateurs.

Le temps d'une soirée, le village nivernais d'Aunay-en-Bazois et ses 200 âmes a vu sa population doubler. En face de l'ancien bâtiment des Ets Benoit, c'est désormais un édifice flambant neuf qui accueille la base SV Pro : 1 500 m² dont 950 pour l'atelier, le reste étant dédié à un magasin libre-service et aux bureaux. Si au départ, le projet était d'agrandir le bâtiment de stockage existant racheté à la famille Benoit, il s'est avéré assez rapidement qu'il était plus simple de raser ce dernier pour partir d'une page blanche. Lors de l'inauguration officielle, le 28 avril au soir et devant un parterre de plus de 200 convives, Fabien Billault, directeur général de la concession, a tenu à rassurer *« Malgré tout ce qui s'est dit, nous restons et investissons dans le Bazois. De par l'historique de ce lieu, nous avons un lien fort avec cette région et nous souhaitons renforcer nos valeurs de partenariat et d'accompagnement. Comme j'aime à le rappeler, nous ne sommes pas des vendeurs de ferraille mais des apporteurs de solutions pour vos exploitations agricoles »*.

Déjà une longue histoire

L'historique de SV Pro a également été retracé devant Patrick Petit, président de SV Pro, présent à cette inauguration et représentant la 2e génération de l'entreprise fondée par son père. Depuis 1962, la famille Petit distribue John Deere. La Scomas a été créée en 1973. Hasard du calendrier, c'est cette même année que Roger Benoit crée son entreprise à Aunay et distribue Deutz-Fahr avant d'être rejoint par ses fils, Laurent et Gilles, dans les années 1980. En 1994, les Ets Benoit prennent la carte John Deere. En 2010, ils fusionnent avec les Ets Prieur pour créer Axe Équipement, qui rejoindra quelques années plus tard SV Pro. Aujourd'hui, l'entreprise compte 160 salariés, répartis sur 9 bases. Avec son bardage bois imposé par les Monuments historiques en raison de la proximité avec le château, celle d'Aunay revêt un cachet particulier qui l'intègre davantage dans le cœur du village. Fabien Billault a remercié les artisans pour leur réactivité, permettant la mise en service du bâtiment avant la saison des travaux. 13 salariés composent cette base : 6 techniciens, 3 magasiniers, 1 chef d'atelier, 2 vendeurs et un responsable d'agence. Une journée d'opérations commerciales et de présentation des gammes John Deere, Kramer, Pottinger… principales marques distribuées, était organisée par les équipes avec de nombreux lots à remporter lors d'une tombola.



Une belle affluence pour la soirée inaugurale.

71 Des nouveautés aux Éts Buchez

// À AUTUN

Du 21 au 23 avril, les Ets Buchez ont organisé leurs traditionnelles portes ouvertes sur leur base d'Autun. Les agriculteurs ont découvert, entre autres, la nouvelle série Q de Valtra et de nouveaux visages dans l'équipe autunoise.

Pour les secondes portes ouvertes d'Olivier Dubreuilh, le PDG des Ets Buchez, l'accent était mis sur les nouveautés. Les nouveaux Valtra Q étaient présentés pour la première fois à Autun, avec deux modèles exposés : le Q305, le plus puissant de la série avec 305 CV et un Q285 de 285 CV. 5 modèles à partir de 230 CV composent cette série, qui s'intercale entre les T et les S. Fabriqués en Finlande, ils adoptent un moteur 6 cylindres Agco Power de 7,4 l et une transmission à variation continue ML260, produite par Agco. Ils bénéficient d'une suspension pneumatique sur la cabine et le pont avant et intègrent les solutions de télémétrie et de guidage automatique. Rémi Morin, responsable marketing Valtra sur l'est de la France, a félicité les équipes Buchez pour leurs performances. En 2022, la concession a en effet enregistré la plus forte progression de parts de marché Valtra sur le territoire. Double anniversaire également chez Valtra : cette année, la série T fête ses 20 ans et le studio Unlimited qui personnalise à la demande des clients 25 % des tracteurs (modifications techniques et couleurs personnalisées), souffle ses 10 bougies.



La convivialité reste de mise pour ces journées portes ouvertes.

Nouveautés aussi du côté de Fendt

Du côté de Fendt, le nouveau télescopique T740, qui vient compléter la gamme par le bas, était exposé. Avec ses 7,7 m de hauteur de levage et ses 4 t de capacité, il dispose comme le T955 de la cabine suspendue et élévatrice à 4,10 m de haut, une particularité qui a suscité la curiosité des visiteurs. L'opérateur peut désormais enregistrer une position de cabine et la rappeler à sa guise. Le T740 est doté d'un moteur 4 cylindres Cummins de 3,8 l développant 136 ch. Les agriculteurs ont aussi découvert la 7e génération des tracteurs 700 Vario, composée de cinq modèles développant de 203 à 303 ch. Arborant un nouveau design, ces tracteurs sont équipés de l'environnement de conduite FendtOne. Ils adoptent un moteur 6 cylindres Agco Power 7,5 l Stage V, caractérisé par son couple élevé et son régime lent.

Du nouveau dans l'équipe d'Autun

Ça bouge dans l'équipe d'Autun. Enzo Malaspina quitte son poste de vendeur pour prendre la responsabilité du magasin. Il est remplacé par Mayeul de Seroux, âgé 25 ans et originaire de Sémelay, dans la Nièvre. Il est fils d'agriculteur et passionné de matériel et notamment par Fendt. Il est joignable au 07 45 16 99 17. L'atelier est également renforcé avec l'arrivée d'un 3e technicien.

LOISIRS

// VIE DE VILLAGE

89 Des Anglais ont passé le week-end du 1er mai à Saint-Bris



Association du jumelage franco-anglais de Saint-Bris-le-Vineux

Les Anglais ont visité le quartier historique de la Marine, à Auxerre.

L'association du jumelage franco-anglais de Saint-Bris-le-Vineux a reçu le week-end dernier (celui du 1er mai) une douzaine d'Anglais du village jumelé de Wrea Green, près de Manchester. Arrivés le jeudi 27 avril au soir (jusqu'au mardi 2 mai au matin), ces derniers ont profité d'une série de visites et d'activités organisées par l'association saint-brisienne pour découvrir les richesses auxerroises.

Les Britanniques ont notamment pu visiter le quartier historique de la Marine, à Auxerre. Ils ont aussi eu l'occasion de profiter d'un repas gastronomique à Augy, un jeu de piste pour découvrir les détails architecturaux de Saint-Bris-le-Vineux ou encore une partie de pétanque. Une rencontre avec les élèves de CM1-CM2 de l'école du village a également eu lieu, pour le plus grand plaisir des petits locaux, qui ont pu appliquer « en vrai » leurs cours d'anglais. L'année prochaine, une délégation saint-brisienne s'envolera pour Wrea Green. À noter que 2025 marquera les 20 ans du jumelage franco-anglais entre les villages de Saint-Bris-le-Vineux et de Wrea Green.

Association du jumelage franco-anglais de Saint-Bris-le-Vineux

// PATRIMOINE

58 Initiation à la pierre sèche dans la Nièvre

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre, en collaboration avec la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS), propose un cycle d'initiation à la construction-restauration d'ouvrages en pierre sèche. Une action qui bénéficie du soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Bourgogne-Franche-Comté.

Un atelier d'initiation à la construction-rénovation d'ouvrages en pierre sèche est organisé au mois de juillet par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre, en collaboration avec la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS). L'objectif, pour les participants, est d'acquérir les connaissances scientifiques et techniques permettant de comprendre les spécificités de comportement de ce type d'ouvrage et de pouvoir ainsi entreprendre les réparations et constructions de murs en pierre sèche. L'initiation se déroulera sur deux sessions, du lundi 3 au mercredi 5 juillet, ou du jeudi 6 au vendredi 7 juillet, de 9 heures à 17 heures sur un chantier participatif situé à Marzy, près de Nevers, au carrefour de la rue des Chèvres et de la rue de Rougeon.

Choisir ses pierres, bien les poser...

Trois ou deux jours de stage (au choix) pour pratiquer et échanger autour de la pierre sèche, apprendre à choisir les pierres, poser les bases d'un mur et le monter sans aucun liant. Ce chantier sera encadré par Martin Muriot, murailler professionnel, président de la FFPPS. Il s'adresse aux professionnels du cadre de vie (artisans, architectes et paysagistes…), personnels des collectivités, grand public. Le chantier sera gratuit mais il vous faudra adhérer à l'association CAUE de la Nièvre (15 euros). La typologie des ouvrages en pierre sèche et des exemples de pathologies seront abordés tout au long du stage. En complément, le samedi 8 juillet aura lieu une journée festive, de 9 heures à 17 heures sur le site du chantier participatif pour découvrir, questionner, observer les murets de pierre sèche rénovés durant le chantier participatif. Cette journée sera ouverte à tous : habitants de Marzy, nivernais, artisans…

D'après communiqué

Inscription obligatoire pour suivre le stage : en ligne : https://forms.gle/mq4KuVppuprX6Auw9. Par mail : caue58@wanadoo.fr. Par téléphone : 03 86 71 66 90



Les murs de pierre sèche sont un patrimoine typiquement bourguignon.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte d'Or

• Samedi 13 et dimanche 14 mai

// Foire aux plantes rares à Bézouotte



Rendez-vous apprécié des amateurs de jardinage, la foire aux plantes rares de Bézouotte, en Côte-d'Or, accueillera les visiteurs le temps d'un week-end, les 13 et 14 mai, à l'occasion de sa 27e édition.

Informations pratiques : Entrée : 5 euros, 4 euros pour les groupes de plus de 20 personnes, gratuit pour les moins de 18 ans. Parking gratuit, restauration et service brouette pour transporter vos achats. www.foireauxplantes.chez-alice.fr

Yonne

• Samedi 13 mai

// 11e Fête de la bière icaunaise

Le comité des fêtes d'Appoigny organise sa deuxième édition de la fête de la bière Icaunaise, à Appoigny, le samedi 13 mai, de 15 heures à 3 heures du matin. Comme l'année précédente, une douzaine de brasseurs artisanaux de l'Yonne seront réunis, comme Fayyar, La Truite, Grand-Duc, Monclem, Vézelay, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine, Crazy Hops et d'autres encore. L'événement comprendra également quatre concerts avec Mitigana Steel Band tout l'après-midi, Deadline (pop rock) à 18 h 30, Kalffa (rock celtique) à 21 h 30 et une discothèque en plein air avec le DJ Latour, dès 23 heures.

Nièvre

• Samedi 20 mai

// Spectacle humour et chanson avec Pascal Fleury à Moulins-Engilbert

Pascal Fleury, humoriste et chanteur, propose un spectacle, samedi 20 mai, à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre, à partir de 20 heures. A travers ses personnages hauts en couleur, Pascal Fleury offre un regard à la fois tendre et plein de dérision sur la société d'aujourd'hui. Chansons, jeux de mots, gags, quiproquos s'enchaînent sans relâche dans ce spectacle provoquant bonne humeur et cascades de rire. Tarifs : gratuit pour les moins de 12 ans, 10 euros pour les 12-18 ans et 15 euros pour les adultes.

Réservations : 06 79 44 72 60



// FILIÈRE FROMAGÈRE

IGP gruyère : 10 ans et un bel avenir !

À l'occasion du 10e anniversaire de l'obtention de l'Indication géographique protégée (IGP) les acteurs de la filière Gruyère ont ouvert leurs portes à des journalistes : en fermes, fromagerie, caves d'affinage… et cuisine !



Nicolas Henry, fromager au Gaec des Prés destinés à Liévans, se prête à la séance de questions-réponses avec les journalistes.



Daniel Gillet

Dans les caves de Poligny, à la découverte du savoir-faire des maîtres fromagers, qui passe par l'« écoute » du fromage…

Les 26 et 27 avril derniers, une dizaine de journalistes et photographes de la presse généraliste et spécialisée ont participé à un « voyage au pays du gruyère », en Franche-Comté. Les 10 ans de la reconnaissance du gruyère de France comme Indication géographique protégée (IGP) sont en effet l'occasion pour les acteurs de la filière de jeter un regard dans le rétroviseur, et de se projeter vers l'avenir. Un avenir qui passe par la promotion du produit, la communication… *« La filière se porte bien,* se réjouit Julien Couval, président du Syndicat interprofessionnel du gruyère (SIG) de France : *pour preuve, la production a augmenté de 52 %, passant de 2 033 tonnes en 2013 à 3 081 tonnes en 2022, tandis que les ventes progressaient de 60 %. En arrière-plan, un gros travail a été conduit pour moderniser et créer des ateliers de fabrication, faire progresser la qualité, gérer les volumes et s'adapter aux aléas… »* C'est donc pour mettre en avant tous ces points, en invitant les médias dans les lieux où s'élabore le gruyère français, que le SIG a déployé un programme complet de visites de terrain.

Pédagogie et séduction

Quelle meilleure entrée en matière qu'un bon repas pour faire connaissance ? Avec le chef Cyril Peres, du restaurant La Guillaume, à Colombe-lès-Vesoul, en Haute-Saône, adepte du gruyère en cuisine, et des acteurs de la filière, les représentants des médias ont pu échanger à bâtons rompus sur l'histoire du gruyère français, ses intérêts culinaires et gastronomiques. Tout en dégustant des spécialités du chef, tel un délicieux risotto, au gruyère ! *« Le SIG table d'ailleurs depuis plusieurs années sur l'engouement des Français pour la cuisine, en proposant nombre de recettes originales sur son site internet, en collaborant avec des blogueurs… qui mettent en avant les qualités gustatives de notre fromage »*, détaille Aurélien Drouhart, producteur de lait au Gaec Saint-Léger entre Vesoul et Luxeuil-les-Bains, et responsable de la commission communication du syndicat. Mais le consommateur, s'il est friand de saveurs et d'idées de recettes, veut aussi en connaître davantage sur l'origine du produit, ses conditions de production… bien-être animal, alimentation des vaches, protection de l'environnement. Bref, de vastes attentes sociétales ! Le voyage de presse a aussi permis d'aller sur le terrain, à la rencontre des éleveurs et de leurs vaches.

Chez le premier producteur fermier

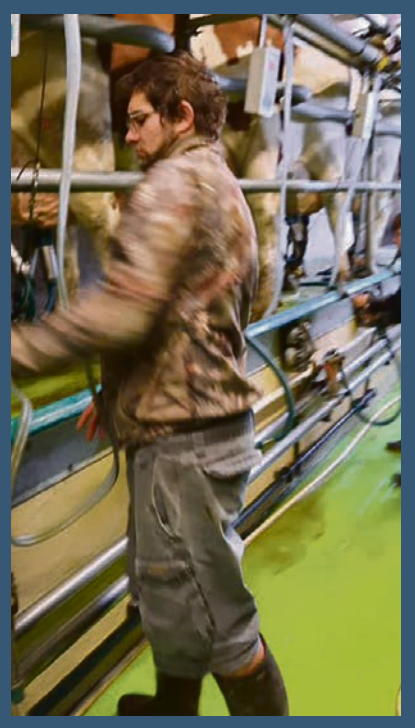
Cas particulier, parmi les 173 producteurs de lait à Gruyère, le Gaec des Prés destinés, à Liévans, près de Lure, chez Ghislain et Nicolas Henry. Il s'agit en effet du tout premier producteur fermier de gruyère français. *« Notre troupeau compte 55 vaches montbéliardes, qui pâturent normalement à partir du 15 mars jusqu'à l'automne… mais le mois d'avril a été tellement pluvieux que nous avons dû les rentrer pour éviter de transformer nos prés en patauageoires ! »* explique Ghislain, en charge de la conduite de l'élevage. *« Traditionnellement les grandes meules de ce fromage de garde sont élaborées à partir du lait de mélange, issu de plusieurs troupeaux,* poursuit Nicolas, en faisant visiter sa fromagerie toute neuve. *J'ai commencé à fabriquer notre propre gruyère en novembre dernier, après être revenu m'installer sur la ferme familiale, après une dizaine d'années d'expérience de fromager dans plusieurs entreprises. »* Un beau défi professionnel, qui fait la part belle à la durabilité, avec une chaudière à bois déchiqueté et un puits canadien… Après une dégustation commentée de quatre gruyères – tous bien différents, mais révélant tour à tour des saveurs douces, fruitées et fleuries – les journalistes ont pu se rendre au Gaec du Lozain, à Montjustin-et-Velotte, pour assister à la traite.

Secrets de fabrication

À Port-sur-Saône, la visite de la fromagerie de Bôzieux a initié les invités aux secrets de la technologie de fabrication du gruyère, qui conjugue tradition, avec ses grandes cuves de cuivre et ses étapes immuables d'emprésurage, caillage, soutirage… et modernité : une mécanisation au service de l'ergonomie, pour réduire la pénibilité du travail au maximum. Dans les caves de Monts & Terroirs à Poligny, dans le Jura, Eric Chevalier, directeur des relations interprofessionnelles et extérieures et trésorier du SIG a pu détailler l'importance de la conduite de l'affinage dans la révélation du potentiel organoleptique des fromages… ainsi que les bonnes perspectives de développement commercial du produit. *« De la collecte du lait à la meule commercialisable, toutes les étapes sont minutieusement réalisées au sein de notre aire de production. La filière a souhaité conserver et renforcer ces atouts afin de valoriser socialement et économiquement la zone concernée. C'est en cela que le cahier des charges est ambitieux. »*

Alexandre Coronel

Au Gaec du Lozain



Au moment de la traite, la visite du Gaec du Lozain, l'exploitation laitière familiale de Florian Theulin.

« Nous sommes un Gaec familial à trois associés, avec une salariée, introduit Florian Theulin, du Gaec du Lozain : *la ferme totalise 120 hectares de SAU, dont 105 en prairies permanentes. Sur les 15 hectares restant, nous produisons du maïs grain, de l'orge et du blé, et de la betterave fourragère destinée au troupeau. C'est un super fourrage qui nous permet de sécuriser la ration et d'exprimer le bon potentiel laitier de nos 75 montbéliardes, qui produisent un peu plus de 9 000 litres de lait par an. »* La betterave fourragère, très appétente, riche en sucres, augmente la densité énergétique de la ration, tout en étant parfaitement compatible avec le cahier des charges de l'IGP. Elle complète harmonieusement les foins de haute qualité que les associés s'efforcent de récolter, misant sur la fauche précoce, un léger salage, une densité de pressage maîtrisée… Le Gaec élève 100 % des femelles nées sur l'exploitation, la moitié étant destinée à la filière exportation. *« Le génotypage me permet de choisir les plus laitières, car je suis très attaché à ce critère »*, poursuit Florian. Aux journalistes venus voir la traite l'éleveur, administrateur de sa laiterie, expose sa vision de la filière. *« Avant l'IGP, nous étions producteurs d'emmental grand cru, dont le cahier des charges impose aussi une alimentation à base d'herbe et de foin. L'IGP gruyère a ouvert des perspectives de progression du prix, et a tenu ses promesses depuis 10 ans, avec chaque année une meilleure valorisation de notre travail. En 2022, c'est un cas particulier, la forte augmentation du prix du lait payé aux producteurs a été quasiment absorbée par l'augmentation des charges. L'augmentation des volumes suit le développement des marchés, c'est ce qui permet de consolider notre prix, lié à la valorisation. Avec la fromagerie de Bôzieux, nous avons un super outil, et parallèlement, nous voyons de bonnes évolutions dans le produit : plus homogène, plus régulier. »*